

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LE CONSEIL DES ŒUVRES DE MONTRÉAL :
ANIMATION SOCIALE, DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE ET
AFFRONTLEMENT POLITIQUE

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN HISTOIRE

PAR
VINCENT GARNEAU

NOVEMBRE 2011

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier tout d'abord mon directeur de maîtrise, Martin Petitclerc, pour ses conseils, son implication et sa patience tout au long de la rédaction de ce mémoire. Sans cet appui, il m'aurait été difficile de mener à bien ce travail.

Merci à mes parents pour tout le support apporté dans tout ce que j'entreprends. Un merci particulier à ma mère, Suzanne, ainsi qu'à Honoré et à mon père, Daniel, pour la lecture attentive et les conseils pertinents.

Merci également au Centre d'histoire des régulations sociales, à son directeur Jean-Marie Fecteau et à son personnel de m'avoir permis d'effectuer ma maîtrise dans un environnement professionnel, stimulant et humain. Je remercie également mes collègues et amis(es) du CHRS. Un merci spécial à Annie et à Marie-Christine avec qui une amitié sincère s'est développée au cours de ces années d'études.

Merci à mes amis. Vous m'avez permis d'aller au bout de ce projet. Un merci spécial à Élise pour m'avoir encouragé toutes ces années.

Je tiens également à remercier Centraide, les archives de l'UQAM, les archives de l'Université de Montréal ainsi que le Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine pour m'avoir ouvert la porte de leurs archives.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES	v
RÉSUMÉ	vi
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I	
BILAN HISTORIOGRAPHIQUE ET PROBLÉMATIQUE	9
1.1 Critique de la technocratie	10
1.2 L'approche de la professionnalisation	17
1.3 L'approche de la régulation sociale	23
1.4 Conclusion.....	26
CHAPITRE II	
LE DÉPASSEMENT PAR LA GAUCHE	28
2.1 Le développement du travail social au Québec.....	29
2.2 L'impact et l'influence du catholicisme.....	32
2.3 Le Conseil des œuvres de Montréal	34
2.4 L'organisation communautaire	39
2.5 Conclusion.....	43
CHAPITRE III	
PROJET SAINT-HENRI	44
3.1. Le BAEQ et le Comité Boucher.....	46
3.1.1. Le Comité Boucher	46
3.1.2. Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (BAEQ)	48
3.2. La première phase de l'animation sociale : L'organisation communautaire ...	49
3.2.1. Un nouveau modèle d'intervention sociale.....	50
3.2.2. Le Projet Saint-Henri	52
3.2.3. Le Conseil de quartier : La Fédération des mouvements du Sud-Ouest de Montréal (FMSOM).....	57
3.2.4. Les méthodes d'animation sociale	59

3.2.5. Les critiques à l'égard de la première phase de l'animation sociale.....	62
3.3. La deuxième phase de l'animation sociale : la rénovation sociale et urbaine .	63
3.3.1 Opération : Rénovation sociale	65
3.3.2. La Rénovation urbaine : le Projet Petite-Bourgogne	67
3.3.3. Les Îlots-Saint-Martin : le début de la contestation	69
3.3.4. Le comité de citoyens : un mouvement d'opposition	71
3.4. Conclusion.....	74
CHAPITRE IV	
« LES GOUVERNEMENTS SERONT NOS GOUVERNEMENTS »	75
4.1 Le COM, l'État providence et la FOCCF	76
4.2 La redéfinition des objectifs et la modification des structures.....	79
4.3 « Il nous faut passer à l'action politique » : la troisième phase de l'animation sociale.....	81
4.3.1 La méthode d'animation sociale renouvelée : le compromis.....	83
4.3.2 Les deux niveaux de conscience sociale	86
4.4 Un projet d'action socio-politique	88
4.4.1 Le Projet d'organisation populaire d'informations et de regroupement	89
4.4.2 Le Front d'action politique (FRAP).....	93
4.5 Conclusion.....	105
CONCLUSION	107
BIBLIOGRAPHIE	113

LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

ACS : Action catholique spécialisée

APSH : Association des parents de Saint-Henri

BAEQ : Bureau d'aménagement de l'Est du Québec

CAP : Comités d'action politique

CDSMM : Conseil de développement social du Montréal métropolitain

CECM : Commission des écoles catholiques de Montréal

CFP : Centre de formation populaire

CJC : Compagnie des jeunes canadiens

CLSC : Centres locaux de santé communautaire

COEQ : Conseil d'organisation économique du Québec

COM : Conseil des œuvres de Montréal

CPTSQ : Corporation professionnelle des travailleurs sociaux du Québec

CSN : Confédération des syndicats nationaux

FLQ : Front de libération du Québec

FMSOM : Fédération des mouvements du Sud-Ouest de Montréal

FOCCF : Fédération des œuvres de charité canadiennes-françaises

FRAP : Front d'action politique

GPM : Groupe politique Maisonneuve

MAPM : Mouvement d'action politique municipal

MCSA: Montreal Council of Social Agencies

POPIR : Projet d'organisation populaire d'informations et de regroupement

PRSU : Projet de réaménagement social et urbain

RAP : Regroupement des associations populaires du bas de la ville et de l'Est de Montréal

RCPB : Réveil des citoyens de la Petite-Bourgogne

SARC : Service d'aménagement des ressources communautaires

TEVEC : Télévision éducative au Québec

RÉSUMÉ

Dans les années 1960, le Conseil des œuvres de Montréal (COM) est l'acteur déterminant en ce qui concerne l'animation sociale à Montréal. Il entend mettre de l'avant une méthode différente d'intervention sociale qui mise sur l'organisation communautaire participative et non plus simplement sur le traitement de l'individu et de sa famille, le *casework*. Cette dernière méthode, aux yeux des nouveaux animateurs, n'a pas apporté de résultats probants sur le territoire métropolitain. C'est ainsi que le COM initiera un projet de Conseil de quartier qui sera le point de départ d'un nouveau type d'animation sociale à Montréal.

Ce mémoire permet de mieux comprendre le cheminement de l'animation sociale à Montréal à travers trois phases distinctes. Chacune de ces phases possède un point commun, soit l'idée de permettre aux citoyens la pleine participation aux décisions qui les concernent. Toutefois, chaque phase est marquée par d'importantes différences tant au niveau des pratiques d'animation sociale que leur inscription dans des stratégies politiques plus larges.

La première phase de l'animation sociale débute avec le projet Saint-Henri, premier projet d'animation sociale à Montréal. L'objectif est de proposer des projets qui rejoignent une majorité de la population de ces quartiers et d'apprendre aux citoyens les mécanismes de la négociation avec l'administration municipale.

La deuxième phase marque le passage de la négociation à une revendication plus large chez les comités de citoyens. Politisant davantage l'action des comités de citoyens, cette phase est caractérisée par l'intervention citoyenne dans les projets de rénovation urbaine de la ville de Montréal.

Enfin, la troisième phase de l'animation sociale est marquée par la montée de revendications d'inspiration socialiste au sein des animateurs sociaux du COM. Cette montée est à l'origine de tensions internes qui opposent la mouvance réformiste de la deuxième phase et une autre mouvance misant plutôt sur la création d'un parti politique des travailleurs à Montréal. Chaque mouvance aura son propre projet, le Projet d'organisation populaire d'informations et de regroupement (POPIR) pour la première et le Front d'action politique (FRAP) pour la seconde.

Au-delà des résultats modestes de ces trois phases de l'animation sociale, notre analyse permet d'identifier les contours d'un projet alternatif de modernisation de la société québécoise, centré sur la démocratie participative, qui entre en tension avec le projet technocratique de réformes sociales du gouvernement et de l'État québécois.

Mots clés : Animation sociale – Conseil des oeuvres de Montréal – Conseil de développement social du Montréal métropolitain – Comités de citoyens – Montréal – Mouvement populaire

INTRODUCTION

La décennie 1960 est un moment de profonds changements sociaux au Québec. La Révolution tranquille vient bouleverser l'échiquier politique et nourrir les aspirations démocratiques des classes dites populaires. Sous la pression autant des groupes de citoyens, que des syndicats, des étudiants et des intellectuels progressistes, l'État québécois s'affirme de plus en plus et procède à des réformes politiques, économiques, sociales et culturelles. À Montréal, de nombreux groupes sociaux s'ajoutent à ceux déjà existants, tout en questionnant leur mode d'intervention et leur orientation politique. Ces nouveaux groupes sociaux comprennent principalement les chômeurs, les assistés sociaux, les associations de locataires, les cliniques médicales, les comptoirs alimentaires, les étudiants. Ces organismes, de même que la plupart des personnes qui les animent, ont des projets certes divers, mais partagent généralement l'objectif de démocratiser « par le bas » la société montréalaise et québécoise.

Dans ce mémoire, nous analyserons le modèle d'action du mouvement d'animation sociale tel qu'élaboré entre les années 1960 et 1970 par le Conseil des œuvres de Montréal (COM) ainsi que son projet d'une démocratie participative locale. Le COM a été fondé en 1934 sous le nom de *Conseil catholique d'études et d'action sociales* et, jusqu'à la fin des années 50, il fut une instance de recherche et de planification de la charité privée à Montréal. À partir du tournant des années 1960, le Conseil des œuvres de Montréal sera grandement influencé, d'une part, par la *Community Organization* de Chicago, à l'origine de la création de comités de quartiers dans cette ville et, d'autre part, par le projet du Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (BAEQ). En adoptant les nouvelles méthodes d'animation sociale

développées lors de ces expériences, le COM se donnait en partie pour objectif de lutter contre divers problèmes sociaux, interprétés comme autant de manifestations de l'anomie sociale, en mobilisant une communauté locale vers des objectifs définis démocratiquement et collectivement, notamment par le biais des instances représentatives que devaient être les « comités de quartier ». Ce mouvement aboutira au début des années 1970 à un affrontement politique entre les comités de quartiers et les autorités municipales de Montréal représentées par l'administration Drapeau-Saulnier.

Dans ce mémoire, nous démontrerons que ce mouvement d'animation sociale à Montréal est porté par une profonde volonté de démocratisation sociale sous un mode participatif. Cette volonté de démocratisation participative se déroulera à travers trois phases successives, soit une phase d'organisation associative, une autre de négociation avec le pouvoir municipal et, finalement, une phase de politisation pendant laquelle on réclamera l'exercice du pouvoir lui-même. L'historiographie, bien qu'elle nous apporte une foule de renseignements importants sur l'animation sociale, a généralement critiqué cette dernière à la lumière de ses nombreux échecs, que ce soit en mettant de l'avant les intérêts professionnels des animateurs, ou plus largement l'appartenance de ces derniers à une « nouvelle classe technocratique » associée de près à l'État.

Comme nous le verrons dans le premier chapitre, l'historiographie de l'animation sociale a mis l'accent sur trois processus cruciaux : la technocratisation, la professionnalisation et les processus politiques de régulation. Le premier courant aborde l'animation sociale comme un mouvement parallèle à la mise en place de la société technocratique. L'animateur social y est présenté comme l'avant-garde technocratique de l'État dans le domaine des services sociaux. Conséquemment, le

développement de l'animation sociale correspond globalement à une volonté de dépolitisation de la question sociale au Québec, et ce, dans un contexte de grands bouleversements sociaux.

Le principal représentant de ce courant critique est Donald McGraw qui a fait une étude similaire à la nôtre il y a une trentaine d'années¹. Bien que nous abordons les mêmes thèmes, notre point de vue et nos conclusions sur le sujet diffèrent. En effet, nous sommes plutôt d'avis que, dans le contexte des années 1960, les animateurs sociaux portent un idéal de démocratie participative qui rejoint un nombre croissant de Montréalais, notamment dans les quartiers francophones les plus défavorisés. Il ne s'agit pas pour nous de nier certains aspects ambigus de l'animation sociale, mais bien plutôt de changer la perspective afin d'insister sur le problème historique de l'émergence d'un projet de modernisation spécifique de la société québécoise dans la seconde moitié des années 1960. Ce projet, trop souvent analysé comme une stratégie réformiste visant à détourner le mouvement social de la voie révolutionnaire, doit être étudié pour lui-même.

Un deuxième courant axe son enquête sur les enjeux de la professionnalisation. Parmi les nombreuses études de ce courant, nous retrouvons certaines analyses historiques récentes. C'est notamment le cas des études de Lucia Ferretti² et d'Amélie Bourbeau³. Ces dernières font une analyse historique qui s'étend sur un temps relativement long, soit des années 1930 aux années 1970. Contrairement aux

¹ Donald McGraw, *Le développement des groupes populaires à Montréal (1963-1973)*, Montréal, Les éditions coopératives Albert-Saint-Martin, 1978, 184 p.

² Lucia Ferretti, « Note de recherche. Les agences sociales à Montréal, 1932-1971 », *Études d'histoire religieuse*, no 66, 2000, p. 69-88.

³ Amélie Bourbeau, *La réorganisation de l'assistance chez les catholiques montréalais : La Fédération des Œuvres de charité canadiennes-françaises et la Federation of Catholic Charities, 1930-1972*, Thèse de doctorat (histoire), Montréal, UQAM, 2009, 385p.

premières études de ce courant qui célébraient la dynamique de professionnalisation, ces deux auteures insistent plutôt sur son ambiguïté en soulignant qu'elle est indissociable d'un processus de bureaucratisation et de masculinisation. Si ces études apportent des éléments essentiels à la compréhension des enjeux entourant le travail social dans les années 1960, leurs analyses en délaissent toutefois la dimension politique et le projet de société associés à l'animation sociale et aux comités de citoyens.

Certains auteurs, se revendiquant d'une perspective régulationniste, ont démontré plus d'intérêt pour l'analyse du projet de démocratisation associé à l'animation sociale. Les auteurs principaux de ce courant ont été, par exemple Louis Favreau, des acteurs importants de l'animation sociale dans les années 1960 et 1970. Sans nier les conflits sociaux, ces auteurs sont plus sensibles aux enjeux politiques de la négociation de compromis sociaux, ce qui permet de sortir de la fausse alternative entre la « révolution » et la « réforme ». Notre perspective se rapproche beaucoup de ce courant, mais il importe de noter que ces auteurs n'ont fait aucune étude approfondie de la période visée par ce mémoire. En général, leurs études brossent un bref portrait de cette période, principalement pour éclairer certaines pratiques sociales dans les années 1980 et 1990⁴. Pierre Hamel, qui avait auparavant commis une thèse se rapprochant de la critique de la technocratie⁵, rejettera par la suite celle-ci. Il adopte à ce moment une approche davantage axée sur le compromis social et l'importance de l'acteur⁶. Encore ici, l'expérience de l'animation sociale dans les

⁴ C'est notamment le cas de Paul Bélanger et de Benoît Lévesque qui présente l'évolution des pratiques sociales selon la succession des générations entre 1960 et 1990. Paul Bélanger et Benoît Lévesque, « Le mouvement populaire et communautaire : de la revendication au partenariat (1963-1992) », In *Le Québec en jeu comprendre les grands défis*, sous la dir. de Guy Daigle et Gérard Rocher, p. 713-747, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1992.

⁵ Pierre Hamel, *Logement et luttes urbaines à Montréal (1963-1976)*, *Cahier de recherche*, Montréal, Faculté de l'aménagement, Université de Montréal, 1983, 322p.

⁶ *Id.*, *Action collective et démocratie locale, les mouvements urbains montréalais*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1991, 239p.

années 1960 est abordée succinctement, ce qui permet d'éclairer les enjeux du mouvement communautaire dans la société « post-fordiste » qui suivra.

En nous inspirant surtout de ce courant de la régulation, tout en tenant compte des contributions du reste de l'historiographie, nous entendons donc analyser le projet de société qui a nourri l'animation sociale du COM dans les années 1960. Nous désirons, en d'autres mots, dépasser la simple critique de la technocratie et du corporatisme professionnel pour faire ressurgir certaines aspirations démocratiques radicales, portées par l'animation sociale, dans le Montréal des années 1960. Plus précisément, l'argumentation de ce mémoire est fondée sur la problématique suivante : le Conseil des œuvres de Montréal a-t-il été un acteur déterminant dans le projet d'instaurer une démocratie participative à Montréal, projet qui s'opposait à la conception traditionnelle de l'assistance et du travail social, ainsi qu'à la logique du patronage pratiquée par l'administration Drapeau-Saulnier, et même à celle de plus en plus technocratique des réformes associées au gouvernement et à l'État québécois? C'est par le biais d'une étude approfondie des structures du COM, de son organisation en tant que telle, de ses actions et de ses réalisations sur le terrain, que nous tenterons de saisir comment cette mouvance de l'animation sociale, mise de l'avant par le COM, en est venue à représenter l'un des principaux pôles de résistance, à la fois sociale, politique et idéologique, à l'administration Drapeau-Saulnier, au point même de devenir l'une des principales forces derrière la naissance du Front d'action politique (FRAP).

Les sources qui nous permettront d'effectuer notre recherche sont diverses. Il y a d'abord les rapports annuels, les programmes d'actions et les comptes rendus de réunions et d'assemblées du Conseil des œuvres de Montréal, du Conseil du développement social du Montréal métropolitain (nom que prendra le COM à partir

de 1969) ainsi que ceux de divers comités de citoyens du COM. Ces documents administratifs nous permettront de comprendre l'orientation sociale de l'organisme et celle des principaux acteurs des divers comités. De plus, notre corpus comprend les nombreux rapports et monographies publiés par cet organisme. Nous en avons retracé une trentaine pour ce dernier et une quinzaine pour le Conseil du développement social du Montréal métropolitain. Étant donné que ces sources sont rédigées par les animateurs sociaux, elles contribuent à la compréhension de leur pensée et à leur évolution. Évidemment, elles présentent habituellement favorablement les différentes dimensions de l'animation sociale, ce qui nécessite une certaine prudence méthodologique dans leur traitement.

Ces rapports et monographies ont déjà été utilisés par les chercheurs, notamment Amélie Bourbeau et Donald McGraw, bien que dans une perspective différente. Nos recherches nous ont aussi permis de mettre la main sur de nouveaux documents, peu ou pas utilisés par les chercheurs auparavant, tirés des fonds d'archives de Centraide. Ces documents concernent, par exemple, les directives internes du COM interdisant à leurs animateurs sociaux de participer à l'élection municipale de Montréal de 1970. Comme nous le verrons, ces documents nous permettent de documenter le malaise des administrateurs du COM à l'égard des animateurs sociaux.

Pour ne pas être trop dépendant des sources institutionnelles, nous avons dépouillé les journaux pour documenter les élections montréalaises des années 1960, 1962, 1966 et 1970⁷. Nous avons également pu mettre la main, aux Archives de la ville de Montréal, sur des coupures de presse concernant différents comités de

⁷ Il s'agit de revues de presse des pré-campagnes et des campagnes électorales municipales disponibles aux archives de la ville de Montréal.

citoyens, créés soit par le COM, soit inspirés par ceux-ci⁸. Ces documents démontrent notamment le dynamisme de plusieurs groupes populaires et l'effet d'entraînement du mouvement d'animation sociale. Finalement, nous avons utilisé les fonds d'archives du Front d'action politique (FRAP) et de Robert Aubin⁹ déposés aux Archives de l'UQAM. Ces archives nous permettent de bien présenter la dernière phase de l'animation sociale et, surtout, l'influence des animateurs sociaux au sein du FRAP. Sur la base de ces fonds d'archives, nous pourrions expliquer le rôle des animateurs sociaux dans le développement d'un parti politique municipal, le FRAP, qui se voulait le prolongement de l'idéal de démocratie participative de l'animation sociale.

Parmi les limites les plus évidentes de ce mémoire, nous n'avons pas pu analyser la contribution concrète des membres des comités de citoyens eux-mêmes, principalement parce que les sources consultées ne le permettaient pas. Il est conséquemment difficile de mesurer à quel point les animateurs sociaux ont été acceptés au sein des comités et de la population des quartiers défavorisés. Il est par ailleurs impossible, dans le cadre d'un mémoire, de faire état de toutes les alliances et recouvrements des groupes, des comités, des regroupements divers à Montréal ou au Québec à cette époque. Nous en évoquons quelques-uns, le Projet de réaménagement social et urbain (PRSU) ou la Compagnie des jeunes canadiens (CJC) par exemple, mais il en existait plusieurs autres. De plus, bien que notre étude soit centrée sur le COM, il ne faut pas oublier que la société civile montréalaise est en véritable ébullition dans la seconde moitié des années 1960 et que les animateurs sociaux de cet organisme ne sont pas les seuls promoteurs de l'idéal de démocratie participative qui nourrit de nombreux collectifs à cette époque.

⁸ Ces articles font parti de revues de presse classées par nom de comités de citoyens et de regroupements populaires.

⁹ Robert Aubin a été militant pour plusieurs organisations politiques de gauche, notamment le Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN), le comité de citoyens d'Hochelaga-Maisonneuve et du Front d'action politique (FRAP).

Dans ce mémoire, nous reviendrons, au premier chapitre, en détail sur les grands courants historiographiques évoqués plus haut. Dans le deuxième chapitre, nous nous attarderons essentiellement à décrire le contexte qui a permis l'émergence de l'animation sociale à Montréal dans les années 1960. Nous exposerons d'abord les origines du COM pour ensuite nous attarder aux principales transformations qui touchent la profession du travail social jusqu'au tournant des années 1960. Dans le troisième chapitre, nous présenterons les deux premières phases de l'animation sociale. La première de ces phases est caractérisée par le projet Saint-Henri (1963-1965). Les premiers animateurs sociaux vont alors créer des comités de citoyens qui auront pour objectif de négocier de nouveaux services auprès des pouvoirs publics. Par la suite, nous analyserons la deuxième phase (1966-1968) qui marque le passage de la simple négociation à la lutte politique organisée chez les comités de citoyens. Le quatrième chapitre de notre mémoire portera sur la troisième phase de l'animation sociale (1968-1970), soit celle de la volonté de conquérir le pouvoir municipal en mettant sur pied un mouvement politique socialiste, le FRAP, qui s'appuie sur les comités de citoyens montréalais. Ce projet suscitera toutefois de nombreuses tensions au sein de l'animation sociale au début des années 1970.

CHAPITRE I

BILAN HISTORIOGRAPHIQUE ET PROBLÉMATIQUE

La majeure partie de la littérature scientifique se rapportant aux comités de citoyens et aux animateurs sociaux du COM a été produite par des chercheurs en travail social. De manière générale, nous pouvons la diviser en trois grands courants. D'abord, il y a celui qui est qualifié de « révolutionnariste » par Claude Lefort¹ et employé par le professeur Pierre Hamel². Pour notre part, nous l'identifierons comme le courant de la « critique de la technocratie ». Globalement, ce courant considère que la montée des animateurs sociaux, en tant que représentants de la nouvelle classe technocratique, s'explique par les nouveaux besoins de contrôle social associés au capitalisme avancé. Ce cadre théorique met en valeur les conflits entre classes, insistant sur le besoin de recourir à l'animation sociale pour canaliser les aspirations populaires dans le sens d'une adaptation fonctionnelle à l'ordre social existant, plutôt que vers des objectifs révolutionnaires de transformation sociale.

Nous avons identifié un deuxième courant qui s'intéresse avant tout à la question de la professionnalisation du travail social. L'animation sociale y est présentée comme l'une des nombreuses formes qu'a prises la profession du travail social depuis le tournant du 20^e siècle. Certains voient l'animation sociale comme un moment

¹ Claude Lefort, *L'invention démocratique. Les limites de la domination totalitaire*, Paris, Fayard, 1981, p. 77.

² Pierre Hamel, *Action collective et démocratie locale, les mouvements urbains montréalais*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1991, p. 23.

privilegié d'émancipation professionnelle face aux exigences morales associées aux formes précédentes de travail social. D'autres y voient plutôt le moment d'une masculinisation d'une profession qui était, jusqu'à cette époque, largement féminine. Dans un cas comme dans l'autre, cette approche tente principalement de saisir les tensions internes et externes provoquées par la reconnaissance d'un groupe professionnel dans un contexte donné.

Enfin, nous pouvons identifier un dernier courant, soit celui de la régulation sociale. Les tenants de cette analyse mettent plutôt l'accent sur le processus de négociation conflictuelle qui mène aux grands compromis sociaux qui nourrissent et encadrent la pratique sociale de l'animation. Cette perspective n'exclut pas que les animateurs sociaux puissent viser essentiellement l'adaptation fonctionnelle à l'ordre social, ni même à poursuivre principalement leurs intérêts professionnels corporatistes. Toutefois, elle laisse plus de place au jeu politique de la négociation sociale et, conséquemment, elle permet d'envisager, dans un contexte historique précis, des alliances sociales nouvelles portées par des projets novateurs de changement social. La seconde moitié des années 1960 à Montréal est un contexte particulièrement propice à ces projets.

1.1 Critique de la technocratie

Les auteurs du courant de la critique de la technocratie ont développé leur approche dans des ouvrages principalement publiés à la toute fin des années 1970. Jacques Godbout définit la technocratie de la manière suivante :

Quant à la technocratie, c'est aussi l'exercice d'un pouvoir, qui repose cette fois sur une connaissance d'expert dans un domaine, et non pas sur la connaissance des règles de fonctionnement de l'organisation. Dans le cas de la technocratie, la source du pouvoir est donc en partie extérieure à l'organisation, à l'administration [publique].³

L'ouvrage de Donald McGraw, *Le développement des groupes populaires à Montréal (1963-1973)*, constitue, par son objet de recherche, un incontournable pour notre travail. Ce livre renferme des précieuses informations sur l'évolution et les projets mis en place par le COM. S'inspirant des thèses gramsciennes, McGraw voit les animateurs sociaux comme des intellectuels organiques défendant les intérêts de la classe sociale qu'ils représentent, soit la nouvelle classe moyenne technocratique. Conséquemment, l'action de cette classe moyenne technocratique et son appel à la participation des citoyens à leur propre bien-être s'inscrivent principalement dans le cadre des nouveaux besoins de planification caractéristiques du capitalisme d'État et de la Révolution tranquille. Au final, la « participation civique » promue par les animateurs sociaux n'est qu'une forme sophistiquée d'encadrement des aspirations populaires dans une société en profonde mutation.

Dans son mémoire de maîtrise, intitulé *Les comités de citoyens: forme nouvelle de participation*, Anne Légaré analyse douze comités de citoyens de la fin des années 1960. Dans cet ouvrage, elle pose la question suivante : « Ceux-ci reposent-ils sur une volonté novatrice ou traditionnelle; ces groupes, dans leur tentative de participation, se contenteraient-ils de s'approprier la part de pouvoir qu'ils réclament ou bien tenteront-ils de le soumettre à des fins audacieuses? ⁴ ». Bien qu'elle souligne l'aspect

³ Jacques Godbout, *La participation contre la démocratie*, Montréal : Éditions Saint-Martin, 1983, p. 153.

⁴ Anne Légaré, *Les comités de citoyens: forme nouvelle de participation*, Mémoire de maîtrise (science politique), Montréal, Université de Montréal, 1970, p. 8.

innovateur et potentiellement révolutionnaire de ces groupes, l'auteure en vient à la conclusion que la plupart des comités étudiés poursuivent essentiellement des objectifs réformistes ne menant pas à un réel changement social. D'ailleurs, l'auteure voit l'animation sociale comme un simple mécanisme d'intégration sociale. Les animateurs, par leurs actions, atténuent les inégalités pour les rendre acceptables, et donc sans modifier les structures socio-économiques. Ainsi, sans parler de technocratie, Anne Légaré reproche à l'animation sociale de jouer un rôle d'appui au pouvoir des classes dominantes.

Dans *Du pain et des services, La réforme de la santé et des services sociaux*, Frédéric Lesemann nous livre quant à lui une critique marxiste de la réforme de l'État dans le domaine sociosanitaire⁵. Dans cet ouvrage, l'auteur démontre que, au-delà de la volonté de livrer des services sociaux adéquats à la population, cette réforme a également comme objectif d'imposer le pouvoir de la nouvelle classe technocratique dans ce domaine. Conséquemment, il démontre qu'à la suite du rattrapage des années 1960, cette nouvelle classe émergente entend utiliser l'État comme véhicule de sa vision de la société. Ce faisant, les technocrates s'assurent le plein contrôle de ce secteur en s'octroyant la gestion exclusive de la pauvreté et de la marginalité. Son argumentation s'attarde à décrire les différentes stratégies de classe des principaux acteurs dans les diverses commissions d'enquête (Commission Castonguay-Nepveu) ainsi que la mise en place des Centres locaux de santé communautaire (CLSC). Selon Lesemann, cette intégration progressive du champ sociosanitaire à l'appareil technocratique d'État aboutit à une dépolitisation de la question sociale dans le contexte turbulent des années 1960.

⁵ Frédéric Lesemann, *Du pain et des services : La réforme de la santé et des services sociaux au Québec*, Montréal, Les éditions coopératives Albert-Saint-Martin, 1981, 501 p.

L'ouvrage de Gilbert Renaud, *L'éclatement de la profession en service social*, est utile à la compréhension de la trajectoire professionnelle des travailleurs sociaux au Québec. L'auteur démontre que ces derniers vont, d'abord, connaître une phase de professionnalisation, pour ensuite en connaître une de déprofessionnalisation, voire de prolétarianisation, suite à la mise sur pied du Ministère de la santé et des services sociaux. L'auteur souligne, d'abord, la mise en place en 1960 de la Corporation des travailleurs sociaux professionnels de la Province de Québec qui reconnaissait au travailleur social le statut légal d'une profession libérale. Il s'agit en fait d'une façon de marquer leur autonomie face à un clergé qui a longtemps contrôlé ce secteur des services sociaux. Mais cette reconnaissance est minée par le développement de l'État employeur et par le salariat qui y est associé. Au nom de l'efficacité technocratique, l'État se sent pleinement justifié de prendre en charge le domaine des services sociaux en faisant de ses travailleurs sociaux de simples salariés. Ceux-ci perdent alors leur autonomie professionnelle.

Lesemann et Renaud abordent peu l'animation sociale dans leurs ouvrages. Lesemann décrit les animateurs sociaux comme étant « l'avant-garde technocratique » et les agents de la déprofessionnalisation du travail social. De son côté, Renaud affirme que l'« [animation sociale et l'organisation communautaire] servent les visées politiques de la [nouvelle petite bourgeoisie] technocratique qui utilise, à son profit, l'attaque contre les pouvoirs professionnels⁶ ». Selon ces auteurs, la participation des citoyens à l'action des comités de citoyens, telle que mise de l'avant par les animateurs sociaux du COM, vient remettre en question les principes « autonomistes » de la profession du travail social. Cette redéfinition forcée mine à terme l'unité de la profession et contribue donc à son intégration fonctionnelle dans la société technocratique. Soulignons que Lesemann et Renaud ne font pas de différence

⁶ Gilbert Renaud, *L'éclatement de la profession en service social*, Montréal, Les éditions coopératives Albert-Saint-Martin, 1978, p.91.

entre les animateurs sociaux du Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (BAEQ), du projet Télévision éducative au Québec (TEVEC) et ceux du COM qui sont, à leur avis, tous à mettre en une seule et même catégorie, soit celle de l'avant-garde technocratique. Nous y reviendrons.

L'ouvrage de Jean-Pierre Collin et de Jacques T. Godbout, *Les organismes populaires en milieu urbain : contre-pouvoir ou nouvelle pratique professionnelle?*, repose sur une série d'entrevues réalisées auprès des groupes populaires présents au mois de mai 1974 dans les quartiers Pointe-Saint-Charles, Saint-Henri, Mile-End, Plateau Mont-Royal, Centre-Sud et Hochelaga-Maisonneuve. Récusant l'interprétation marxiste de McGraw et Lesemann, ces auteurs insistent plutôt sur les aspirations populaires qui ont nourri les organismes communautaires. Mais ce changement de perspective a peu d'impact sur l'interprétation du rôle des animateurs sociaux qui, ici aussi, est ramenée à la canalisation des aspirations populaires vers la reproduction des formes de la dépendance sociale. L'hypothèse de base est que « [...] l'autonomisation des groupes populaires par rapport aux religieux et aux animateurs professionnels, le contrôle de plus en plus grand qu'y détiennent les citoyens constituant, plus que leur orientation idéologique, le phénomène le plus significatif et le plus porteur de changement⁷ ». Insistant sur l'autonomie des groupes populaires, les auteurs considèrent que :

[...] les curés, les travailleurs sociaux, les animateurs ou les militants politiques, c'est le même 'pattern' de dépendance qui se répète et les transformations idéologiques de ceux qui 'vont vers les pauvres' ne sont significatives que si elles s'inscrivent dans une modification du schéma traditionnel de relation de ce milieu avec le reste de la société.⁸

⁷ Jean-Pierre Collin et Jacques Godbout, *Les organismes populaires en milieu urbain : contre-pouvoir ou nouvelle pratique professionnelle?*, Montréal, I.N.R.S. – Urbanisation, 1977, p. 119.

⁸ *Ibid.*, p. 242-243.

Selon les auteurs, cette « modification du schéma traditionnel » exige le plein contrôle démocratique des représentants citoyens dans les organisations populaires⁹, ce qui exclut la plupart des intervenants professionnels non élus. Bref, pour Collin et Godbout, les animateurs sociaux ne peuvent mener à des changements fondamentaux, puisque cette tâche revient aux groupes populaires autonomes. Finalement, l'ouvrage est aussi d'une grande utilité puisqu'il donne un portrait détaillé de l'état des organismes populaires des quartiers étudiés. Jacques Godbout approfondira ce point de vue dans un autre ouvrage, intitulé *La participation contre la démocratie*¹⁰.

Dans leur mémoire de maîtrise intitulé *Le développement de l'animation au Québec : sources, apports et limites*, Charles Côté¹¹ et Yanick Harnois analysent l'animation à partir de trois pôles, soit le politique, le gestionnaire et l'existential. Ces pôles, qui ne sont pas exclusifs, permettent de représenter différents courants présents au Québec dans les années 1960. À la suite d'une analyse exhaustive de ces courants, les auteurs en arrivent tout de même à cette conclusion :

Nous devons donc affirmer que l'animation dans ses multiples facettes a comme fonction d'être une des plaques tournantes de la technocratie. Elle occupe une place centrale dans la production-reproduction de la société que nous qualifions de post-industrielle [...]. Nous pourrions également dire que l'animation et les animateurs (frange de la technostructure intermédiaire) renforcent la course au développement quantitatif à travers le mythe de la scientificité et de l'expert qui la représente.¹²

⁹ *Ibid.*, p. 139.

¹⁰ Jacques Godbout, *La participation contre la démocratie*, Montréal, Les éditions coopératives Albert-Saint-Martin, 1983, 190p.

¹¹ Charles Côté a été animateur social dans sur le Centre-sud et sur le Plateau Mont-Royal. Il relate son expérience dans un roman autobiographique. Charles Côté, *Ti-cul l'animateur*, Montréal, Les éditions coopératives Albert-Saint-Martin, 1975, 66p.

¹² Charles Côté et Yannick Harnois, *L'animation sociale au Québec, sources, apports et limites*, Montréal, Les éditions coopératives Albert-Saint-Martin, 1978, p. 401.

Dans son ouvrage, *Logement et luttes urbaines à Montréal*, Pierre Hamel fait une analyse marxiste des groupes urbains à partir des revendications liées à la crise du logement à Montréal. Pour ce faire, il produit une étude de l'idéologie et de la pratique de plusieurs groupes populaires. Bien qu'il ne nie pas un rôle important des groupes populaires urbains dans la lutte pour des conditions de logement adéquates, l'auteur en vient à la conclusion qu'il y a un écart entre la radicalisation du discours des groupes populaires et la portée réelle de leurs actions. Bref, le discours n'est pas suivi de changements importants dans les pratiques des groupes populaires. Le fait que la plupart de ces groupes soient dirigés par des éléments de classe extérieurs contribue à cet écart entre le discours et la pratique. D'ailleurs, Hamel voit chez les animateurs sociaux des représentants de la nouvelle petite-bourgeoisie. Ainsi, ces derniers peuvent difficilement jouer un rôle effectif dans le rapport de force les opposants à l'État et aux classes dominantes. Comme nous le verrons plus loin dans ce bilan, Pierre Hamel rejettera plus tard cette thèse au profit d'une vision plus positive de l'animation sociale.

En conclusion, les auteurs de la critique de la technocratie voient généralement les groupes populaires comme le seul rempart contre la montée d'une nouvelle classe technocratique et le pouvoir qu'elle représente. Les acteurs qui ne sont pas issus de ces groupes populaires, notamment les animateurs sociaux, sont ainsi vus comme des simples relais du pouvoir. De plus, les réformes dans le domaine social du début des années 1970 sont essentiellement décrites comme une prise en charge technocratique de l'État dans ce domaine. Ainsi, ces thèses nous permettent de mieux cerner l'évolution des réformes et leurs répercussions. Ces auteurs misent davantage sur les résultats technocratiques que sur le projet démocratique au cœur de l'animation sociale.

1.2 L'approche de la professionnalisation

L'approche de la professionnalisation insiste sur les grandes étapes du développement du travail social et sur l'affirmation d'une profession de plus en plus autonome. L'étude de la professionnalisation du travail social a évidemment intéressé certains chercheurs non-historiens. Bien qu'elle n'étudie pas seulement la professionnalisation du travail social, Aline Chèvrefils tente de trouver, à partir du développement de l'animation sociale, la formation professionnelle idéale à cette approche prometteuse. Pour ce faire, elle compare les projets, les actions et les intentions de trois expériences d'animation, soit le BAEQ, le projet Saint-Henri et le Service social régional de Châteauguay. De plus, elle affirme que, contrairement au BAEQ qui est inspiré par les expériences d'animation française, le projet Saint-Henri tire son inspiration du « Community development » dont Saul Alinsky est une figure de proue à Chicago¹³. Chèvrefils est en quelque sorte pionnière dans les études de l'animation sociale au Québec. Bien qu'optimiste devant les succès de l'animation en 1968, elle cherche, par son ouvrage, à trouver la meilleure manière d'encadrer cette nouvelle profession pour, en quelque sorte, l'institutionnaliser.

Dans son article paru en 1978, intitulé *L'implantation de la profession de travailleur social*, Jacques Rousseau étudie l'histoire du travail social depuis les années 1940. Rousseau explore comment, face à la complexité grandissante des problèmes sociaux en milieu urbain, l'Église catholique n'a d'autres choix que de former des laïcs aux nouvelles pratiques du travail social. L'auteur identifie trois phases de l'évolution du travail social : l'équilibre (1945-1955), la rupture (1955-1960) et le processus de convergence (1960-1965). Dans les années 1940, et jusqu'au

¹³ Aline Chèvrefils, *Le rôle des animateurs*, Montréal, Les éditions coopératives Albert-Saint-Martin, 1978, p. 46.

milieu des années 1950, la première phase identifiée par l'auteur, les travailleurs sociaux demeuraient dans les limites de la morale chrétienne et du *casework*. Cependant, à la fin des années 1950, les universités offrent de plus en plus une formation en service social, mettant de côté la dimension moralisatrice du discours traditionnel. Ainsi, les travailleurs sociaux qui seront formés à la fin des années 1950 s'inspirent de nouvelles pratiques axées sur la rationalité (science et technique) et, surtout, sur la participation des citoyens à la prise en charge de leur situation. Selon l'auteur, la fondation de l'Association des travailleurs sociaux de la Province de Québec en 1956 et l'incorporation de cette dernière en 1960 confirment cette progressive laïcisation du service social. De plus, les agences se voient confier de plus en plus un rôle d'intervenants dans le système d'assistance sociale après que les municipalités se soient retirées de ce champ d'intervention. Le travailleur social devient administrateur au sein de ces agences, ce qui consolide son positionnement dans le domaine du service social.¹⁴

Dans son ouvrage, *Évolution des pratiques en service social*, Robert Mayer abonde essentiellement dans le même sens que Rousseau, même s'il est plus critique du processus de professionnalisation. En ce qui concerne l'animation sociale, Mayer considère qu'il s'agit de l'un des principaux événements¹⁵ qui a marqué le développement de la professionnalisation du service social dans les années 1960¹⁶. L'auteur démontre que l'animation sociale évolue à l'intérieur de deux phases du

¹⁴ Jacques Rousseau, « L'implantation de la profession de travailleur social », *Recherches sociographiques*, vol. 19, no 2, 1978, p. 186.

¹⁵ Les autres événements sont la création de la Corporation professionnelle des travailleurs sociaux du Québec (CPTSQ) en 1960, le comité Boucher (1963), la création de la Fédération des services sociaux à la famille (FSSF) en 1963 et la transformation des agences de service social en centres de service social (CSS). Rober Mayer, *Évolution des pratiques en service social*, Boucherville, Gaëtan Morin Éditeur, 2002, p.257.

¹⁶ La période des années 1960 est qualifiée par Mayer de « Phase de la consolidation professionnelle » dans un article paru en 1994. Robert Mayer, « L'évolution des services sociaux », In *Traité des problèmes sociaux*, sous la dir. de Fernand Dumont, Simon Langlois et Yves Martin, p. 1014, Montréal, IQRC, 1994.

service social, soit les années 1960 à 1965 décrites comme la « prise en charge fonctionnelle par l'État » et les années 1966 à 1970 décrites comme la « prise en charge totale » du service social au Québec de ce dernier¹⁷. Pour l'auteur, l'animation sociale permet une modernisation du travail social par le développement de pratiques sociales convergeant vers la communauté et non plus seulement vers l'individu. Enfin, selon Mayer, l'avènement de la technocratie provient davantage de la prise de contrôle par l'État des domaines de la santé et des services sociaux que de l'action des animateurs sociaux elle-même.

Dans son ouvrage, *Le travail social, analyse et évolution, débats et enjeux*, Lionel-Henri Groulx analyse l'évolution du travail social sous divers angles. D'abord, l'auteur décrit la professionnalisation du travail social, non pas comme une évolution linéaire et homogène, mais plutôt comme une série de débats et d'enjeux à l'intérieur de cette profession. L'auteur démontre que chacune des phases¹⁸ a ses spécificités et illustre, en quelque sorte, les aspirations professionnelles du moment. Ainsi, Groulx soutient que le développement des méthodes et des tendances pédagogiques de l'animation sociale est une façon de conquérir de nouvelles responsabilités dans le domaine du service social. Groulx insiste d'ailleurs sur le fait qu'une analyse de l'animation sociale ne doit pas se réduire à « une sociologie qui se limite aux résultats de l'action »¹⁹ au risque de faire le jeu du pouvoir étatique. Cette perspective permet d'identifier deux visions conflictuelles de l'animation sociale, soit la vision libérale et la vision sociale-démocrate : « Nous avons qualifié de libérale la position qui conçoit la participation comme un moyen pour assurer une meilleure efficacité dans les

¹⁷ Robert Mayer, *op. cit.*, p. 212.

¹⁸ La question de la confessionnalité et la charité scientifique (années 1940-1950); la question communautaire et l'animation sociale (années 1960); la question professionnelle et disciplinaire et ses critiques (années 1970-1980); la question du sexisme et le féminisme (années 1980) et la question de l'État et les alternatives (années 1990).

¹⁹ Lionel-Henri Groulx, *Le travail social, analyse et évolution, débats et enjeux*, Laval, Éditions Agence d'Arc, 1993, p. 114.

services sociaux et de sociale-démocrate celle qui définit les services sociaux comme un moyen pour assurer la pleine participation sociale des citoyens²⁰ ». En présentant les animateurs d'une manière hétérogène, l'auteur met de l'avant une vision différente de celle des chercheurs qui considèrent l'animation sociale comme l'avant-garde de la technocratie.

Des historiens se sont également intéressés au processus de professionnalisation, bien qu'en inscrivant celui-ci dans un contexte historique plus large. Lucia Ferretti a par exemple livré une courte histoire des agences sociales et des fédérations financières en matière de services sociaux. Ferretti décrit les années 1940-1950 comme une période qui voit une lente professionnalisation du travail social au sein des œuvres catholiques. Deux courants participent à ce processus de professionnalisation. D'un côté, la Fédération des œuvres de charité canadienne-française (FOCCF) qui est, pour l'essentiel, une fédération financière dont l'organisme de coordination est le Conseil des œuvres de Montréal. De l'autre, les « agences sociales » elles-mêmes qui conservent une approche traditionnelle de type *casework* durant une bonne partie de la période étudiée. Le courant animé par la Fédération sera davantage influencé par les principes de l'animation sociale développés notamment aux États-Unis. Pour Ferretti, l'animation sociale est une technique d'intervention qui a permis un certain renouvellement dans la pratique du travail social dans les années 1960. Ainsi, Ferretti présente deux types d'animation, le « type Blondin », d'inspiration catholique, et celui plus radical du secteur Centre-Sud à Montréal, davantage associé à la gauche syndicale et socialiste. Ces différents courants de l'action communautaire, et l'effervescence politique qu'ils génèrent, expliqueraient la réforme de la santé et des services sociaux : « Comme l'ont fait ressortir plusieurs analystes [...], nul doute que du point de vue du Ministère, la mise

²⁰ *Id.*, « Participation, pouvoir et services sociaux », In *Traité des problèmes sociaux*, sous la dir. de Fernand Dumont, Simon Langlois et Yves Martin, p. 1036, Montréal, IQRC, 1994.

sur pied d'un régime exclusivement public de santé et de services sociaux a aussi pour but de canaliser et de contrôler le dynamisme politique de la période²¹ ».

Pour sa part, la thèse d'Amélie Bourbeau porte sur l'évolution des Fédérations financières²², de leur création dans les années 1930 jusqu'au tournant des années 1970. Elle le fait en portant son attention sur quatre phénomènes propres à la période étudiée, soit la bureaucratisation, la professionnalisation, la sécularisation et l'étatisation de l'assistance²³. Cette thèse décrit en détail le développement de la FOCCF et, dans une moindre mesure, du COM. S'intéressant aux ambiguïtés des quatre phénomènes mentionnés, elle insiste notamment sur leur dimension genrée, démontrant que la bureaucratisation, la professionnalisation, la sécularisation et l'étatisation ont signifié une diminution significative du rôle des femmes, religieuses ou laïques, dans un secteur traditionnellement féminin. Par ailleurs, selon Bourbeau, la volonté de participation des citoyens dans la seconde moitié des années 1960 est, en quelque sorte, une réaction au processus d'étatisation et de bureaucratisation des services sociaux²⁴. Cependant, l'auteure n'aborde pas spécifiquement le développement de l'animation sociale.

Même s'il ne s'intéresse pas directement au processus de professionnalisation du travail social, le mémoire de maîtrise de Martin Croteau, *L'implication sociale et politique de Jacques Couture à Montréal de 1963 à 1976*, est très intéressant pour saisir les motivations professionnelles et politiques d'un acteur, un prêtre-ouvrier

²¹ Lucia Ferretti, « Note de recherche. Les agences sociales à Montréal, 1932-1971 », *Études d'histoire religieuse*, no 66, 2000, p. 84.

²² Fédération des Œuvres de charité canadienne-française et la *Federation of Catholic Charities*.

²³ Amélie Bourbeau, *La réorganisation de l'assistance chez les catholiques montréalais: La Fédération des Œuvres de charité canadiennes-françaises et la Federation of Catholic Charities, 1930-1972*, Thèse de doctorat (Histoire), Montréal, UQAM, 2009, p. 43.

²⁴ *Ibid.*, p. 325.

jésuite, au tournant des années 1970. Croteau y décrit le parcours de Jacques Couture et son implication sociale à Montréal. Ce dernier a travaillé dès 1963 dans le quartier Saint-Henri et « [...] intervient dans trois secteurs de façon prioritaire : la pastorale ouvrière, la famille et la conscientisation des ouvriers²⁵ ». Jacques Couture s'implique à plusieurs niveaux, soit comme animateur social, comme chroniqueur et, finalement, comme homme politique. Bien que son intervention soit axée sur la promotion de la religion catholique parmi les classes défavorisées, Couture s'oppose à la « formation ecclésiastique bourgeoise²⁶ » du clergé. Il est intéressant de noter que Couture met de l'avant la nécessité de promouvoir la participation citoyenne des Montréalais défavorisés, même s'il accorde finalement peu d'attention au mouvement d'animation sociale pris dans son ensemble.

En résumé, les auteurs de l'approche de la professionnalisation du travail social démontrent que le travail social est tributaire des changements amorcés bien avant les années 1960 et profite de la sécularisation de la société pour jouer un rôle de plus en plus important au Québec. Cependant, ces auteurs ne s'attardent pas spécifiquement à l'analyse de l'animation sociale. Il est vrai que cette dernière est finalement assez marginale dans la profession du travail social, ce qui peut expliquer cette discrétion. De plus, l'animation sociale se transforme dans les années 1970 pour s'intégrer au milieu communautaire que nous connaissons aujourd'hui. Ainsi, l'animation sociale est généralement perçue comme une courte étape, plus ou moins significative, dans l'évolution globale de la profession.

²⁵ Martin Croteau, *L'implication sociale et politique de Jacques Couture à Montréal de 1963 à 1976*, Mémoire de maîtrise (histoire), Montréal, UQAM, 2008, p. 41.

²⁶ *Ibid.*, p. 35.

1.3 L'approche de la régulation sociale

Les représentants de ce dernier courant sont, soit des anciens animateurs ou intervenants sociaux de la période analysée, soit des sociologues analysant l'évolution du service social dans le cadre de la conjoncture de la crise économique des années 1980. Ils insistent généralement sur la convergence des intérêts entre les mouvements populaires et les animateurs sociaux dans le contexte politique de la fin des années 1960. Du nombre, il y a d'abord Louis Favreau, aujourd'hui professeur à l'Université du Québec en Outaouais et ancien animateur social, connu pour son ouvrage *Mouvement populaire et intervention communautaire de 1960 à nos jours*.

Dans son livre, Favreau cherche à réfuter les thèses du déclin comme celles de l'intégration et de la récupération par l'État du mouvement populaire et communautaire. Il affirme que ces thèses servent l'argumentation de ceux pour qui « [...] l'avenir est du côté de la Rupture avec un grand R²⁷ ». En ce qui concerne notre période de recherche, Favreau la qualifie d'« années d'émergence ». Il affirme qu'avant les comités de citoyens mis sur pied par les animateurs sociaux du COM, les groupes communautaires sont plutôt composés de citoyens de la classe moyenne qui s'occupent des loisirs paroissiaux ou des clubs sociaux. En ce qui concerne le mouvement des comités de citoyens des années 1960, il s'agit d'un « tremplin en ce sens qu'il permettait de regrouper des citoyens 'ordinaires' (par opposition à l'élite locale) autour de problèmes sociaux précis, susceptibles d'être résolus dans la mesure où des revendications s'articulaient et où la pression/négociation s'organisait²⁸ ». Ainsi, dans son propos, les comités de citoyens et les animateurs sociaux sont le point

²⁷ Louis Favreau, *Mouvement populaire et intervention communautaire de 1960 à nos jours : continuités et ruptures*, Montréal, Éditions du fleuve, 1989, p. 257.

²⁸ *Ibid.*, p. 18.

de départ du mouvement populaire et communautaire moderne. Depuis ce temps, ce mouvement a évolué, ce qui ne veut pas dire qu'il s'est volatilisé. Il est devenu tout simplement différent au gré des grands compromis sociaux²⁹.

De son côté, Pierre Hamel rejette ses propres thèses du début des années 1980 qu'il qualifie lui-même de « révolutionnaristes » puisqu'elles ne servaient qu'à renforcer ses propres hypothèses de départ. Ainsi, l'auteur rejoint Favreau dans son analyse des mouvements sociaux : « [...], nous faisons l'hypothèse qu'ils [les mouvements sociaux] ont participé activement, au cours des trente dernières années à la transformation des rapports entre l'État et la société civile, dont l'enjeu était en bonne partie, [...], l'élargissement des formes et des modes d'expression de la démocratie locale.³⁰ » Hamel rejoint également Favreau en rejetant à la fois les thèses « révolutionnaristes » du déclin et de la récupération. L'échec de la révolution sociale ne signifie pas de se limiter à faire l'inventaire des trahisons de la petite bourgeoisie technocratique. Concernant les animateurs sociaux, il affirme que « [...] le sens de leur action, même dans sa forme la plus radicale, s'inscrivait dans la recherche d'un compromis susceptible d'élargir les bases de la démocratie³¹ ».

Pour leur part, dans leur article *Le mouvement populaire et communautaire : de la revendication au partenariat (1963-1992)*, Paul Bélanger et Benoît Lévesque ont recours à la notion de génération qui permet, selon eux, de mieux analyser les

²⁹ Dans un article plus récent, Favreau présente l'émergence des groupes populaires des années 1960 non plus comme le développement de la profession du travail social, mais comme la naissance du mouvement communautaire. Louis Favreau, « Le travail social au Québec (1960-2000): 40 ans de transformation d'une profession », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 13, no 1, 2000, pp. 27-47.

³⁰ Pierre Hamel, *Action collective et démocratie locale, les mouvements urbains montréalais*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1991, p. 28.

³¹ *Ibid.*, p. 93. Voir également Pierre Hamel, *Ville et débat public*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2008, 174p.

groupes communautaires à travers le temps en permettant de « [...] tenir compte aussi bien de la demande sociale et de la forme dominante des organisations du mouvement que du modèle de développement et de la forme de régulation sociale qui dominent alors dans la société québécoise³² ». C'est dans le contexte du mode de régulation fordiste et du providentialisme d'État qu'a émergé une nouvelle génération d'organismes de revendication, portée par les comités de citoyens. Pour Lévesque et Bélanger, ces organismes témoignent de nouvelles demandes sociales suscitées par le providentialisme, ce qui annonce l'émergence d'un « syndicalisme de consommation collective ». À cet effet, ils écrivent : « [...] les demandes de participation populaire en milieu urbain se situent principalement sur le terrain de la consommation et dans une certaine mesure dans le prolongement de l'État-providence [...]»³³ ». Plus qu'une simple demande de « services » administrés par l'État planificateur, ces comités de citoyens seraient porteurs d'une idéologie participative qui vise à démocratiser le rapport passif de consommation propre au fordisme et au providentialisme. Dans ce contexte, l'animateur social trouve dans la forme du comité de citoyens un véhicule pratique pour mettre de l'avant une approche collective, différente des pratiques dominantes du travail social de l'époque. Selon Lévesque et Bélanger, l'animation sociale atteint sa limite d'intervention à la fin des années 1960. Incapable d'institutionnaliser de nouveaux compromis sociaux, l'animation sociale laisse place, au tournant des années 1970, à des formes d'interventions politiques et communautaires.

Pour sa part, Andrée Fortin cherche à démontrer que la société du début des années 1990 n'a jamais été aussi participative. De cette façon, elle réfléchit sur les différentes formes de l'idéal participationniste au cours des années 1960, 1970 et

³² Paul Bélanger et Benoît Lévesque, « Le mouvement populaire et communautaire : de la revendication au partenariat (1963-1992) », In *Le Québec en jeu comprendre les grands défis*, sous la dir. de Guy Daigle et Gérard Rocher, p.715, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal., 1992.

³³ *Ibid.*, p. 722.

1980. Ces formes de participation s'articulent autour de deux pôles organisationnels décrits comme populaire et communautaire. Prenant l'exemple des comités de citoyens des années 1960, le pôle populaire est présenté comme un mouvement d'opposition politique prenant la forme du « centralisme démocratique » et guidé par le leadership d'un animateur social. Le pôle communautaire est présenté comme une organisation de services visant l'amélioration des conditions de vie des citoyens en utilisant un mode de décision de « démocratie directe » dont le leadership est assumé par un permanent³⁴. Soulignons que pour Fortin, les animateurs sociaux sont des intellectuels extérieurs au milieu, plus scolarisés que les membres du comité de citoyens, comparativement aux intellectuels dits « organiques » (permanents) qu'elle associe aux années 1980. Cela explique le fossé entre les animateurs sociaux et les membres de groupes populaires dans les années 1970. Enfin, même si nous ne sommes plus dans l'idéal « moderne » de la participation des années 1960, cet idéal, bien que marginal, est toujours présent dans le contexte « postmoderne » des années 1990³⁵.

1.4 Conclusion

Globalement, nous pouvons dire que les approches qui se dégagent de la littérature relative à l'histoire du travail social des années 60 au Québec sont pour le moins variées. Dans un premier temps, soulignons que l'approche de la critique de la technocratie permet de comprendre, à partir d'un questionnement macro-social, les impératifs structurels associés aux conflits sociaux propres au capitalisme avancé. Toutefois, ce questionnement devient un peu schématique lorsqu'il s'agit d'analyser

³⁴ Andrée Fortin, « La participation : des comités de citoyens au mouvement communautaire », In *La participation politique. Leçons des dernières décennies*, sous la dir. de Jacques Godbout, p. 229-230, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1991.

³⁵ *Ibid.*, p. 244

les motivations des animateurs sociaux qui, en dernière analyse, en viennent à participer à l'hégémonie d'une vision technocratique du monde. Même chez des auteurs, comme Collin et Godbout, pourtant critiques de cette analyse marxiste, on a tendance à considérer les animateurs sociaux comme des intellectuels organiques du technocratisme, même s'il s'agit plutôt ici de mettre en lumière l'autonomie et les aspirations des groupes populaires. Dans un cas ou dans l'autre, on ne peut saisir les motivations concrètes des animateurs sociaux de l'époque autrement que sous l'angle critique d'une volonté de domination.

Dans un deuxième temps, l'approche de la professionnalisation cherche à comprendre comment les travailleurs sociaux perçoivent leur savoir et leurs actions, sans présumer de la récupération de « ceux-ci » dans les stratégies de contrôle social ou la dynamique de négociation des grands compromis sociaux. Cette compréhension peut laisser place à une analyse critique du processus de professionnalisation, notamment lorsqu'on l'analyse sous l'angle du genre comme chez Bourbeau. Enfin, nous constatons que l'approche de la régulation met l'emphase sur la configuration mouvante des alliances sociales dans des contextes historiques particuliers. Cette approche ne nie pas les conflits sociaux, mais considère qu'il y a une place à la négociation et aux compromis. Dans ce contexte, il s'agit moins d'expliquer comment le pouvoir s'est exercé que de savoir comment les compromis sociaux, même inégalitaires, ont été négociés. Dans les années 1960, l'animation sociale est perçue ainsi comme l'une des principales formes d'une nouvelle demande sociale pour des services sociaux de qualité et administrés démocratiquement. En nous appuyant principalement sur cette dernière tendance, mais sans négliger les autres contributions, nous espérons apporter une contribution particulière, sinon nouvelle, à notre compréhension des aspirations sociales, et des formes concrètes qu'elles ont prises, au cours des années 1960.

CHAPITRE II

LE DÉPASSEMENT PAR LA GAUCHE

Au début des années 1960, le Conseil des œuvres de Montréal (COM) est influencé par l'évolution et la professionnalisation du travail social au Québec. Cela se manifeste par la mise sur pied, en 1960, d'une association professionnelle qui confirme le développement de nouvelles méthodes d'intervention enseignées aux États-Unis et de plus en plus, dans les différentes écoles de service social du Québec. C'est ainsi que les travailleurs sociaux s'initient à de nouvelles approches, même si les méthodes plus traditionnelles, comme le *casework*, demeurent un aspect central de la formation¹. L'organisation communautaire, ultérieurement nommée animation sociale, fait partie de ces nouvelles méthodes qui visent un changement social plus large, ce qui permettrait de dépasser le *casework* perçu comme une approche ne visant que la simple adaptation fonctionnelle de l'individu défavorisé aux exigences de la société.

Dans un premier temps, nous essaierons de démontrer comment s'est développée la profession du travailleur social dans l'après-guerre, afin de préciser le contexte professionnel dans lequel s'inscrit le COM au début des années 1960. Dans un deuxième temps, nous tenterons d'exposer les principales étapes de création de ce

¹ Robert Mayer, « L'évolution des services sociaux », In *Traité des problèmes sociaux*, sous la dir. de Fernand Dumont, Simon Langlois et Yves Martin, p. 1016, Montréal, IQRC, 1994.

dernier, pour finalement conclure sur le développement de l'animation sociale en son sein.

2.1 Le développement du travail social au Québec

Au milieu du 20^e siècle, les besoins pour des travailleurs sociaux mieux formés sont de plus en plus évidents. Déjà, dans les années 1930, l'assistance traditionnelle prodiguée par la Société Saint-Vincent-de-Paul a été durement critiquée, notamment à Montréal. Les rapports de la Commission Montpetit, et notamment celui consacré à la protection de l'enfance, insistent sur le besoin de développer des formes d'assistance moderne, centrées sur la qualification des intervenants sociaux. L'une des recommandations de la commission porte sur la fondation d'une Fédération des œuvres de charité qui permettrait de centraliser le financement et l'administration de l'assistance charitable. Cette fédération, dont l'histoire a été bien analysée par Amélie Bourbeau, est fondée en 1932 par des membres de la bourgeoisie montréalaise désirant instaurer les principes de l'efficacité administrative au domaine de la charité².

En ce qui concerne la formation des travailleurs sociaux catholiques, Marie Gérin-Lajoie avait fondé l'Institut Notre-Dame-du-Bon-Conseil en 1922. Cet institut s'affilie à l'Université de Montréal en 1932. En 1937, avec la permission de l'Archevêque de Montréal, Mgr Gauthier, l'abbé Lucien Desmarais et Hayda Denault

² Amélie Bourbeau, *La réorganisation de l'assistance chez les catholiques montréalais: La Fédération des Œuvres de charité canadiennes-françaises et la Federation of Catholic Charities, 1930-1972*, Thèse de doctorat (Histoire), UQAM, 2009, p. 89-90.

vont étudier dans les universités américaines³, notamment à la *Catholic University of Washington* (dans le cas de Lucien Desmarais)⁴. Ils sont grandement impliqués dans la fondation de l'École de service social de l'Université de Montréal. Voici comment Lionel-Henri Groulx décrit la filiation entre l'Archevêché de Montréal, la FOCCF et l'École de service social de Montréal :

C'est en étroite collaboration que l'Église et la Fédération des Œuvres ont donné au service social sa première structure idéologique et organisationnelle. Il est difficile de distinguer le rôle de chacune des parties. Mgr Gauthier et Mgr Valois, respectivement archevêque et grand vicaire de Montréal, ont rendu possible la formation des premiers auxiliaires sociaux professionnels, pensé et exécuté le projet d'une École de service social en envoyant étudier aux États-Unis des membres du clergé. Le rôle de la Fédération a été de préparer le milieu à la nécessité d'une main-d'œuvre professionnelle en service social et d'un organisme de distribution des services qui deviendra lieu d'apprentissage et de travail des premiers travailleurs sociaux.⁵

Lucia Ferretti avance que la FOCCF, le COM et les agences laïques évoluent en concurrence avec les agences de quartier, plus traditionnelles dans leur approche⁶. La FOCCF hésite même à financer ces agences et travaille à professionnaliser leur pratique. Cette dernière contribue donc à imposer la professionnalisation du travail social laïque et religieux, en insistant notamment sur l'approche scientifique du *casework*⁷.

³ Jacques Rousseau, « L'implantation de la profession de travailleur social », *Recherches sociographiques*, vol. 19, no 2, 1978, p. 177.

⁴ Lionel-Henri Groulx, *Le travail social, analyse et évolution, débats et enjeux*, Laval, Éditions Agence D'Arc, 1993, p. 32-33.

⁵ Lionel-Henri Groulx, *op. cit.*, p. 36.

⁶ Lucia Ferretti, « Note de recherche. Les agences sociales à Montréal, 1932-1971 », *Études d'histoire religieuse*, no 66, 2000, p. 76.

⁷ Robert Mayer, *Évolution des pratiques en service social*, Boucherville, Gaëtan Morin Éditeur, 2002, p.191.

Le *casework* est une technique d'intervention dont les racines plongent à la fin du 19^e siècle en Angleterre sous l'impulsion du mouvement des *Charity Organization Societies*. L'approche, de plus en plus formalisée dans la première moitié du 20^e siècle, est celle d'une intervention « scientifique » au cas par cas. En principe, il ne s'agit pas de juger l'individu, mais d'amener ce dernier à prendre conscience de ses défaillances pour qu'il puisse y remédier. Il s'agit donc, avec l'aide notamment de la psychologie, de procurer aux individus les ressources morales et psychologiques pour qu'ils puissent s'adapter à leur environnement. La FOCCF encourage donc cette pratique d'intervention professionnelle.

Le travail social professionnel, centré sur le *casework*, est en grande partie une profession féminine dans les années 1940 et 1950. À ce sujet, Amélie Bourbeau démontre que les travailleuses sociales laïques sont des professionnelles très présentes dans les agences de service social⁸. Selon Bourbeau, le processus de professionnalisation est genré, puisque les postes de direction sont occupés par des hommes religieux ou laïcs et que les travailleuses sociales sont confinées à un travail de soutien répétitif⁹. Ces travailleuses sociales ont été celles qui ont appris et appliqué les techniques du *casework* et ont ainsi fortement contribué à la professionnalisation de l'intervention en travail social. Toutefois, la professionnalisation et la laïcisation du travail social, qui s'accélèrent au tournant des années 1960, engendrent une masculinisation des intervenants, notamment dans l'animation sociale.

Dans l'après-guerre, des initiatives de l'État, comme les allocations familiales fédérales, permettent aux travailleurs sociaux et aux agences sociales de se développer et d'administrer une partie de l'assistance à l'enfance et à la famille.

⁸ *Ibid.*, p. 200.

⁹ *Ibid.*, p. 219.

L'interventionnisme de l'État québécois se manifeste de façon plus importante au début des années 1960. Il y a d'abord la loi de l'assurance-hospitalisation, adoptée par le gouvernement fédéral en 1957 et entérinée par le gouvernement du Québec en janvier 1961. De même, encore en 1957, les instances fédérales promulguent la loi de l'assistance aux chômeurs qui est, après coup, adoptée en 1960 au Québec. Cette loi fera découvrir à l'État l'ampleur de la pauvreté¹⁰. Cette prise de conscience va pousser l'État québécois à investir le champ des services sociaux. N'ayant pas les compétences nécessaires, il n'aura d'autres choix que de passer par les agences et les fédérations déjà existantes pour offrir de nouveaux services à la population. La reconnaissance légale d'un ordre professionnel, la Corporation professionnelle des travailleurs sociaux du Québec (CPTSQ), est d'ailleurs étroitement liée à ce processus.

2.2 L'impact et l'influence du catholicisme

À partir des années 1930, nous assistons à une réorganisation de l'action catholique au Québec. Comme nous l'avons vu, le clergé favorise la modernisation de l'assistance sociale catholique avec la création de la FOCCF et du COM. À la suite de l'encyclique *Quadragesimo anno* de 1931, les autorités catholiques mettent sur pied les groupes d'actions catholiques spécialisées (ACS) : Jeunesse ouvrière catholique (JOC), Jeunesse étudiante catholique (JEC), Jeunesse agricole catholique (JAC), Jeunesse indépendante catholique (JIC)¹¹. Dans les années 1940, la Ligue ouvrière catholique (LOC) propose d'ailleurs une vision de l'action sociale qui s'apparente à ce que sera l'animation sociale, mais c'est tout le mouvement de l'action catholique

¹⁰ Frédéric Lesemann, *Du pain et des services : La réforme de la santé et des services sociaux au Québec*, Montréal, Les éditions coopératives Albert-Saint-Martin, 1981, p. 25.

¹¹ E.-Martin Meunier et Jean-Philippe Warren, *Sortir de la « Grande noirceur », L'horizon « personnaliste » de la Révolution tranquille*, Montréal, Les cahiers du Septentrion, 2002, p. 59.

qui s'épuise dans les années 1950 alors qu'il perd l'appui de l'Épiscopat¹². Ces groupes marquent néanmoins un renouveau dans la façon chrétienne de percevoir la question sociale. L'action catholique aura une influence certaine sur plusieurs intellectuels d'envergure dans l'après-guerre.

Parmi ceux-ci, nous pouvons nommer André Laurendeau, Gérard Fillion et les participants de la revue Cité Libre, soit les Trudeau, Pelletier et Pierre Vadeboncoeur (pour ne nommer qu'eux). Ce dernier sera d'ailleurs impliqué dans l'expérience du Front d'action politique (FRAP) à la fin des années 1960, nous y reviendrons. Ceux-ci, comme plusieurs autres, vont trouver dans le personnalisme une philosophie de l'action sociale qui permet de concilier une foi personnelle authentique avec une citoyenneté plus combative¹³.

Ce contexte culturel et religieux a également eu une influence importante sur l'intervention sociale. À titre d'exemple, mentionnons les Chantiers de Montréal. Inspirés d'une initiative quasi identique menée dans la ville de Québec, les Chantiers de Montréal sont fondés en mars 1959 par trois étudiants en médecine, Serge Mongeau, Gilles Perreault et Jean-Louis Rochon, ainsi que par deux étudiants en sciences sociales, Jean Morel et Michel Cléroux¹⁴. L'objectif initial est de fournir une aide aux défavorisés qui ne se soit pas empreinte de paternalisme. La philosophie de cet organisme est inspirée des chiffonniers d'Emmaüs de l'abbé Pierre, à Paris. L'objectif de cette initiative sociale est pour l'essentiel d'aider, sans juger, l'indigent en partageant son milieu de vie. De la sorte, les intervenants seraient mieux à même

¹² Jean-Pierre Collin, « La ligue ouvrière catholique et l'organisation communautaire dans le Québec urbain des années 1940 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 47, no. 2, 1993, p. 189.

¹³ Michael Gauvreau, *Les origines catholiques de la Révolution tranquille*, Montréal, Fides, 2008, p.60-61.

¹⁴ Serge Mongeau, *Non, je n'accepte pas; Autobiographie*, Montréal, écosociété, 2005, p. 37-38.

d'aider réellement les personnes défavorisées. Étant donné que la pauvreté est perçue comme un problème universel, les membres des Chantiers de Montréal désirent pratiquer l'intervention sociale en toute autonomie, en dehors des cadres confessionnels traditionnels¹⁵.

De même, Martin Croteau a retracé le parcours d'un jésuite, Jacques Couture, qui se fait prêtre-ouvrier dans le quartier Saint-Henri à Montréal dans les années 1960. Ce dernier exerce même le rôle d'animateur social en participant à de multiples comités de citoyens. Il est un membre important du Groupe familial ouvrier et l'un des fondateurs de la Fédération des mouvements du Sud-Ouest de Montréal (FMSOM) en 1965, organisme faisant partie du premier projet d'animation sociale à Montréal¹⁶. Croteau démontre que Couture prône également un retour vers les fidèles en partageant leur mode de vie¹⁷. Il est indéniable que les premiers projets d'animation sociale s'inspirent donc de cette vision catholique progressiste inspirée de l'ACS et du personnalisme. C'est dans ce contexte que le COM entreprend un projet d'animation communautaire dans le quartier Saint-Henri au début des années 1960.

2.3 Le Conseil des œuvres de Montréal

Le COM est créé en 1934 par la Fédération des œuvres de charité canadienne-française (FOCCF), d'abord sous le nom de *Conseil catholique d'étude et d'action sociales*. Pour sa part, la FOCCF est mise sur pied en 1932 par un groupe de notables

¹⁵ Serge Mongeau, « Pourquoi la non-confessionnalité des Chantiers », *Quartier Latin*, Montréal, 8 décembre 1960, p.3.

¹⁶ Martin Croteau, *L'implication sociale et politique de Jacques Couture à Montréal de 1963 à 1976*, Mémoire de maîtrise (Histoire), Montréal, UQAM, 2008, p. 41.

¹⁷ *Ibid.*, p. 35-36.

canadiens-français en accord avec les autorités religieuses et en suivant le modèle protestant de la *Montreal Council of Social Agencies* et de la *Financial Federation*, deux organismes fondés en 1922¹⁸. L'organisme est chargé de centraliser la cueillette des dons et de les redistribuer aux associations membres, celles-ci étant sous la coordination d'un Conseil catholique d'étude et d'action sociales. Ce dernier doit ainsi coordonner les 16 œuvres montréalaises affiliées à la FOCCF, dans le but de gérer plus efficacement l'offre d'assistance du réseau catholique.

Depuis sa création, le COM n'a pu remplir pleinement son rôle de coordination, car il a dû aussi gérer bon nombre de cas individuels. Dans le but de pallier ce problème, un Bureau d'assistance sociale aux familles est mis sur pied en 1938. Dès lors, le Conseil catholique d'étude et d'action sociales change de nom pour devenir le Conseil des œuvres de Montréal (COM). Au courant de la même année, son directeur général est remplacé par l'abbé Lucien Desmarais, formé en service social à l'Université catholique de Washington et qui sera fondateur de l'École de service social de Montréal. L'abbé Desmarais, dès le départ, tente d'intégrer des communautés religieuses au COM en les invitant à en devenir des membres en règle. Ainsi, le COM et la Fédération devaient être en mesure de coordonner l'ensemble du travail social sur tout le territoire de la métropole. Ce projet de fusion a toutefois été un échec si on en croit l'abbé Desmarais :

¹⁸ Amélie Bourbeau mentionne à leur sujet : « Nous ne connaissons pas l'identité précise de ces hommes, outre le fait qu'ils font tous partie du Club Saint-Denis de Montréal, club privé situé sur la rue Sherbrooke Est ». Amélie Bourbeau, *op. cit.*, p. 89.

Le Conseil des Œuvres, dans l'état actuel, n'a aucune chance de convaincre les communautés religieuses de joindre ses rangs. Il est donc inapte à grouper toutes les œuvres de bienfaisance canadiennes-françaises, dans le but d'intégrer leurs programmes sociaux et de perfectionner leurs méthodes. Dans ces conditions, il semble préférable de restreindre son champ d'action; le Conseil s'occupera principalement des œuvres fédérées et assistées.¹⁹

L'abbé Desmarais croyait fortement que le COM devait travailler avec toutes les communautés religieuses, ce qui permettrait une plus grande efficacité sur le terrain. Ainsi, le COM, en plus d'être intégré au Secrétariat général de la Fédération, aurait eu son propre budget tout en étant redevable au Conseil d'administration. Il aurait été même seul responsable des programmes de la Fédération²⁰. De toute évidence, les demandes de l'abbé Desmarais n'ont pas été entendues et il a dû quitter ses fonctions en 1942 pour être remplacé par le père A. M. Guillemette. Le COM est aussitôt incorporé, obtenant ainsi une existence légale distincte de la FOCCF. L'acte d'incorporation précise que son objectif est : « [d']établir un programme des réalisations jugées nécessaires; [de] favoriser le développement du sens social; [de] prélever, recevoir et administrer les fonds provenant de sources privées ou publiques et [de [dépenser] ces fonds pour le meilleur intérêt des objets de la corporation [...]»²¹ ». Cet objectif reste le même jusque dans les années 1960.

Indépendant de la FOCCF laïque, le COM est très près des pouvoirs religieux. D'ailleurs, l'Archevêque de Montréal a le pouvoir de nommer les membres du Conseil d'administration, qui sont d'ailleurs les seuls membres officiels du COM. En

¹⁹ Conseil de développement social du Montréal métropolitain, « Bref historique sur le structure du Conseil des Œuvres », In *Documentation sur le Conseil des Œuvres*, p. 2, Montréal, Conseil de développement social du Montréal métropolitain, 1968.

²⁰ *Ibid.*, p.2.

²¹ Conseil de développement social du Montréal métropolitain, « Lettres patentes constituant en corporation, 1942 », In *Documentation sur le Conseil des Œuvres*, p. 2, Montréal, Conseil de développement social du Montréal métropolitain, 1968.

1943, l'Archevêché de Montréal émet un mandement qui transforme le COM en « Commission des Œuvres de charité et de service social », obligeant toutes les œuvres charitables et de service social à en devenir membre²². Ainsi, le COM devient l'organisme de coordination du réseau d'assistance catholique, ce qui lui permet de passer de 17 œuvres membres, en 1940, à 73, en 1944. En forçant ainsi les nouvelles agences à devenir membres du COM, l'Archevêque de Montréal les oblige aussi à se restructurer. Toutefois, les grandes institutions dirigées par les communautés religieuses refusent d'adhérer au COM. Elles iront même jusqu'à « [...] fonder, en 1950, une association de communautés religieuses pour discuter de leurs intérêts²³ ». En 1953, à la demande express du nouveau directeur du COM, l'abbé Riendeau, la « Commission des Œuvres de charité et de service social » est abolie et « la structure mise en place par le mandement de 1943 [...] défaire²⁴ ». Le COM n'a plus aucun mandat ecclésiastique, mais il ne disparaît pas pour autant.

Face à ces difficultés, le COM des années 1950 se met à la révision de ses structures et, surtout, de ses rapports avec la hiérarchie catholique. Sa constitution, révisée en 1955, est profondément modifiée en 1959. Elle établit que le COM doit être administré par un Conseil d'administration de vingt-cinq directeurs pour une période de deux ans. Ces directeurs sont élus, par les membres, au cours d'une assemblée générale annuelle dûment mandatée²⁵. Le comité exécutif et le directeur général doivent être nommés par le Conseil d'administration²⁶. Deux façons existent pour devenir membre du COM. Il est possible d'y accéder à titre individuel, en soumettant sa candidature directement au CA. Quant aux œuvres, elles sont

²² Amélie Bourbeau, *op. cit.*, p. 248.

²³ *Ibid.*, p. 249.

²⁴ *Ibid.*, p. 249.

²⁵ Conseil de développement social du Montréal métropolitain, « Le Conseil des Œuvres, Règlements », In *Documentation sur le Conseil des Œuvres*, p. 1, Montréal, Conseil de développement social du Montréal métropolitain, 1959.

²⁶ *Ibid.*, p. 3

représentées par deux délégués qu'elles soumettent au CA²⁷. En devenant une association démocratique, responsable devant ses membres, la réforme de la fin des années 1950 marque une rupture fondamentale dans l'histoire du COM. Nous reviendrons plus loin sur ce sujet.

Partant de là, les critères d'admission au COM restent simples. Il faut vouloir participer à des recherches, à des analyses ou à des actions dans le but de faire la promotion du bien-être social et de la santé, tout en ayant un intérêt marqué pour ces questions ainsi que pour l'organisation communautaire²⁸. Ainsi, le COM peut espérer coordonner tous les organismes de service social, quelle que soit leur appartenance religieuse²⁹. Au tournant des années 1960, le COM s'autonomise donc de plus en plus à l'égard de la FOCCF et prétend à un rôle social bien plus large. Dans le *Rapport général des activités 1957-1958*, il est écrit :

Il est normal que le Conseil accorde une priorité à son rôle d'aviseur social de la Fédération et des œuvres subventionnées par elle. Mais son rôle au terme de sa charte et dans l'esprit de ses fondateurs ne s'arrête pas là; il a charge de veiller à ce que la population soit bien servie en matière de bien-être, de santé ou de loisirs.³⁰

Le COM joue ainsi le rôle de médiateur entre la FOCCF et ses membres. Amélie Bourbeau écrit :

Le Conseil des Œuvres joue indéniablement le rôle de médiateur entre la Fédération et ses membres, dont les préoccupations ne concordent pas toujours.

²⁷ *Ibid.*, p. 9.

²⁸ Conseil des œuvres de Montréal, « Un aspect de l'évolution du Conseil des Œuvres », *La voix des Œuvres*, vol. 5, no 1, avril 1959, p. 3.

²⁹ *Ibid.*, p. 3.

³⁰ Conseil des œuvres de Montréal, *Rapport général des activités 1957-1958*, Montréal, Conseil des œuvres de Montréal, 1958, p. 27-28.

Maîtrisant le langage de la bureaucratie et ayant acquis l'autorité et la renommée nécessaires pour se faire entendre de tout un chacun, les directeurs successifs du Conseil des Œuvres ont su lui donner une réputation pratiquement sans tache et accumuler les réalisations profitables et durables.³¹

En désirant « veiller à ce que la population soit bien servie en matière de bien-être », le COM entend donc se positionner comme un joueur incontournable dans la définition et le développement des services sociaux privés et publics au cours des années 1960³².

2.4 L'organisation communautaire

Il nous faut décrire ce qu'est l'organisation communautaire dans le but de comprendre son influence sur les changements au COM. Issue des mouvements communautaires états-unien³³, l'organisation communautaire est une méthode d'intervention en service social, au même titre que le « *casework* »³⁴, ayant comme objectif la mobilisation collective et le changement social³⁵. Murray Ross est un des principaux auteurs de cette approche qui est de plus en plus populaire dans les années 1950. L'organisation communautaire mise sur une intervention incitant les communautés à s'organiser pour régler leurs propres problèmes. Autant Ross influence les travailleurs sociaux québécois à développer le principe d'entraide communautaire, autant Saul Alinsky contribue, avec ses expériences dans les

³¹ Amélie Bourbeau, *op. cit.*, p. 199.

³² Conseil des œuvres de Montréal, *op. cit.*, p. 28.

³³ Voir Louis Favreau et Louis Doucet, « Mise en perspective autour de trois « modèles » », In *Théorie et pratiques en organisation communautaire*, sous la dir. de Laval Doucet et Louis Favreau, p.7, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1991.

³⁴ Gérald Doré, « L'organisation communautaire : définition et paradigme », *Service social*, vol. 34, no 2-3 (1985), p. 212.

³⁵ *Ibid.*, p. 211.

quartiers pauvres de Chicago, à développer une approche qui pousse les communautés défavorisées dans une lutte politique de revendications³⁶. À la fin des années 1950, le COM s'intéresse de plus en plus à ce type d'interventions³⁷.

La décennie 1960 s'amorce donc avec un COM pleinement engagé sur la voie d'une organisation moderne et professionnelle. Tel que mentionné plus haut, le désir d'être représentatif de l'ensemble du milieu du bien-être social montréalais est devenu un impératif pour le COM. Il ne s'agit plus d'être simplement un organisme de coordination au service de la FOCCF, mais de devenir le principal rouage de la planification de l'assistance sociale sur le territoire montréalais. Dans sa parution d'avril 1959, la revue *La voix des Œuvres*, organe d'information du COM, affirme : « Un Conseil est une organisation communautaire dédiée aux devoirs de concevoir et de promouvoir le maintien et le développement du bien-être humain des membres de la Communauté dans les domaines de la santé, des besoins sociaux et récréatifs³⁸ ». Plus important, c'est bien son caractère démocratique, et non plus sa relation privilégiée avec l'Église, qui lui permet désormais de prétendre à ce nouveau rôle social d'envergure. *La Voix des Œuvres* écrit en effet que :

Les Conseils sont devenus plus représentatifs du public en général, et l'on peut y voir la démocratie à l'œuvre. Ces groupes majeurs de la communauté doivent non seulement être représentés, mais ils doivent avoir la faculté de prendre une part active lors de la formulation des politiques et des décisions. [...] Le rôle des Conseils d'Œuvres est de considérer la Communauté **comme un tout**, de considérer l'ensemble de ses besoins et l'extension de ses services.³⁹

³⁶ Charles Côté et Yannick Harnois, *L'animation sociale au Québec, sources, apports et limites*, Montréal, Les éditions coopératives Albert-Saint-Martin, 1978, p. 108.

³⁷ « L'utilisation du terme « animation sociale » au lieu d'« organisation communautaire » vient paradoxalement souligner une appropriation, dans ces deux expériences, du contenu participatif qui caractérise l'organisation communautaire comme pratique sociale distincte ». Gérald Doré, *op. cit.*, p.213.

³⁸ Conseil des œuvres de Montréal, « Conception Moderne des Conseils-d'œuvres », *La voix des Œuvres*, vol. 5, no 1, avril 1959, p. 1.

³⁹ *Ibid.*, p. 1.

Bien sûr, il faut nuancer cette prétention d'être « représentatif du grand public en général » en rappelant que les membres individuels du COM sont triés sur le volet et qu'ils sont, la plupart du temps, choisis pour le poids de leur influence. Il ne s'agit donc pas d'un ensemble très représentatif de la population et sa réorientation repose davantage sur une volonté d'être un organisme de coordination des services sociaux à Montréal. Il s'agit de sa mission de base, comme le souligne l'abbé Riendeau:

Une autre partie de notre travail consistera à continuer ce que nous considérons comme une activité de base : travailler avec la participation de toutes les œuvres et de tous les Services de Bien-être à Montréal à l'édification d'un seul grand réseau de Services où chaque œuvre et chaque groupe d'œuvres sent qu'il ne travaille pas de façon isolée, mais bien où chacun a l'impression de participer selon sa façon propre à une seule grande œuvre : soit l'amélioration du bien-être social de notre grande communauté montréalaise.⁴⁰

Outre ce service de base, le COM a toujours eu recours à des comités permanents chargés de diverses analyses du milieu montréalais. Dès 1950, les membres de ce comité sont choisis selon leurs compétences sur un sujet, et cela sans être nécessairement membres du COM⁴¹. Le COM se lance ainsi dans la réalisation de « recherches-inventaires » dans le but de remplir son rôle d'« aviseur » social auprès de la Fédération. Depuis 1955, le COM emploie deux travailleurs sociaux à temps plein qui entreprennent de nombreuses recherches-inventaires, selon les besoins du milieu. On enquête sur les institutions pour vieillards, les services sociaux professionnels, la santé mentale (les ressources, les besoins), le placement d'enfants de langue française à Montréal, etc⁴². L'objectif est d'inventorier les secteurs

⁴⁰ Le Conseil des œuvres de Montréal, *Rapport général des activités 1956-1957*, Montréal, Conseil des œuvres de Montréal, 1957, p. XVI.

⁴¹ *Id.*, *Rapport général des activités 1957-1958*, Montréal, Conseil des œuvres de Montréal, 1958, p.31.

⁴² Le Conseil des œuvres de Montréal, *Rapport de la recherche-inventaire: Section institution pour les vieillards, 1954-1956*, Montréal, Conseil des œuvres de Montréal, 1957, 38p. ; *Id.*, *Rapport de la recherche-inventaire: Section service sociaux professionnels, 1954-1955*, Montréal, Conseil des

d'intervention et d'y déterminer les nouveaux organismes à créer, ou à maintenir. Voici comment un travailleur social, et futur premier directeur laïc du COM, Pierre Laplante, évalue en 1962 le travail du service de recherche :

Le travail accompli par ce service de recherche est strictement orienté en fonction de l'action. Le genre de recherche qu'on y fait n'a pas directement pour but de faire avancer la science, mais bien plutôt d'éclairer ceux qui ont des décisions à prendre, en analysant les situations, en évaluant les services rendus, en définissant les problèmes, en appliquant au contexte local le résultat d'expérience tentée ailleurs, et ainsi de suite.⁴³

Ce rôle d'« aviseur » technique que s'est donné le COM est le corollaire de cette façon toute neuve de percevoir l'intervention sociale dans l'optique de l'organisation communautaire. L'auteur y explique que la recherche doit être le produit d'une perspective de « planification rationnelle »⁴⁴, ayant précisément comme visée de structurer l'organisation communautaire en y proposant des secteurs prioritaires pour le financement ou de futurs projets. Cela place le COM, non seulement comme conseiller important de la FOCCF, mais également des divers paliers de gouvernements. Il y a là une menace de technocratisation du COM qui, comme nous le verrons, a un impact important sur les conflits de la fin des années 1960.

œuvres de Montréal, 1956, 116p. ; *Id. Évaluation de deux projets de logements à loyers modiques pour personnes âgées*, Montréal, Conseil des œuvres de Montréal, 61p. ; *Id. Rapport de recherche : Ressources et besoins de la population française de Montréal dans le domaine de la santé mentale*, Montréal, Conseil des œuvres de Montréal, Archives Centraide, Fonds FOCCF, F03 616, N25, 1959.01.01 1 610.

⁴³ Pierre Laplante, « L'organisation communautaire, telle qu'on la pratique au Conseil des Œuvres de Montréal », *Service social*, vol. 11, no 1, avril 1962, p. 112.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 110-111.

2.5 Conclusion

Dès 1957, l'abbé Riendeau, directeur du COM, explique ainsi les défis de l'avenir : « En effet, ces nouvelles mesures de sécurité sociale offrent toutes de grandes possibilités quant à notre participation, tant dans l'élaboration des programmes ou des politiques que dans leur mise en application par la suite⁴⁵ ». Il ajoute : « Une question ici nous vient tous à l'esprit : Et devant tout cela que deviendrons-nous, ou plutôt : que deviendront nos services et nos œuvres? Une seule réponse est possible : ou nous nous adaptons ou nous serons exposés à disparaître avec nos Services⁴⁶ ». Cette conviction d'être à la croisée des chemins explique les profondes réformes du COM à la fin des années 1950.

Elles mènent, comme nous le verrons au prochain chapitre, à une nouvelle philosophie de l'intervention sociale au début des années 1960. Cette philosophie s'incarne dans l'instauration d'un Conseil de quartier dans le secteur Saint-Henri où la recherche d'une approche différente du *casework*, pour agir directement sur les structures de la société, va fortement orienter l'intervention sociale. Dans la lignée du Rapport Boucher, rapport que nous présenterons au prochain chapitre, le projet d'établir des Conseils de quartier s'inscrit donc dans la mouvance d'une intervention communautaire qui tente de trouver une solution nouvelle au problème de la pauvreté à Montréal.

⁴⁵ Conseil des œuvres de Montréal, *Rapport général des activités 1956-1957*, Montréal, Conseil des œuvres de Montréal, 1957, p. XIV.

⁴⁶ *Ibid.*, p. XIV.

CHAPITRE III

PROJET SAINT-HENRI

Le début de la Révolution tranquille est un moment crucial pour la société québécoise comme pour le service social de la province. Il y a d'abord un changement important au niveau de l'État québécois qui, suite à l'avènement du nouveau gouvernement libéral, met sur pied un Comité d'étude sur l'assistance publique, ce qui va favoriser l'émergence d'une nouvelle perception de la profession des travailleurs sociaux. Mû par le désir à peu près généralisé de réforme sociale, le COM se met à la recherche d'une méthode novatrice basée sur l'organisation communautaire. La volonté de dépasser la méthode d'intervention du *casework*, validée par le rapport Boucher, mène le COM à mettre sur pied un projet pilote d'organisation communautaire dans le quartier Saint-Henri. Cette initiative conduit à une forme d'animation sociale qui va guider une bonne partie de l'action du COM à Montréal dans les années 1960¹. Ce quartier est déjà desservi par les Petites sœurs de L'Assomption (PSA) formées au travail social. Ces dernières se font offrir la direction (mais en étant supervisées par un comité bénévole de laïcs²) des Services familiaux

¹ Cette forme d'intervention « [...] s'inscrit dans une perspective de changement en fonction des intérêts des classes populaires [...] » Louis Favreau, « Animation et mouvement populaire au Québec », In *Animation et culture en mouvement, fin ou début d'une époque ?*, sous la dir. de Paul Bélanger et al., p. 33, Sillery, Les Presses de l'Université du Québec, 1987.

² Raymond Courcy, *Vie religieuse et monde moderne, Les petites sœurs de l'Assomption au Canada*, Bordeaux, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 1990, p.79.

du quartier Saint-Henri³. Dans la gestion du service social à Montréal, nous retrouvons également les sœurs du Bons Conseils. Celles-ci se voient octroyer l'agence de quartier du Centre-Sud par la FOCCF et le ministère de la Famille et du Bien-Être social. Cette agence deviendra le Service familial Centre-Sud à la fin de la décennie⁴. La PSA sera également impliquée dans la création de la Maison du quartier dans le même secteur⁵. Comme nous le verrons dans ce chapitre, cette ambition d'une animation sociale renouvelée pose rapidement la question de la nature politique de la question sociale, une question que le discours sur la professionnalisation du travail social avait tenté d'éviter.

Dans le but d'expliquer le développement de l'animation sociale à Montréal dans les années 1960, nous allons, dans un premier temps, analyser deux événements qui ont fortement inspiré le COM : le Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (BAEQ) en 1961 et le rapport du Comité Boucher en 1963. Dans une deuxième étape, nous décrirons le projet Saint-Henri, soit la mise en place d'un Conseil de quartier, qui est la phase initiatrice de toute l'animation sociale du COM. Puis, finalement, nous allons rendre compte de la deuxième phase de l'animation sociale, appelée la « Rénovation sociale », qui a été influencée par le concept états-unien de la « guerre à la pauvreté ». Cette deuxième phase est caractérisée par une modification de la méthode d'intervention des animateurs sociaux. Pour contester la politique de rénovation urbaine de la ville de Montréal, ces derniers vont tenter de donner un rôle revendicateur plus affirmé aux comités de citoyens de Montréal.

³ Amélie Bourbeau, *La réorganisation de l'assistance chez les catholiques montréalais: La Fédération des Œuvres de charité canadiennes-françaises et la Federation of Catholic Charities, 1930-1972*, Thèse de doctorat (Histoire), UQAM, 2009, p. 211.

⁴ Marie-Paule Malouin, *Entre le rêve et la réalité*, Montréal : Bellarmin, 1998, p. 235.

⁵ *Ibid*, p. 275-278.

3.1. Le BAEQ et le Comité Boucher

Au début des années 1960, le Québec vit d'importants changements politiques. Ceux-ci s'accompagnent de deux évènements venant directement influencer le projet d'intervention sociale du COM : le Comité Boucher et le Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (BAEQ).

3.1.1. Le Comité Boucher

Au tournant des années 1960, la société québécoise est marquée par un changement socio-politique important. Suite aux décès successifs de Maurice Duplessis et de Paul Sauvé, l'Union nationale perd le pouvoir qu'elle détient depuis 1944. Les réformistes du Parti libéral de Jean Lesage lancent ce qui sera appelé la Révolution tranquille. Comme nous l'avons mentionné au chapitre précédent, le gouvernement Lesage participe aussitôt aux programmes sociaux fédéraux, l'assurance-hospitalisation et l'assistance-chômage, jusque-là ignorés par le gouvernement précédent. Précisons également que l'interventionnisme grandissant de l'État l'amène à augmenter par la force des choses les sommes allouées dans le domaine social. Dans ce contexte, le gouvernement libéral du Québec met sur pied, en 1961, le Comité d'étude sur l'assistance publique, mieux connu sous le nom du Comité Boucher⁶. Son mandat, qui au départ se limite à la seule question du financement, est vite dépassé. Les auteurs du rapport expliquent l'élargissement de leur mandat de la façon suivante :

⁶ Frédéric Lesemann, *Du pain et des services, La réforme de la santé et des services sociaux au Québec*, Montréal, Les éditions coopératives Albert-Saint-Martin, 1981, p. 25.

Cependant, le Comité a constaté, dès le début de son étude, que le problème auquel il avait à faire face était beaucoup plus vaste et surtout énormément plus complexe qu'il ne le semblait à première vue, le coût élevé de l'assistance sociale n'en étant en somme que la résultante. C'est pourquoi il a jugé plus utile d'orienter ses recherches vers l'analyse des conceptions sociales, politiques et économiques sous-jacentes à l'établissement des mesures d'assistance à domicile et des procédures administratives en usage dans leur application. En conséquence, le Comité a cru devoir s'interroger sur l'orientation de la politique du ministère de la Famille et du Bien-être social et sur ses structures.⁷

Conséquemment, le Comité finit par s'intéresser à l'ensemble du domaine de l'assistance publique et recommande à terme, une refonte complète de la loi la régissant.

Le rapport Boucher, déposé en 1963, va nettement influencer la suite des choses dans le champ du service social. Résumons donc les grandes lignes de ce rapport. Premièrement, le rapport rejette la charité comme façon de combattre la pauvreté et lui préfère la notion de justice sociale⁸. Le document affirme qu'il y a des raisons structurelles à la pauvreté et qu'il faut offrir un minimum vital aux personnes défavorisées⁹. Deuxièmement, le comité recommande que l'État, et non l'Église, devienne l'instance centrale dans l'administration des services sociaux, redéfinissant les organismes privés de service social en éventuels services parapublics¹⁰. On recommande troisièmement de recourir aux fédérations financières pour répartir les sommes d'argent entre les agences privées. Enfin, le comité invite l'État à s'appuyer de plus en plus sur l'expertise professionnelle, c'est-à-dire sur les travailleurs sociaux. Les conséquences du rapport Boucher sont énormes, notamment à Montréal. Comme

⁷ Comité d'étude sur l'assistance publique, *Rapport du comité d'étude sur l'assistance publique*, Éditeur officiel du Québec, 1963, p.21.

⁸ Gilbert Renaud, *L'éclatement de la profession en service social*, Montréal, Les éditions coopératives Albert-Saint-Martin, 1978, p.52.

⁹ Comité d'étude sur l'assistance, *op. cit.*, p. 119-120.

¹⁰ Comité d'étude sur l'assistance, *op. cit.*, p. 117-118. Il s'agit de la recommandation 6.

nous le verrons, le COM s'inscrit dans les grandes réformes associées à ce rapport. Il se fait le promoteur d'une nouvelle philosophie de l'intervention, l'animation sociale, qui a connu sa première expérimentation, bien que partielle, au sein du BAEQ.

3.1.2. Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (BAEQ)

En 1961, par l'entremise du Conseil d'organisation économique du Québec (COEQ), le gouvernement provincial met sur pied un projet d'organisation communautaire dans la région de la Gaspésie et celle du Bas-Saint-Laurent. Ce projet, qui prend le nom de Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (BAEQ), utilisera très tôt le terme « animation sociale » pour qualifier son type de travail. Il s'agit, en principe, du premier projet global d'animation sociale du gouvernement du Québec qui vise à réduire « la disparité régionale¹¹ », et par extension la pauvreté des régions défavorisées. Dans les faits, le BAEQ est davantage un projet de la planification économique avec un volet participatif. La participation, encadrée par l'animateur social, permettrait à la population locale de mieux s'adapter aux changements économiques que l'on dit inévitables. Cependant, la période d'animation sociale est de courte durée au BAEQ, car le gouvernement du Québec fait passer rapidement le projet de l'animation à la consultation, réduisant le projet à l'aménagement du territoire¹². Il faut attendre les *Opérations dignités* pour que renaisse un mouvement citoyen dans cette région¹³. Le projet du BAEQ inspire

¹¹ Jean-Claude Lebel, « L'animation sociale expérience du BAEQ », In *À propos de l'animation sociale, quinze ans de travail communautaire au Québec*, sous la dir. de Robert Mayer, Montréal, Université de Montréal, 1979-1980, p. 60.

¹² Hugues Dionne, *Animation sociale, participation populaire et développement régional : le cas du BAEQ*, Thèse de doctorat (sociologie), Montréal, Université Laval, 1985, p. 249.

¹³ Vianney Gallant, *Les opérations dignités de l'Est du Québec*, Montréal, Université du Québec à Montréal, 1956, 121p. ; Collectif, *U.C.I. en rétrospective et en prospective, en Rétrospective*, « Archives de Science Sociales de la Coopération et du Développement », no 47, janvier-mars 1979, p.129.

certainement les projets d'organisations communautaires du COM, notamment dans sa dimension participative. Toutefois, comme nous le verrons, le mouvement de l'animation sociale à Montréal évolue dans un contexte passablement différent. La dimension participative y prend une importance bien plus grande que dans le BAEQ.

Rapidement, le COM perçoit le projet du BAEQ comme un exemple à suivre, notamment grâce à ses techniques d'animation sociale. Le document produit par Jean-Claude Lebel sur les méthodes de travail au BAEQ, dont le COM possède une copie, confirme cette hypothèse¹⁴. À la différence du BAEQ, cependant, l'instauration de structures politiques participatives est une partie intégrante, en fait une fin poursuivie pour elle-même, du projet de l'équipe d'animation sociale du COM, surtout à partir de 1966.

3.2. La première phase de l'animation sociale : L'organisation communautaire

La première phase de l'animation sociale, entre 1962 à 1965, se définit par l'organisation communautaire, c'est-à-dire par la formation civique de citoyens défavorisés afin de briser l'apathie par une plus grande implication dans la vie collective locale. L'échec des méthodes traditionnelles semble montrer la voie et le COM recherche une façon complémentaire d'aider la population pauvre. Il s'agit désormais d'aborder les problèmes sociaux en concertation avec les populations concernées. Pierre Laplante, travailleur social au COM¹⁵, le décrit très bien en 1962, tout en anticipant déjà sur les dangers de l'instrumentalisation technocratique :

¹⁴ Jean-Claude Lebel, *Précision des objectifs et des méthodes de travail pour la période de janvier-juin 1964*, Montréal, Conseil des œuvres de Montréal, Service d'animation sociale, 1964, 13 p.

¹⁵ Conseil des œuvres de Montréal, *Rapport d'activités, 1959-1960*, Montréal, Conseil des œuvres de Montréal, 1960, p. iv.

Les deux aspects du travail du Conseil des Œuvres de Montréal que je viens de mentionner – c'est-à-dire la recherche et la planification rationnelle – pourraient laisser croire qu'il s'agit là d'un travail de technocrates isolés dans leur tour d'ivoire. Je m'empresse donc de rassurer ceux qui croient au principe de l'« autodétermination » et de la participation active des citoyens dans le développement des ressources locales.¹⁶

Il est à noter que ces principes « d'autodétermination » et de « participation active des citoyens », évoqués par Laplante, vont se retrouver dans le projet pilote d'organisation communautaire que le COM désire alors mettre sur pied.

3.2.1. Un nouveau modèle d'intervention sociale

Le projet de créer un Conseil de quartier s'inspire sans aucun doute de projets semblables nés dans la ville de Chicago¹⁷. Dans cette perspective, le directeur du COM, l'abbé Riendeau, confie à Roger Prud'homme, travailleur social à l'emploi du COM, la tâche d'étudier la possibilité d'un projet similaire. Michel Blondin, futur directeur du Service d'animation sociale du COM, et l'un des principaux participants du futur projet Saint-Henri, précise la mission de Roger Prud'homme : « Sa mission : tenter, par de nouvelles méthodes, d'apporter aux problèmes de ce quartier des solutions complémentaires de celles qu'offre le « service social » traditionnel¹⁸ ». Pour leur part, Henri Lamoureux, Robert Mayer et Jean Panet-Raymond proposent l'hypothèse suivante pour expliquer la naissance de l'animation sociale au Québec :

¹⁶ Pierre Laplante, « L'organisation communautaire, telle qu'on la pratique au Conseil des œuvres de Montréal », *Service social*, vol. 11, no 1, avril 1962, p. 113.

¹⁷ Frédéric Lesemann et Michel Thiénot, *Animations sociales au Québec, rapport de recherche*, Montréal, École de Service Sociale, Université de Montréal, 1972, p. 299.

¹⁸ Michel Blondin, « L'animation sociale en milieu urbain : une solution », *Recherches sociographiques*, vol. 6, no 3, 1965, p. 283.

Les années soixante, dans le monde occidental, sont marquées par une profonde volonté de changement chez la jeunesse de l'après-guerre. Cette jeunesse, éduquée sur la base d'une éthique humaniste, sevrée des principes chers à l'idéologie libérale, découvre les injustices et sort de sa passivité. L'animation sociale au Québec coïncide avec ce moment historique et le début d'un processus de sécularisation accéléré des institutions.¹⁹

Dès 1961, le COM enquête pour déterminer le meilleur endroit afin de mettre ce projet en application²⁰. Le travailleur social Roger Prud'homme identifie les divers problèmes que connaissent les paroisses de l'Immaculée-Conception, de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Enfant-Jésus, de Saint-Sacrement et de Saint-Denis. Son diagnostic insiste sur les relations étroites entre une foule de problèmes sociaux, des conditions de logements, de délinquance, de détérioration du milieu social, de problèmes familiaux, de manque d'accessibilité aux loisirs, de lacunes dans les soins médicaux et dentaires jusqu'aux graves problèmes en milieu scolaire²¹. Prud'homme considère ces faits comme la preuve de la dégradation du « milieu », tout en concluant sans hésitation que les méthodes traditionnelles d'intervention au cas par cas ne peuvent résoudre une situation d'une telle complexité. Le principal moyen d'action recommandé dans son rapport est la création d'un Conseil de quartier qu'il définit de la manière suivante : « L'association bénévole de citoyens et d'organisations d'un secteur donné qui vise à améliorer les conditions de vie de leur milieu et de faire en sorte que les besoins humains, fondamentaux des citoyens puissent être satisfaits²² ».

Roger Prud'homme préconise, en quelque sorte, la création d'un organisme de coordination plus près de cette population défavorisée. Il précise que le Conseil de

¹⁹ Henri Lamoureux, Robert Mayer et Jean Panet-Raymond, *L'intervention communautaire*, Montréal, Les éditions coopératives Albert-Saint-Martin, 1984, p. 23.

²⁰ Roger Prud'homme, « Document n°1 : Rapport d'activités – Re : Projet – Conseil de quartier », In *Rapports relatifs au Conseil de quartier*, p. 4, Montréal, Conseil des œuvres de Montréal, 1961.

²¹ *Ibid.*, p. 2-3.

²² *Ibid.*, p. 3.

quartier pourrait poursuivre les buts généraux du COM, tout en permettant aux citoyens de régler collectivement leurs problèmes locaux²³. Après avoir envisagé la possibilité d'un Conseil de quartier dans le secteur Lafontaine, il étudie trois autres endroits possibles, soit le secteur Saint-Henri, le secteur Charlemagne (situé dans l'actuelle ville de Repentigny) ou le secteur de l'Île-Jésus (Laval). Rapidement, le secteur Saint-Henri lui apparaît comme le meilleur endroit pour ce type de projet. Ce secteur est, selon lui, caractérisé par une grande homogénéité, un sentiment aigu d'appartenance de ses habitants et par la détérioration objective de son milieu²⁴. La création d'un Conseil de quartier est toutefois un long processus.

3.2.2. Le Projet Saint-Henri

Le projet Saint-Henri débute en décembre 1962 et la recherche d'un « agent initiateur » s'impose en priorité. Il faut trouver une association, déjà bien implantée, qui pourrait servir de point de départ à la mise sur pied d'un Conseil de quartier. Pour ce faire, on détermine que l'Agence familiale de service social de Saint-Henri fait l'affaire. Ainsi, durant les premiers mois, Prud'homme y enseigne le fonctionnement d'un comité : la tenue d'une réunion, d'un procès-verbal, du rôle de chacun, etc. Jusqu'en mars 1963, il œuvre à former les membres de cette agence tout en tentant d'y établir un Conseil de quartier, représentatif de l'ensemble de la communauté, où les citoyens du quartier prendraient conscience des problèmes particuliers qui les touchent²⁵. Par cette approche, Prud'homme instaure les deux premiers principes de base de l'animation sociale, à savoir la prise de conscience par les citoyens des

²³ *Ibid.*, p. 4.

²⁴ *Id.*, « Document n°4 : Rapport II, Projet : Organisation Communautaire au Niveau des Quartiers », In *Rapports relatifs au Conseil de quartier*, p. 3-4, Montréal, Conseil des œuvres de Montréal, 1962.

²⁵ *Id.*, « Document n°5 : Rapport intérimaire au Conseil d'administration du Conseil des Œuvres sur le Projet « Conseil de quartier » », In *Rapports relatifs au Conseil de quartier*, p.2, Montréal, Conseil des œuvres de Montréal, 1963.

problèmes de leur communauté et la participation de ceux-ci à l'élaboration de solutions concrètes²⁶.

Le projet initié par Prud'homme est évolutif et pragmatique.²⁷ Il y a effectivement des principes de base, mais leur mise en œuvre laisse une large place aux initiatives du moment. Le projet Saint-Henri débute de façon concrète avec la création d'un comité de parents dans cette localité. On constate, en effet, que l'École Sainte-Mélanie est en état de délabrement avancé et qu'elle doit être rénovée ou tout simplement démolie. Prud'homme voit dans cette situation un point de départ au projet Saint-Henri. Après avoir consulté les leaders locaux (principalement religieux), il décide, au mois de mars 1963, de former un groupe qui s'occuperait spécifiquement de ce problème. Lors d'une assemblée d'une cinquantaine de citoyens présélectionnés, on élit quinze personnes chargées du dossier²⁸. Ces dernières sont choisies sur la base qu'elles sont représentatives de la population du quartier. Selon Prud'homme, l'objectif du comité doit être: « [...] d'initier des gens à un travail d'équipe, de former des groupes de secteur, base nécessaire à la formation d'un Conseil de quartier et d'éveiller une partie de la population à certains de leurs problèmes sociaux et à leur fournir des solutions²⁹ ». Il faut donc réussir un projet concret qui peut servir de référence pour tout le Sud-Ouest. De cette façon, il est possible de créer un effet d'entraînement.

²⁶ Donald McGraw précise quant à lui que ceux qui ont initié le projet « s'appuyaient à cette fin sur les travaux de Murray ROSS, sociologue canadien et professeur à l'Université York, dont il sera président de 1959 à 1970 ». Voir citation de M. G. Ross prise dans : Donald McGraw, *Le développement des groupes populaires à Montréal (1963-1973)*, Montréal, Les éditions coopératives Albert-Saint-Martin, 1978, p.56.

²⁷ Michel Blondin affirme que les débuts du projet Saint-Henri étaient réévalués régulièrement et que le développement du projet tenait davantage de l'intuition que de la planification. Frédéric Lesemann et Michel Thiénot, *op. cit.*, p. 302-303.

²⁸ Michel Blondin, *Le projet Saint-Henri : Description et analyse d'un projet centré sur la participation des citoyens*, Montréal, Conseil des œuvres de Montréal, 1965, p. 10.

²⁹ Roger Prud'homme, « Document n°6 : Rapport intérimaire au Conseil d'administration du Conseil des Œuvres sur le Projet « Conseil de quartier » », In *Rapports relatifs au Conseil de quartier*, p. 4-5, Montréal, Conseil des œuvres de Montréal, 1963.

Le comité de l'École Saint-Marie tient sa première rencontre et prend le nom de l'Association des parents de Saint-Henri (APSH), premier comité de citoyens formé par le COM. Les membres de cette association en étant à leur première expérience, le comité entreprend tout d'abord une investigation de base des besoins de la population en matière scolaire. C'est par un sondage de la population directement visée par le problème de Sainte-Mélanie qu'il procède³⁰. Le 18 mai 1963, une première assemblée générale est tenue pour présenter le travail du comité aux parents de Saint-Henri. Il rencontre également des représentants de la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM)³¹. Quelques mois plus tard, les membres de l'APSH obtiennent de réelles concessions pour la réfection de l'École Sainte-Mélanie³².

Le projet d'un Conseil de quartier implique la formation préalable d'un groupe de base de leaders locaux. Pour ce faire, il faut développer d'autres initiatives touchant les citoyens de Saint-Henri. L'Association des parents de Saint-Henri (APSH) constate alors un manque flagrant d'aires de jeux pour les enfants du quartier. Michel Blondin explique l'opération : « Certains membres considèrent ce problème comme tellement aigu qu'ils suggèrent la formation d'un comité des loisirs autonome. À sa réunion du 22 janvier 1964, l'association mandate deux de ses membres pour créer ce comité et recruter des collaborateurs³³ ». Ce comité devient le Service de loisirs de Saint-Henri inc. Ce dernier organise, à partir de septembre 1964, une ligue de hockey dans le secteur. Il obtient un peu plus tard la construction d'un Centre de loisirs³⁴.

³⁰ *Id.*, « Document no 7, Compte rendu des activités des Conseil de quartiers de Saint-Henri et de l'Est du Diocèse », In *Rapports relatifs au Conseil de quartier*, p. 2, Montréal, Conseil des œuvres de Montréal, 1963.

³¹ Michel Blondin, *op. cit.*, p.13.

³² *Ibid.*, p.13.

³³ *Ibid.*, p.14.

³⁴ Serge Mongeau et Pierre Simard, *L'animation sociale à Saint-Henri (septembre 1965- août 1966)*, Montréal, Conseil des œuvres de Montréal, 1966, p. 2.

S'ajoutant à ce comité concernant les loisirs, l'APSH met sur pied un comité d'éducation des adultes qui débute, en 1964, par l'organisation de cours de premiers soins. L'APSH fait également des démarches auprès de la CECM, qui vient tout juste de mettre sur pied un Service d'éducation des adultes, afin de procurer des cours à l'intention des gens de Saint-Henri. De plus, l'Association produit un nouveau sondage pour définir les préférences des adultes de Saint-Henri en matière d'éducation. En 1965, le comité d'éducation aux adultes donne plusieurs cours de cuisine, de couture ou de formation professionnelle.

L'APSH continue également son travail durant les années 1964 et 1965 et, bien que sa priorité demeure la construction de la nouvelle école primaire, elle entreprend des démarches pour la construction de deux parcs auprès des autorités municipales. L'un de ces parcs nécessite la conversion d'un stationnement appartenant à d'importants marchands du quartier qui refusent de se plier aux demandes de l'APSH. Cette dernière fait circuler une pétition parmi les résidents, ce qui provoque un affrontement avec les marchands. Blondin explique les conséquences de cette pétition et la réaction des autorités municipales :

Le [Comité exécutif de la ville de Montréal] reconnut le bien-fondé de la revendication de l'Association des parents tout en confessant qu'il pouvait difficilement s'opposer aux marchands. Après de multiples démarches, ceux-ci cédèrent et le comité exécutif donna l'ordre de convertir ce terrain de stationnement en terrain de jeux pour les jeunes.³⁵

Le projet Saint-Henri, dans sa première phase, se termine sur une note positive. Les membres de l'APSH ont apparemment vite appris les rouages de la mobilisation

³⁵ Michel Blondin, « L'animation sociale en milieu urbain : une solution », *Recherches sociographiques*, vol. 6, no 3, 1965, p. 290.

et de la négociation avec les pouvoirs privés et municipaux. Cela permet d'envisager la réalisation de plusieurs projets, toujours en recourant à la mobilisation communautaire pour améliorer concrètement les conditions de vie dans le milieu. Plus que toute autre chose, cette mobilisation illustre bien les différences entre l'animation sociale et les pratiques traditionnelles du travail social.

À Saint-Henri, l'accès à des logements de qualité est à ce moment très difficile et l'APSH désire s'occuper de cette situation. En décembre 1964, le comité « Nous, Saint-Henri » est formé pour prendre en main cette question du logement. Il est composé de « représentants de l'Association des parents, de l'Entraide paroissiale, des Copains de Saint-Henri, des Services familiaux du quartier Saint-Henri [...] »³⁶. Dès le mois de mars 1965, le comité tient une assemblée générale dans le but de connaître ce que pensent les résidents de Saint-Henri sur cette question. Il étudie les différentes formes d'organisation du logement, notamment la forme coopérative, et ce, à travers différents pays. Une fois son enquête terminée, le comité organise une nouvelle assemblée d'information qui, toutefois, attire peu de citoyens³⁷.

« Nous, Saint-Henri » poursuit malgré tout ses activités. L'enquête menée sur les conditions du logement lui a permis de connaître plusieurs groupes de citoyens actifs des différentes paroisses du quartier. Rapidement, on décide d'entreprendre des démarches pour rassembler ces derniers et en coordonner l'action sur une plus grande échelle³⁸. Cette initiative mène finalement à la fondation d'un premier Conseil de quartier, la Fédération des mouvements du Sud-Ouest de Montréal (FMSOM).

³⁶ Serge Mongeau et Pierre Simard, *L'animation sociale à Saint-Henri (septembre 1965- août 1966)*, Montréal, Conseil des œuvres de Montréal, 1966, p. 4.

³⁷ Michel Blondin, « L'animation sociale en milieu urbain : une solution », *Recherches sociographiques*, vol. 6, no 3, 1965, p. 296.

³⁸ Serge Mongeau et Pierre Simard, *op. cit.*, p.14.

3.2.3. Le Conseil de quartier : La Fédération des mouvements du Sud-Ouest de Montréal (FMSOM)

À la fin de l'été 1965, Blondin quitte le COM pour terminer ses études à l'Université Laval. Il est remplacé par Pierre Simard et Serge Mongeau, ce dernier étant président et cofondateur des Chantiers de Montréal lorsque Blondin en était le vice-président³⁹. Ainsi, le COM privilégie des travailleurs sociaux qui connaissent déjà bien le terrain et les gens de Saint-Henri. La priorité est de former un Conseil de quartier et le COM engage quatre stagiaires en travail social pour compléter l'équipe d'animation. L'objectif du COM est toujours le même : il faut former un organisme de coordination des comités de citoyens mettant sur pied cette nouvelle structure de participation à Saint-Henri. Mongeau l'affirme :

Ce programme repose sur un objectif sous-jacent et mal exprimé qui est le suivant : mettre sur pied une nouvelle structure de participation, qui avec l'aide d'animateurs :

- i) soit représentative du milieu;
- ii) puisse cerner les besoins ressentis du milieu;
- iii) puisse apporter ses propres solutions;
- iv) en constituant un groupe puissant de pression auprès des autorités concernées.⁴⁰

Le 18 novembre 1965, une première réunion est tenue avec les groupes suivants : « Nous, Saint-Henri », le Comité des citoyens de Saint-Zotique, le Regroupement des citoyens de la Pointe Saint-Charles, le Groupement familial ouvrier et le Réveil des citoyens de la Petite-Bourgogne. Par la suite, l'APSH et le Comité d'éducation

³⁹ Serge Mongeau et Michel Blondin, « Les Chantiers dénoncent un juge du bien-être », *Quartier Latin*, Montréal, 13 février 1964, p.1.

⁴⁰ *Id.*, *L'animation sociale à Saint-Henri (septembre 1965- août 1966)*, Montréal, Conseil des œuvres de Montréal, p. 10.

permanente rejoignent ce groupe de comités⁴¹. Tous ces groupes vont contribuer à la création de la FMSOM. Cette fédération, qui se perçoit comme un groupe de pression, se donne le mandat suivant :

- 1) de promouvoir l'émancipation de la classe ouvrière, afin de lui permettre d'atteindre un niveau de vie conforme à ses aspirations et à la justice sociale;
- 2) de coordonner le travail des comités membres et de les assister dans leur tâche;
- 3) de tenter par tous les moyens jugés par elle utiles et raisonnables de trouver des solutions pratiques aux différents problèmes du secteur, que ce soit des problèmes particuliers à une paroisse, au quartier, au Sud-Ouest de Montréal, et même plus généraux;
- 4) de soumettre sous forme de mémoires ou autres les problèmes aux autorités concernées afin d'en permettre la solution dans le plus bref délai possible.

Cependant, il est interdit à la Fédération de régler ou de tenter de régler un problème déjà à l'étude par un comité membre, à moins que celui-ci ne lui en fasse la demande ou ne lui en soumette la charge lors d'une assemblée.⁴²

Le mode de décision de la FMSOM illustre bien la vision qui inspire l'animation sociale, soit une vision démocratique et participative permettant une prise de décision par les populations locales. Elle tient des assemblées mensuelles où les comités envoient trois délégués. Toutes les décisions doivent être prises à l'unanimité. Cette dernière règle, appelée celle du consensus absolu, est nécessaire étant donné la méfiance mutuelle qui existe lors de la fondation de la FMSOM, chaque groupe désirant maintenir son autonomie. On doit même patienter jusqu'en mars 1966 avant que la Fédération ne se donne un exécutif fonctionnel⁴³. La division du travail fait en sorte que lorsqu'un problème est soulevé dans le quartier, l'exécutif confie la responsabilité au comité membre le plus apte à y répondre. Advenant le cas où il

⁴¹ Fédération des mouvements du Sud-Ouest, « La Fédération des Mouvements du Sud-Ouest de Montréal explique ses buts, son fonctionnement, son avenir », *La voix populaire*, Montréal, 4 mai 1966.

⁴² *Ibid.*, p.15.

⁴³ *Ibid.*, p.16.

n'existe pas de comité de citoyens qui puisse répondre au problème, la Fédération peut créer un sous-comité formé des personnes compétentes dans le domaine. C'est ainsi que fonctionne la structure de la FMSOM à l'intérieur du COM. De plus, la Fédération nomme des délégués aux assemblées générales du COM⁴⁴.

Au début de l'année 1966, le projet Saint-Henri atteint son objectif initial, qui est de créer une structure fédérative de coordination des comités, c'est-à-dire un Conseil de quartier. Examinons maintenant les méthodes employées par les animateurs sociaux ainsi que l'idéologie qui les sous-tend.

3.2.4. Les méthodes d'animation sociale

À la naissance du projet Saint-Henri, les animateurs du COM vont pour l'essentiel s'inspirer du « community development » pratiqué aux États-Unis. Il s'agit de former des groupes, définir un problème à régler et les accompagner dans leur démarche afin de trouver des solutions. Les animateurs sociaux ne sont présents qu'à titre de conseillers techniques et c'est le comité de citoyen qui décide, en principe, des orientations à prendre⁴⁵.

Au départ, la méthode de la première phase de l'animation sociale du COM repose sur un postulat assez simple : les personnes des quartiers défavorisés sont

⁴⁴ Dans le document suivant, nous pouvons constater que la présidente de la Fédération est membre du Conseil des œuvres : Conseil des œuvres de Montréal, Montreal Council of Social Agencies, *Une Politique sociale pour le Québec*, Montréal, Conseil des œuvres de Montréal, Montreal Council of Social Agencies, 1967, p.ii.

⁴⁵ Michel Blondin, *Le projet Saint-Henri, Description et analyse d'un projet centré sur la participation des citoyens*, Montréal, Conseil des œuvres de Montréal, 1965, p. 46-48.

prises dans un cycle de pauvreté qui se nourrit de l'apathie et de l'anomie. Une mobilisation démocratique et communautaire de ces populations doit permettre de combattre l'indifférence et la passivité en renouant le fil des relations sociales locales. C'est cette idée de l'organisation communautaire prônée par le COM qui va conduire à cette première phase d'animation sociale.

Pour ce faire, il faut proposer des projets d'intérêts locaux et susciter l'engagement des citoyens. L'animateur a la tâche d'identifier un premier noyau de leaders locaux qui pourrait dynamiser la vie communautaire et créer une culture civique rompant avec l'ancienne culture de la fatalité. L'animateur convoque ainsi une assemblée à l'aide d'un organisme reconnu dans le quartier. Il aide les citoyens à identifier un projet réalisable à court terme. Ce projet doit donner de la crédibilité aux membres du comité, suscitant ainsi un effet d'entraînement que l'animateur doit orienter vers la constitution d'une structure démocratique permanente, un Conseil de quartier.

En effet, une fois les leaders civiques reconnus et soutenus, l'animateur doit les former aux principes de base d'un comité : Ordre du jour, procès-verbaux, assemblées générales, etc. L'animateur se doit également de recevoir les bonnes personnes qui vont agir à titre de président et de secrétaire du comité. De plus, il lui faut regrouper les documents utiles, coordonner le travail au jour le jour, et ce, jusqu'à la pleine autonomie d'action et de mouvement. Il doit toujours conserver une attitude non directive, car il est impératif d'éviter de s'imposer et de s'interposer à l'indispensable émergence d'un noyau de leaders autonomes et responsables.

Mais, au-delà de cette aide technique, l'animateur doit également préparer le terrain pour un travail idéologique plus large, ce que Blondin appelle un « plan global » qui doit donner une orientation générale aux initiatives ciblées et parfois éclatées, dans une perspective de changement social. Blondin affirme ainsi :

Or, un plan global digne de ce nom doit comporter au moins deux choses. Il doit d'abord porter un jugement sur l'idéologie qui sous-tend la situation que l'on veut transformer et formuler nettement l'idéologie nouvelle qui justifie l'option vers laquelle on veut orienter les efforts de transformation sociale. En second lieu, il doit se référer à une certaine prospective de la société dans son ensemble.⁴⁶

Durant la première phase de l'animation sociale, le COM veut développer une nouvelle approche d'animation dans l'idée de s'éloigner des méthodes à caractère individualiste du *casework*, tout en ne réussissant pas totalement étant donné que les causes identifiées aux problèmes des citoyens de Saint-Henri, l'apathie et le défaitisme, étaient toujours de nature psychologique. C'est pourquoi McGraw soutient que les animateurs sociaux sous-estiment les aspects socio-économiques des problèmes sociaux. Jusqu'en 1968, selon lui, les animateurs réduisent le tout, non pas à une défaillance personnelle, mais bien à une défaillance de la culture communautaire qui légitimerait l'expertise des animateurs sociaux⁴⁷. Cette interprétation est confirmée par les animateurs sociaux eux-mêmes qui, après avoir participé au développement de cette première phase d'animation sociale, la remettent de plus en plus en question à partir du milieu des années 1960.

⁴⁶ Michel Blondin, « L'animation sociale en milieu urbain : une solution », *Recherches sociographiques*, vol. 6, no 3 (1965), p.304.

⁴⁷ Donald McGraw, *Le développement des groupes populaires à Montréal (1963-1973)*, Montréal, Les éditions coopératives Albert-Saint-Martin, 1978, p.60.

3.2.5. Les critiques à l'égard de la première phase de l'animation sociale

En effet, les animateurs sociaux considèrent de plus en plus que cette « première phase » n'est pas suffisamment engagée dans le changement social. C'est le cas de Serge Mongeau et de Pierre Simard qui, de septembre 1965 à mai 1966, dirigent le projet Saint-Henri avec l'aide de quatre stagiaires. Ils affirment en effet que, malgré l'existence de la FMSOM, les comités plafonnent. Ils identifient en outre l'existence de quelques problèmes majeurs. Il y a, d'abord, l'absence de planification rigoureuse du projet, allant même jusqu'à suggérer une recherche scientifique globale effectuée par une équipe interdisciplinaire⁴⁸. Ils soulignent, ensuite, l'attitude non directive des animateurs illustrée par le fait que les comités agissent sur les problèmes « ressentis » plutôt que sur les problèmes réels, mettant en lumière la dimension psychologisante de la première phase de l'animation sociale⁴⁹. De plus, les deux animateurs affirment qu'étant financé par la FOCCF, qui porte un héritage traditionnel catholique d'intervention, le COM ne peut penser produire un changement social significatif. L'arrivée de Mongeau et de Simard au projet Saint-Henri marque donc une période charnière pour l'animation sociale à Montréal. Michel Blondin, lui aussi étroitement associé à la première phase de l'animation sociale, apporte des critiques à peu près similaires. Blondin émet d'ailleurs l'hypothèse que, si le COM est incapable d'élaborer un « plan global » remettant en question les structures profondes de la société, il faudrait mettre sur pied un autre organisme qui puisse y arriver⁵⁰.

⁴⁸ Serge Mongeau et Pierre Simard, *L'animation sociale à Saint-Henri (septembre 1965- août 1966)*, Montréal, Conseil des œuvres de Montréal, 1966, p. 41-42.

⁴⁹ *Ibid.*, p. 42.

⁵⁰ Michel Blondin, « L'animation sociale en milieu urbain : une solution », *Recherches sociographiques*, vol. 6, no 3, 1965, p.304.

Il nous est difficile de connaître les réactions précises aux critiques de Mongeau et de Simard. Toutefois, les changements que vont apporter le COM et les animateurs sociaux nous portent à croire que leurs interrogations ont en partie porté fruit. La rédaction du rapport *Opération : Rénovation sociale*, par le COM, sur lequel nous reviendrons, constitue, en quelque sorte, le « plan global » du COM de la seconde phase. Cela est accompagné de l'embauche d'animateurs sociaux à temps plein et de l'établissement d'un processus d'évaluation du travail des animateurs. Enfin, la volonté de changement social est de plus en plus présente dans l'action de l'animation sociale du COM. La critique de Serge Mongeau et de Pierre Simard porte donc ses fruits et favorise cette transition entre la première et la deuxième phase de l'animation sociale. L'impact est direct sur le COM qui s'engage plus en avant dans le « plan global », comme en témoigne l'expérience de la Rénovation urbaine qui marque le début de la deuxième phase de l'animation sociale.

3.3. La deuxième phase de l'animation sociale : la rénovation sociale et urbaine

L'administration municipale annonce, au cours de l'année 1966, qu'elle va de l'avant avec un ambitieux projet de rénovation urbaine. L'objectif annoncé est de revitaliser les quartiers défavorisés en démolissant les taudis et en revalorisant le patrimoine bâti. Cette revitalisation n'est pas étrangère au passage de la première à la deuxième phase de l'animation sociale. Les quartiers visés ont connu un déclin économique et social dans la décennie précédente. Dans son ouvrage *Réanimation et pouvoir local*, Richard Morin affirme que le développement des banlieues et l'infrastructure routière et autoroutière poussent les familles mieux nanties à quitter

les quartiers dits défavorisés. Ainsi, les anciens quartiers industriels vont connaître une chute « [des] couches sociales qui y étaient les plus solvables⁵¹ ».

Dans l'ouvrage collectif intitulé *Les années 1960, Montréal voit grand*, André Lortie rappelle les ambiguïtés du projet de rénovation urbaine :

Mais les débats soulevés par cette rénovation mettent en évidence une seconde logique, économique celle-là. La rente foncière de ce tissu urbain considéré comme vétuste, dans lequel sont imbriqués habitations, petits commerces, commerces d'artisans et petites industries manufacturières, n'est plus à la hauteur de ce que pourrait produire une occupation du sol rationnelle, dictée par des principes de ségrégation fonctionnelle. Or, à l'est de la rue Bleury, comme au sud de la rue Saint-Antoine, on peut craindre que les seules forces du marché ne suffisent à engendrer ce renouvellement.⁵²

Les premiers résultats du projet municipal de rénovation urbaine donnent un rapide aperçu des motivations réelles de ses promoteurs. D'abord, soulignons que la Ville s'appuie sur la prévision démographique d'une augmentation importante de la population montréalaise⁵³. En prévision de celle-ci, l'administration décide de « revaloriser » le centre-ville en y détruisant des milliers de logements pour y établir des bâtiments destinés au secteur tertiaire, de même que pour le secteur des arts et spectacles. En témoignent, par exemple, les gigantesques projets de la Place Ville-Marie et de la Place des Arts. Dans le Centre-Est de la ville, la destruction d'un important quadrilatère de 778 logements permet de construire la tour de Radio-

⁵¹Richard Morin, *Réanimation et pouvoir local, les stratégies des municipalités de Montréal, Sherbrooke et Grenoble en quartiers anciens*, Sillery, Les Presses de l'Université du Québec, 1987, p.7.

⁵²André Lortie, « Montréal 1960; les singularités d'un archétype métropolitain », In *Les années 1960, Montréal voit grand*, sous la dir. d'André Lortie, p. 100, Montréal, Centre Canadien d'Architecture, Vancouver et Toronto, Douglas et McIntyre, 2004.

⁵³On prévoyait une population de 4.8 millions en 1981 et de 7 millions en 2000. *Ibid.*, p. 88.

Canada⁵⁴ et, plus choquant pour les habitants, un immense stationnement. Des changements majeurs sont également apportés au réseau routier durant cette période. Par exemple, l'élargissement du boulevard Dorchester, la construction de l'autoroute Ville-Marie et le projet d'une autoroute Est-Ouest vont contribuer à raser plusieurs quartiers populaires. La construction du métro apporte également de nombreux bouleversements autour des futures stations⁵⁵. Face à cette transformation radicale du territoire, la négociation ciblée autour d'un problème concret ne suffit plus... À la Rénovation urbaine, on oppose ainsi « la Rénovation sociale ».

3.3.1 Opération : Rénovation sociale

À Montréal, les évaluations de la pauvreté sont alarmantes. Le COM veut y répondre en y établissant sa stratégie globale dans le but de s'attaquer à ce qu'il considère un fléau qui touche près de 20% de la population montréalaise⁵⁶. Ainsi, durant l'été 1966, il forme une équipe multidisciplinaire dans le but de faire un état des lieux et de formuler des recommandations :

L'objectif très général que nous poursuivons est d'assurer aux résidents des zones prioritaires (sans oublier les familles défavorisées qui peuvent résider ailleurs) *des conditions de vie qui respectent leur dignité humaine*. Nous voulons corriger certaines situations qui nous apparaissent inacceptables ou anormales. Il s'agit donc, au départ, de définir en termes opérationnels des *normes minima*, de sorte que toute condition de vie qui ne respectera pas ces normes ne sera tolérée pour

⁵⁴ Richard Morin, *op. cit.*, p. 29.

⁵⁵ Notamment autour de la station Frontenac, André Lortie, *op. cit.*, p. 94-95.

⁵⁶ Conseil du Travail de Montréal, F.T.Q.-C.T.C., *La troisième solitude*, Montréal, Conseil du Travail de Montréal, 1965, 79 p. Il s'agit d'une étude détaillée sur la pauvreté à Montréal. Le COM se basera sur les chiffres de cette étude dans sa propre étude qui paraîtra en 1966.

aucun citoyen et que tout programme d'intervention sera jugé inadéquat tant qu'on ne parviendra pas à corriger de telles situations.⁵⁷

Les normes *minima* de bien-être du COM touchent à plusieurs aspects : budgétaires, éducationnels, occupationnels (travail), logements et environnements (ou milieu de vie), santé et bien-être social. Le COM privilégie l'intervention dans les zones prioritaires ou « zones grises » suivantes : Saint-Henri, Pointe-Saint-Charles, le centre-ville, Centre-Sud, Mile-End (et sa section nord) et Hochelaga-Maisonneuve. Le COM entend assumer la responsabilité de la coordination de cette nouvelle guerre à la pauvreté d'inspiration américaine.

Contrairement au début du projet Saint-Henri, il appert qu'à partir de 1966, l'animation sociale n'est plus considérée comme un projet temporaire au COM. Pour son conseil d'administration, elle est maintenant un moyen reconnu et nécessaire pour atteindre les objectifs fixés dans le rapport *Opération : Rénovation sociale*. Son mémoire, tel que présenté à la Commission Castonguay, explique le rôle important de la participation des citoyens à la vie démocratique. La planification est certainement nécessaire, à condition que les objectifs poursuivis soient définis démocratiquement :

[...] nous considérons que la planification doit s'appuyer sur la participation active de la plus grande partie de la population, puisque nous ne considérons la planification que comme un ensemble de moyens rationnels et cohérents d'atteindre des objectifs collectifs définis collectivement.⁵⁸

⁵⁷ Conseil des œuvres de Montréal, *Opération : Rénovation sociale, stratégie en vue de réduire les inégalités socio-économiques dans les zones défavorisées de Montréal*, Montréal, Conseil des œuvres de Montréal, 1966, p. 34.

⁵⁸ Conseil des œuvres de Montréal, Montreal Council of Social Agencies, *Une politique sociale pour le Québec*, Montréal, Conseil des œuvres de Montréal, Montreal Council of Social Agencies, 1967, p.162.

Cela permet aux animateurs sociaux du COM de développer leur approche participative d'animation sociale en misant sur un « plan global ». Par contre, même s'il y a reconnaissance officielle de la pratique d'animation sociale de la part du COM, cette approche est toujours perçue comme évoluant à la marge des autres formes d'intervention sociale. Dans leur programme d'activités de 1966 et de 1967, les animateurs affirment ainsi que:

L'animation sociale constitue une activité spécifique qui ne se trouve que partiellement reliée aux autres activités du Conseil des Œuvres. Par son insistance sur la prise de décision et l'accès aux décisions d'une population non organisée, l'animation sociale diffère des autres activités du Conseil des Œuvres.⁵⁹

Toutefois, comme nous le verrons, l'animation sociale est au cœur des activités du COM en ce qui concerne le projet de « rénovation sociale » dans le quartier Petite-Bourgogne.

3.3.2. La Rénovation urbaine : le Projet Petite-Bourgogne

En 1965, la Petite-Bourgogne (territoire de Saint-Henri) est déjà ciblée par le projet de rénovation urbaine de l'administration Drapeau⁶⁰. Le choix de la Petite-Bourgogne n'est pas fortuit. Le patrimoine bâti de ce quartier est vétuste et délabré. Le 30 décembre 1964, les curés des paroisses Sainte-Hélène, Saint-Joseph, Saint-

⁵⁹ Michel Blondin et Hector Ouellet, *L'animation sociale à Montréal : élément du programme de travail de 1966-1967*, Montréal, Conseil des œuvres de Montréal, 1966, p. 17.

⁶⁰ Raymond, Massé, « Après le métro et l'Exposition universelle, Le nouvel objectif principal du PCM: la rénovation urbaine », *La Presse*, Montréal, 2 octobre 1962, p. 1 ; Jean-Marc, Laliberté, « Parti civique: après le métro et l'expo, la rénovation urbaine », *Le Devoir*, Montréal, 2 octobre 1962, p. 1 ; Paul Sauriol, « La Rénovation urbaine et l'élection municipale », *Le Devoir*, Montréal, 8 octobre 1970, p. 4.

Anne, Sainte-Cunégonde, Saint-Thomas-Aquinas', Saint-Anthony's, Saint-Irénée, Saint-Henri, Saint-Zotique, Sainte-Clotilde, Sainte-Élisabeth, Saint-Jean, Saint-Charles et Saint-Gabriel écrivent une lettre ouverte dans le journal *Le Devoir* pour dénoncer l'état lamentable du parc immobilier dans Saint-Henri⁶¹. Au lancement de la campagne électorale d'octobre 1966, le Parti civique de Jean Drapeau annonce à nouveau un projet de rénovation urbaine d'envergure⁶² qui vise spécifiquement la Petite-Bourgogne. Les craintes des résidents ainsi que des responsables des agences sociales sont grandes. Selon les prévisions, le projet Petite-Bourgogne touche près de 16 000 personnes.

Coïncidant avec la nouvelle stratégie du COM à l'égard de zones défavorisées, on y voit une occasion en or d'offrir aux citoyens du quartier Petite-Bourgogne une solution à long terme à leurs problèmes de logements. Le Réveil des citoyens de la Petite-Bourgogne (RCPB) tient donc des assemblées publiques tout en invitant les responsables municipaux à venir présenter leur projet, et à discuter avec les citoyens. Les représentants de la ville ne peuvent toutefois répondre à leurs nombreuses inquiétudes⁶³. La lenteur du projet Petite-Bourgogne oblige même « Nous, Saint-Henri » et le RCPB à se réorienter vers une prise en charge indépendante des logements les plus dangereux⁶⁴.

⁶¹ Collectif, « Des curés dénoncent l'état pitoyable de l'habitation dans le secteur de Saint-Henri », *Le Devoir*, Montréal, 30 décembre 1964, p. 1.

⁶² Pierre Godin, « Près de \$1 milliards d'ici 20 ans pour la rénovation de la métropole », *La Presse*, Montréal, 26 septembre 1966, p.3.

⁶³ Donald McGraw, *Le développement des groupes populaires à Montréal (1963-1973)*, Montréal, Les éditions coopératives Albert-Saint-Martin, 1978, p.62.

⁶⁴ Donald McGraw, *op. cit.*, p. 62.

3.3.3. Les Îlots-Saint-Martin : le début de la contestation

En septembre 1966, la Ville de Montréal entreprend son programme de rénovation urbaine dans les Îlots-Saint-Martin de la Petite-Bourgogne⁶⁵. Bordé par la rue Saint-Antoine au Nord, celle des Seigneurs à l'Est, Saint-Jacques au Sud et de la rue Richmond à l'Ouest, le projet des Îlots touche 727 personnes, en grande majorité des familles, réparties dans 231 logements⁶⁶.

En coordination avec la Société de service social aux familles (SSSF), le COM se mobilise et se met à l'inventaire des besoins et des services pour les familles expropriées afin d'en limiter les impacts négatifs. Dans le rapport du COM du mois de mars 1967, intitulé *Relogement des familles expropriées*, le COM insiste, en guise de solution globale, sur l'importance d'une planification sociale efficace. Cette dernière se base, entre autres, sur le travail du comité RCPB et sur des entrevues d'anciens expropriés pour contrer les problèmes engendrés par la rénovation. En collaboration avec le *Montreal Council of Social Agencies* (MCSA), le COM finit par publier un mémoire sur l'expropriation recommandant une réglementation qui tienne compte de la dignité des gens concernés⁶⁷.

Le COM perçoit ce projet comme le moment idéal de faire ses preuves. Il ne peut être question de contester la démolition de taudis, car celle-ci cadre parfaitement dans

⁶⁵ Michel Blondin, Hector Ouellet et Robert Chagnon, *Relogement des familles expropriées, Îlots Saint-Martin, première étape du projet de rénovation urbaine du secteur « Petite Bourgogne »*, Montréal, Conseil des œuvres de Montréal, Société de Service Social aux Familles, 1967, p. 1.

⁶⁶ *Ibid.*, p. 9.

⁶⁷ Conseil des œuvres de Montréal, Montreal Council of Social Agencies, *L'expropriation : mémoire présenté au comité d'étude sur l'expropriation*, Montréal, Conseil des œuvres de Montréal, Montreal Council of Social Agencies, 1966, 32 p.

la vision que le COM a d'une planification sociale renouvelée et indispensable. Il faut dire aussi que les expériences d'animation sociale, de même que celles des comités de citoyens, ont permis d'ouvrir un certain dialogue avec le comité exécutif de la Ville de Montréal. Comme nous l'avons vu, les comités ont réussi à obtenir quelques parcs et écoles pour le quartier Saint-Henri. Il n'est donc pas surprenant de voir les animateurs sociaux du COM collaborer avec les autorités municipales dans ce projet de rénovation urbaine. Cependant, les responsables du COM s'aperçoivent rapidement des limites de leurs interventions face au projet de rénovation urbaine du comité exécutif.

Les animateurs sociaux et les comités de citoyens décrivent la problématique de la manière suivante : « L'étude de la Rénovation urbaine aux États-Unis et notre propre expérience nous ont montré combien pouvaient être sérieux les effets négatifs de ces opérations sur la population, soit que des nouveaux problèmes surgissent, soit que d'anciens entrent dans une phase aigüe⁶⁸ ». L'expérience américaine montre en effet que les nouveaux logements sont habituellement plus dispendieux. D'autant plus que le seul exemple de logements sociaux, soit les Habitations Jeanne-Mance, n'a pas laissé une impression très positive chez les nouveaux locataires⁶⁹.

Suite à tous ces questionnements, les animateurs sociaux du COM s'engagent à former un comité de citoyens des résidants des Îlots-Saint-Martin dans le but de faire pression sur les autorités municipales. La nouvelle approche globale du COM permet aux animateurs, Michel Blondin et Hector Ouellet, de pousser plus avant la logique de la participation. Ils établissent leur nouvel objectif de la manière suivante :

⁶⁸ Michel Blondin, Hector Ouellet et Robert Chagnon, *op. cit.*, p. 2.

⁶⁹ Maurice Bulbulian, *La P'tite Bourgogne*, DVD, noir & blanc, 43 min 46 s., Montréal, ONF, 1968.

Nous posons comme postulat qu'il y a un lien entre ces deux facteurs : problèmes nombreux et aigus et absence d'accès aux décisions. Nous faisons l'hypothèse qu'en travaillant à accroître la participation des citoyens, nous résolvons certains problèmes, soit en forçant les organismes compétents à résoudre ces problèmes, soit en apprenant à la population à faire valoir ses droits. Nous n'affirmons pas que la participation soit en elle-même la solution miracle qui règle tous les problèmes, mais nous croyons que cette participation provoquera des interventions efficaces qui s'attaqueront aux vrais problèmes et conduira [sic] à la prise en charge de leur milieu par ceux qui y vivent.⁷⁰

Ils invitent ainsi les comités de citoyens à jouer un triple rôle consistant à revendiquer tout en cherchant l'appui de l'opinion publique et des groupes de pression; à exiger du dit comité d'agir comme « agent de changement social » dans son milieu; et d'obtenir des résultats concrets puisqu'il y va de la motivation de leurs membres tout comme de la légitimité de leurs actions⁷¹. Signe d'une radicalisation, l'animation sociale doit agir non seulement sur les solidarités communautaires, mais également sur les solidarités de classe, car elles sont désormais considérées comme la base d'un mouvement d'opposition⁷².

3.3.4. Le comité de citoyens : un mouvement d'opposition

Le comité des Îlots-Saint-Martin est mis sur pied dans l'objectif de créer un précédent à suivre pour les projets de rénovation urbaine à venir. Blondin et Ouellet le soulignent bien : « Ce même programme constitue, pour la Ville de Montréal, la tentative la plus sérieuse jamais faite dans le domaine de la Rénovation urbaine. Et il est nécessaire d'y créer les précédents qui devraient se répéter au cours des

⁷⁰ Michel Blondin et Hector Ouellet, *L'animation sociale à Montréal : élément du programme de travail de 1966-1967*, Montréal, Conseil des œuvres de Montréal, 1966, p. 3.

⁷¹ *Ibid.*, p. 7-8.

⁷² *Ibid.*, p. 8.

programmes futurs⁷³ ». Dans le cas des Îlots-Saint-Martin, un animateur, Hector Ouellet, fait une première tournée de porte-à-porte, dès novembre 1966. On veut sensibiliser les gens impliqués à cette prochaine expropriation, recueillir leur opinion et, finalement, les inviter à une assemblée publique d'information⁷⁴ du RCPB pour décembre 1966. On invite un responsable du Service d'urbanisme de la ville de Montréal pour informer les résidants. Selon Jeanne Leblanc, future présidente du Comité de citoyens des Îlots-Saint-Martin, les résidants sont sortis de cette assemblée avec beaucoup plus de questions que de réponses⁷⁵.

Les animateurs sociaux attendent toutefois l'envoi des avis d'éviction avant d'encourager la mobilisation. Ces avis arrivent en juin 1967 et prévoient l'expulsion des résidants pour le 1^{er} septembre de la même année. Immédiatement, une assemblée publique se tient au *Tyndale House*, le centre communautaire de Saint-Henri où il est décidé d'aller manifester devant l'Hôtel-de-Ville dès le lendemain. Cette manifestation a effectivement lieu et un des membres du comité est nommé délégué pour présenter les revendications des résidants aux autorités municipales :

- que les indemnités soient augmentées à 500\$;
- que le délai fixé par la Ville de Montréal pour le déménagement soit retardé;
- que les logements temporaires soient convenables et adéquats.⁷⁶

La manifestation du 9 juin 1967 oblige Lucien Saulnier, président de l'exécutif de la Ville de Montréal, à s'engager auprès de la population des Îlots-Saint-Martin, à augmenter les indemnités et à reporter la date d'expropriation. Cependant, au cours

⁷³ *Ibid.*, p. 24.

⁷⁴ Jeanne Leblanc, « La lutte des citoyens des Îlots-Saint-Martin », In *Les gens du Québec, Petite Bourgogne*, Montréal, Éditions québécoises, 1972, p. 46.

⁷⁵ *Ibid.*, p. 46.

⁷⁶ *Ibid.*, p. 48.

du mois suivant, le bureau de relogement de la Ville contredit ces promesses. Le 27 juillet 1967, les résidants réagissent promptement en formant une association et en élisant des représentants. Dès l'annonce de cette action de mobilisation, le comité exécutif augmente tout aussi promptement les indemnités à 200\$ et repousse la date d'expropriation au mois de novembre. Cette victoire est importante compte tenu du fait que les logements disponibles à Montréal faisaient défaut à la veille de l'Exposition universelle de 1967⁷⁷. Enfin, le combat le plus important du Comité des Îlots-Saint-Martin est celui concernant les échelles de loyer. Il faut en effet éviter d'être soumis aux mêmes conditions que celles des Habitations Jeanne-Mance, premier projet de logement à prix modique de la Ville de Montréal⁷⁸. Faisant suite à une étude de huit mois, un mémoire du Comité des Îlots-Saint-Martin propose une échelle de loyer pour les nouveaux logements⁷⁹. À la suite de multiples rencontres et discussions avec les autorités, l'échelle des loyers est acceptée sans trop de modifications.

Le cas des Îlots-Saint-Martin est exemplaire de cette deuxième phase de l'animation sociale, marquée par une mobilisation politique afin d'influencer les pouvoirs publics. Le comité marque d'une certaine façon le début réel de la contestation de l'administration municipale par les comités de citoyens devenus autant de groupes de pression structurés et combattifs. Dans un contexte où le Parti civique ne rencontre à peu près aucune opposition politique structurée, les comités de citoyens, qui se multiplient, font office de principal contre-pouvoir au comité exécutif.

⁷⁷ Maurice Bulbulian, *La P'tite Bourgogne*, DVD, noir & blanc, 43 min 46 s., Montréal : ONF, 1968.

⁷⁸ Aux Habitations Jeanne-Mance, les baux sont de 30 jours et calculés au pro-rata du revenu du ménage. En plus de pouvoir se faire expulser après les 30 jours, les familles dont les enfants commencent à travailler voient leur loyer augmenter ou être expulsés. Également, des surveillants suivent les personnes inaptes au travail ou malades pour vérifier la véracité de leur incapacité à travailler. *Ibid.*

⁷⁹ Jeanne Leblanc, *op. cit.*, p. 50-53.

3.4. Conclusion

Au début des années 1960, le gouvernement Lesage met sur pied le Comité Boucher qui, en plus de diverses autres mesures sociales, annonce un bouleversement des services sociaux. Le COM, qui tente de se redéfinir pour s'adapter aux changements en cours, s'ouvre à un mode inédit d'intervention sociale qui remet en question les formes traditionnelles d'intervention sociale. L'animation sociale se présente comme l'aspect le plus spectaculaire de cette remise en question. Le principe de base est qu'en mobilisant des citoyens habitant les quartiers pauvres, il est possible d'y former des leaders représentatifs de la communauté, en mesure de mobiliser la population du milieu, et de porter ses demandes auprès des autorités municipales. S'appuyant essentiellement sur le diagnostic d'une défaillance des solidarités communautaires de base, il s'agit d'abord de lutter contre l'apathie collective qui semble être l'apanage des populations habitant les quartiers en difficulté. La première phase de l'animation sociale s'est donc instituée à partir de ces quelques éléments.

Toutefois, s'attaquer à l'apathie ne suffit plus au milieu des années 1960 pour les animateurs sociaux. La guerre à la pauvreté passe désormais par la reconnaissance de droits sociaux et de conditions minimales de vie décente. La conscience communautaire doit se transformer en mouvement social, voire en opposition politique informelle, pour que les demandes des citoyens des quartiers défavorisés soient imposées à une administration municipale hostile. À cet égard, l'expérience des Îlots-Saint-Martin témoigne d'un changement notable au sein de l'animation sociale qui, désirant s'attaquer à des enjeux plus larges, semble plus prompte qu'auparavant à imposer certaines lectures plus « radicales » aux comités de citoyens. La troisième phase de l'animation sociale du COM poussera plus loin la politisation des comités, quitte à provoquer d'importantes tensions.

CHAPITRE IV

« Les gouvernements seront nos gouvernements »

La fin des années 1960 est un moment important pour les mouvements sociaux, en particulier à Montréal. À cette époque de contestation, les comités de citoyens atteignent le nombre de vingt-cinq dans tout le Québec. Dans l'ensemble, les groupes populaires se diversifient en associations de locataires, d'assistés sociaux, de comptoirs alimentaires, de cliniques médicales, etc. Dans ce contexte, le COM change progressivement ses positions. Le rapport *Opération : Rénovation sociale* est suivi du mémoire conjoint COM-Montreal Council of Social Agencies (MCSA) à la commission Castonguay-Nepveu en 1967. Ce mémoire est intitulé *Une Politique sociale pour le Québec*. Il témoigne que le COM fait sien le modèle participatif de l'animation sociale. Au même moment, des animateurs actifs dans les quartiers Hochelaga-Maisonneuve et Rosemont tentent de lancer les comités de citoyens encore plus loin dans la voie de l'opposition sociale et politique. La troisième phase de l'animation sociale, que nous situons entre les années 1968 et 1970, se définit par la tension entre, d'une part, les animateurs sociaux tenants d'une action socialiste radicale (qui ne vise pas seulement à influencer le pouvoir, mais à le conquérir) et, d'autre part, les animateurs et travailleurs sociaux qui voient davantage leurs actions dans les termes des deux premières phases étudiées précédemment. Autant le COM est partie prenante de la deuxième option en participant directement dans le POPIR, autant il refuse catégoriquement d'être associé aux tenants d'une action socialiste au travers du FRAP. Cette dernière, trop impliquée politiquement, vient menacer les

ambitions du COM d'être l'organisme régional dans le domaine social à Montréal. Nous y reviendrons.

4.1 Le COM, l'État providence et la FOCCF

La publication, coup sur coup, de *Opération : Rénovation sociale* et de *Une politique sociale pour la Québec* témoigne donc d'une modification importante des positions du COM. Par exemple, dans *Une politique sociale pour le Québec*, l'ancien objectif « d'atténuer les difficultés » laisse place à celui de la reconnaissance de droits sociaux universels. Ces droits « fondamentaux », qui incluent le droit au travail, laissent deviner l'influence du socialisme au sein du COM :

À notre avis, la Commission Castonguay a un choix fondamental à faire dans la définition de son mandat. Ou bien elle définira le « bien-être social » comme un ensemble de mesures destinées à atténuer les difficultés dont sont victimes certains citoyens de « seconde zone » qui ne bénéficient pas de la prospérité générale de notre société; ou bien elle interprètera son mandat dans le sens d'une politique sociale qui s'applique à tous les citoyens sans exception et qui se base en définitive sur le respect des droits fondamentaux de la personne humaine :

- Droit de chacun de se réaliser pleinement;
- Droit de tous à la sécurité financière;
- Droit à un milieu familial sain;
- Droit à l'éducation qui permet de former des citoyens à part entière;
- Droit à la santé physique et mentale;
- Droit de chacun à un travail rémunéré qui soit conforme à ses aptitudes et ses aspirations légitimes;
- Droits à un logement sain dans un entourage propice à la vie familiale et communautaire;
- Droit à la justice, aux loisirs, et ainsi de suite.¹

¹ Conseil des œuvres de Montréal, Montreal Council of Social Agencies, *Une politique sociale pour le Québec*, Montréal, Conseil des œuvres de Montréal, Montreal Council of Social Agencies, 1967, p.189.

Cela dit, comme nous le verrons plus loin, le COM n'embrassera jamais clairement le socialisme et ses revendications resteront dans l'axe d'une vision sociale-démocrate, souvent qualifiée de réformiste par ses détracteurs. Parmi ces derniers, on compte plusieurs nouveaux animateurs sociaux qui désirent mobiliser plus largement les comités de citoyens afin de conquérir le pouvoir politique, à commencer par le pouvoir municipal.

À partir de 1967, le COM est dans une position délicate. D'une part, le COM doit répondre aux exigences de ses deux principaux bailleurs de fonds, le gouvernement du Québec et la FOCCF, et devenir l'organisme en chef de la gestion des services sociaux à Montréal. D'autre part, le COM est sensible à l'influence des animateurs sociaux et des membres des comités de citoyens présents dans les instances et qui, malgré un pluralisme idéologique certain, poussent tout de même le COM à prendre des positions revendicatrices vis-à-vis les pouvoirs publics. Ces objectifs de gestion et de revendication sont de plus en plus difficiles à concilier à la fin des années 1960.

Cette position difficile est évidente, à la fin des années 1960, lorsque le gouvernement du Québec, via l'Office de planification et de développement du Québec, désire mettre sur pied un Conseil de développement régional pour chacune des régions administratives du Québec. Aux yeux du gouvernement, cela exige la fusion des Conseils des œuvres avec les Conseils économiques de chaque région. Appelé à se positionner sur ce projet, le COM considère d'abord que Montréal, étant donné le caractère aigu de ses problèmes sociaux, ne peut pas être considérée comme une région similaire aux autres. Ensuite, le COM s'oppose à subordonner le développement social au développement économique, ce qui est la conséquence du projet gouvernemental. Si le COM entend bien s'imposer comme le principal

organisme régional dans le domaine social à Montréal, il désire également imposer sa vision autonome du développement social².

Les relations sont également tendues entre le COM et la FOCCF. Au cours de la deuxième moitié de la décennie 1960, les recettes provenant des levées de fonds des grandes fédérations financières ont tendance à diminuer³. Pour remédier à la situation, ces dernières entreprennent d'unifier leurs campagnes de financement. La campagne initiale de souscriptions a lieu au cours de l'année 1968⁴. La rareté des fonds privés et la place grandissante de l'État dans le secteur social suscitent certaines tensions entre la FOCCF et le COM. Par exemple, la FOCCF va même jusqu'à prétendre que le COM devrait limiter ses activités à son service de recherche et laisser tomber les projets communautaires et d'animation sociale⁵. Le conflit entre la FOCCF et le COM trouve son dénouement lorsque la Fédération accorde l'autonomie voulue par le COM à la condition qu'il continue d'effectuer des recherches pour son compte en priorité⁶.

² Conseil des œuvres de Montréal, *Prise de position du Conseil de Développement Social du Montréal métropolitain vis-à-vis la politique de l'Office de Planification et de Développement du Québec à l'égard des organismes régionaux*, Montréal, Conseil de développement social du Montréal métropolitain, 1969, 3 p. Archives Centraide, Fonds FOCCF, F03 302, N24, 1970.01.01 1 310.

³ Bourbeau attribue cette diminution à une montée des dépenses plus rapide que les revenus : Amélie Bourbeau, *La réorganisation de l'assistance chez les catholiques montréalais*, Thèse de doctorat (Histoire), Montréal, UQAM, 2009, p.298-299.

⁴ La campagne sera lancée avec l'aide du maire de Montréal Jean Drapeau : « Une seule campagne au nom de toutes les œuvres pour trouver \$10 millions! », *Montréal-Matin*, Montréal, 2 avril 1968, p. 2; « Le maire Drapeau lance de la Place Ville-Marie la campagne de charité », *La Presse*, Montréal, 2 avril 1968, p. 2.

⁵ Gilles Morand, *Document confidentiel : Avis de la FOCCF sur une distinction du mandat et du rôle du CDS*, Montréal, Fédération des œuvres de charité canadienne-française Inc., 1970, p. 3. Archives Centraide, Fonds FOCCF, F03 302, N24, 1970.01.01 1 310.

⁶ Amélie Bourbeau, *op. cit.*, p. 308.

4.2 La redéfinition des objectifs et la modification des structures

Dans ce contexte de bouleversements et de tensions, le COM vise à consolider sa place comme le principal organisme régional dans le domaine du service social. En 1968, il élabore les huit nouveaux objectifs qui seront adoptés officiellement l'année suivante :

Participer à l'identification et à la prévision des besoins de la population et contribuer à la création et à l'aménagement de ressources communautaires;
 Identifier, travailler à corriger et à prévenir les problèmes sociaux;
 Assurer ou susciter la coordination des différentes ressources communautaires;
 Promouvoir l'efficacité des services communautaires;
 Renseigner la population et les consommateurs de services en particulier sur la législation sociale, les programmes et les services existants;
 Promouvoir la participation sociale des citoyens;
 Contribuer à établir les priorités en bien-être;
 Participer à l'élaboration de la politique sociale.⁷

Parallèlement, le COM modifie ses structures. La plus importante modification est sans doute la création du Service d'animation sociale, dont le directeur général est Michel Blondin⁸. L'importance acquise par l'animation sociale, depuis cinq ans, est évidente. En témoigne l'augmentation des budgets alloués aux animateurs en place, tout comme l'embauche de nouveaux animateurs⁹. Autre changement important, la coordination des œuvres membres du COM est dorénavant effectuée par le Service

⁷ *Procès-verbal de l'Assemblée Annuelle du Conseil des Œuvres de Montréal, tenue à l'Auditorium du Jardin Botanique de Montréal, mercredi 18 juin 1969, p. 2.* Archives Centraide, Fonds FOCCF, F03 302, N24, 1970.01.01 1 310.

⁸ Le plus ancien document faisant référence au service d'animation sociale est daté du 1^{er} décembre 1967 : Conseil des œuvres de Montréal, *Évaluation du travail du service d'animation sociale du COM*, Montréal, Conseil des œuvres de Montréal, 1967, 31 p.

⁹ On remarque la présence de Michel Blondin, Pierre LaGrenade, Jean-Marc Gareau et d'Hector Ouellet. Louis Favreau arrivera en 1968. Conseil des œuvres de Montréal, Montreal Council of Social Agencies, *Une politique sociale pour le Québec*, Montréal, Conseil des œuvres de Montréal, Montreal Council of Social Agencies, 1967, p. v.

d'aménagement des ressources communautaires (SARC), ce qui permet d'en stabiliser l'administration. C'est au cours de l'Assemblée générale de 1969 qu'on voit également l'adoption d'une résolution modifiant le nom du Conseil des œuvres de Montréal pour celui de Conseil de développement social du Montréal métropolitain (CDSMM)¹⁰, le tout dûment enregistré par lettres patentes le 22 septembre 1969¹¹. De son côté, peinant à atteindre ses objectifs de financement, la FOCCF fusionne ses campagnes de financement dans la Fédération du Grand Montréal. N'ayant plus ces dernières à gérer, la FOCCF crée son propre comité de recherche, ce qui contribue au processus d'autonomisation du COM¹². Après avoir participé à des enquêtes et à la rédaction de *Une politique sociale pour le Québec*, le COM se fusionne en 1968 au Montreal Council of Social Agencies (MSCA), son pendant anglophone à Montréal.

La consolidation organisationnelle du COM se produit au moment même où de nouveaux animateurs sociaux et certains comités de citoyens remettent en question non seulement les grandes orientations de la Révolution tranquille, mais également les orientations « réformistes » du COM. Cette remise en question coïncide avec l'arrivée des nouveaux animateurs sociaux qui viennent se greffer à l'équipe en place au sein du COM. C'est ainsi que Pierre LaGrenade et Jean-Marc Gareau, deux travailleurs sociaux, sont engagés au mois d'avril 1968¹³ par le COM. Par la suite, Louis Favre¹⁴, sociologue, vient compléter l'équipe. Ce dernier est impliqué au

¹⁰ *Procès-verbal de l'Assemblée Annuelle du Conseil des Œuvres de Montréal, tenue à l'Auditorium du Jardin Botanique de Montréal, mercredi 18 juin 1969, p. 2.* Archives Centraide, Fonds FOCCF, F03 302, N24, 1970.01.01 1 310.

¹¹ *Lettres patentes, Le Conseil de Développement du Montréal Métropolitain, 22 septembre 1969, 4 p.* Archives Centraide, Fonds FOCCF, F03 302, N24, 1970.01.01 1 310.

¹² Amélie Bourbeau, *op. cit.*, p. 310.

¹³ Frédéric Lesemann et Michel Thiénot, *Animations sociales au Québec, rapport de recherche*, Montréal, École de Service Sociale, Université de Montréal, 1972, p. 310.

¹⁴ Amélie Bourbeau, *op. cit.*, p. 307.

comité de citoyens d'Hochelaga-Maisonneuve à partir d'octobre 1968¹⁵. Ainsi, suite au départ d'Hector Ouellet, Michel Blondin se retrouve avec une équipe totalement renouvelée. Des tensions importantes en surgiront lors de ce que nous appelons la troisième phase de l'animation sociale.

4.3 « Il nous faut passer à l'action politique » : la troisième phase de l'animation sociale¹⁶

Lors de l'assemblée des vingt-cinq comités de citoyens du Québec, tenue à Montréal le 19 mai 1968, la résolution suivante est adoptée :

« Nous sentons qu'il est temps de changer le système gouvernemental qu'on a. Qu'attendons-nous pour le faire? Comment le fera-t-on?

Principes de base:

1. Nous avons tous les mêmes grands problèmes.
2. Nous devons sortir de l'isolement et de l'esprit de clocher.
3. Les gouvernements doivent devenir nos gouvernements.
4. Nous n'avons plus le choix, il nous faut passer à l'action politique...¹⁷

Cette déclaration donne le ton d'une certaine radicalisation des comités de citoyens, notamment ceux d'Hochelaga-Maisonneuve et de Saint-Jacques. Fait à noter, cette assemblée démontre que tous les comités de citoyens n'ont pas les mêmes objectifs et que règne un certain pluralisme idéologique. De plus, on y prend

¹⁵ Comité de citoyens Hochelaga-maisonneuve, *Compte-rendu de la session du 4-5 octobre 1968*, 1968, p. 1. Archives UQAM, Fonds de Robert-Aubin, 163P.630/9.

¹⁶ En 1969, le COM change de nom pour le Conseil de développement social du Montréal métropolitain (CDSMM). À partir de cette section, nous utiliserons le sigle COM-CDSMM indépendamment de l'année de référence.

¹⁷ Louis Favreau, *À propos d'une intervention d'animation celle du Conseil des Œuvres: Analyse du contenu implicite et explicite de cette intervention*, Montréal, Conseil des œuvres de Montréal, 1969, p.7.

conscience des sérieuses difficultés au sein de certains comités de citoyens¹⁸. Dès 1967, l'évaluation des comités de citoyens, faite par le COM-CDSMM, démontre que la démocratie participative n'arrivait pas à établir une réelle volonté de changement au sein des milieux populaires¹⁹. Selon cette évaluation, les comités de citoyens n'ont pas une grande longévité. Ces comités de citoyens sont incapables de perdurer et donc d'ancrer leurs actions dans un projet de changement social plus global. Cela est en partie attribuable, toujours selon l'évaluation, à un certain opportunisme au sein des « leaders » locaux qui sont davantage préoccupés par leur promotion sociale que par les enjeux collectifs. Ce qui explique pourquoi, selon LaGrenade, que : « L'organisation de groupes en milieu défavorisé se polarise autour de revendications matérielles qui prennent pour acquis les modèles présentés par le système et qui provoquent une situation d'intégration ou d'aménagement du système²⁰ ».

Cette évaluation survient dans un contexte de radicalisation politique au Québec en général et à Montréal en particulier. D'une idée taboue, le socialisme se répand dans la plupart des milieux de gauche. Le rejet du capitalisme est ainsi lié à la condition peu enviable des francophones, et notamment de la classe ouvrière²¹. L'élection de l'Union nationale en 1966 rappelle aux militants que le changement social est contesté. L'idée de forcer ce changement par la prise du pouvoir politique fait alors son chemin. La recherche d'un véhicule politique socialiste émanant des quartiers ouvriers conduit certains militants au Front d'action politique (FRAP)²².

¹⁸ Michel Blondin, *Journée rencontre des comités de citoyens-19 mai 1968*, Montréal, Conseil des œuvres de Montréal, 1968, 17 p.

¹⁹ Conseil des œuvres de Montréal, *Évaluation du travail du service d'animation sociale du COM*, Montréal, Conseil des œuvres de Montréal, 1967, 31 p.

²⁰ Pierre LaGrenade, *Résumé de la session des animateurs de septembre 1968*, Montréal, Conseil des œuvres de Montréal, 1968, p 1.

²¹ Jean-Philippe Warren, *Ils voulaient changer le monde*, Montréal : vlb éditeur, 2007, p. 32.

²² *Ibid.*, p. 41.

Dans ce contexte, pour certains animateurs sociaux, l'animation sociale doit se transformer, c'est-à-dire se politiser, pour contourner la dynamique d'intégration provoquée par la participation au sein des comités de citoyens. Pierre LaGrenade évoque quelques dilemmes de l'intervention de l'animation sociale, dilemmes caractéristiques de « la troisième phase ». Le principal réside dans l'opposition entre le fait de « pousser à bout la logique du présent système » en visant l'amélioration continue des services et celui de « favoriser l'éclosion d'une contestation » en proposant de nouvelles valeurs en contradiction avec le système. Se pose alors la question de la stratégie, soit de « préparer le terrain à la rupture » ou de provoquer la « rupture immédiate ». Dans le premier cas, il faudrait former patiemment, alors que dans le second cas il suffirait de s'appuyer sur des « minorités agissantes ». Se pose également la question stratégique de « l'action en milieux défavorisés », celle qui a été privilégiée jusqu'à maintenant, et celle de « l'action globale ». Enfin, LaGrenade évoque la question de la finalité, soit celle du « changement contrôlé », perçu comme technocratique, et celle de la « rupture », radicale.

4.3.1 La méthode d'animation sociale renouvelée : le compromis

Ces dilemmes vont conduire les animateurs sociaux à développer, au cours des années 1968 et 1969, une méthode d'intervention renouvelée, sorte de compromis entre la voie « réformiste » et la voie « radicale ». Cette nouvelle méthode se présente en trois étapes : la conscientisation, la formulation du projet et le militantisme.

Lors de la première étape, la conscientisation politique sera favorisée par le développement, en collaboration avec la CECM, de deux cours de formation politique, l'un intitulé « Citoyen face au pouvoir » et l'autre « Sommes-nous libres en

démocratie? »²³. À la différence des formations précédentes du COM, on donne maintenant une véritable formation syndicale et politique et non plus strictement « civique ». En 1968, les animateurs considèrent que la formation doit être centrée sur trois thèmes précis (vie syndicale, vie de travail et vie de quartier) qui doivent permettre d'intégrer toutes les dimensions de la question et de l'action sociales²⁴. Dans son rapport de 1968, LaGrenade décrit les fondements de cette nouvelle formation :

- Globale : recouvre l'ensemble de la réalité qui nous touche
- explicative : dégage des significations de cet environnement
- fidélité aux événements : ce qui se passe et les significations à en dégager
- continue : présence aux événements et possibilité d'en dégager des significations
- connaître les racines de notre engagement : histoire du monde ouvrier, des syndicats
- reconnaître ses prolongements : syndicats, autres comités, initiatives de la base, mouvement.²⁵

Conséquemment, se pose avec de plus en plus d'insistance la question de l'articulation du mouvement « populaire » avec le mouvement ouvrier qui, à l'époque, revendique de plus en plus l'identité d'un mouvement socialiste visant à une transformation en profondeur de la société. L'articulation entre les deux mouvements doit ainsi répondre au problème de la pérennité des comités de citoyens, tout en favorisant l'appropriation par ces derniers d'un projet de transformation sociale plus global. En effet, il est important qu'à la suite de la nécessaire prise en charge d'une situation concrète par un groupe de citoyens, il y ait une toute aussi nécessaire élaboration d'un ou de plusieurs projets bien inscrits dans une vision

²³ Conseil des œuvres de Montréal, Service d'animation sociale, *Esquisse d'un projet pilote d'information politique dans le cadre d'un quartier ouvrier de Montréal*, Montréal, Conseil des œuvres de Montréal, Service d'animation sociale, 1968, p.1.

²⁴ *Id.*, *Esquisse d'un projet pilote d'information politique dans le cadre d'un quartier ouvrier de Montréal, annexe I*, Montréal, Conseil des œuvres de Montréal, Service d'animation sociale, p. 1-5.

²⁵ *Ibid.*, p. 5-6.

globale du changement social. Élaboré au niveau du quartier, le projet doit se développer autour d'un rêve formulé « en possibles partiels²⁶ ». À titre d'exemple, cette nouvelle approche a été employée dans Hochelaga-Maisonneuve et a conduit à la création du comptoir alimentaire d'Hochelaga-Maisonneuve en 1969²⁷. Voici comment McGraw résume ce projet qui s'inscrit dans la durée :

Le « comptoir alimentaire d'Hochelaga » pour sa part est le résultat de la réflexion d'un groupe ayant identifié le problème de l'endettement comme très aigu pour ce quartier et qui voyait dans la mise sur pied d'un service alimentaire une façon de pallier ce problème : « À partir du mois de février, nous mettons sur pied un cours, intitulé « Citoyen face au pouvoir », rassemblant une trentaine de nouvelles personnes autour des thèmes suivants : « Travail et vie syndicale », « problèmes de quartier et vie politique », « problèmes familiaux et consommation ». Plus tard, le groupe ayant travaillé sur le troisième thème sera vivement intéressé par l'idée d'un comptoir alimentaire. »²⁸

L'animation doit aussi favoriser un nouveau militantisme qui vise à mobiliser les milieux populaires, et non pas de les rendre dépendants de l'action de quelques leaders opportunistes des comités de citoyens. Pierre LaGrenade décrit cette forme de militantisme de la manière suivante : « Le militantisme naît de la prise de conscience et de l'expression d'un projet. L'aboutissement où l'expression parfaite de ce que serait un militant est d'être apte à mettre d'autres personnes en branle²⁹ ». L'animation doit donc permettre l'apparition de leaders toujours conscients et critiques des abus du pouvoir en place, toujours prêts à appuyer d'autres combats qui peuvent devenir les leurs et toujours en mode de création de groupes de citoyens novateurs. La mobilisation, et pas seulement les solutions concrètes à certains problèmes ciblés, devient donc un objectif en soi.

²⁶ Pierre LaGrenade, *op. cit.*, 1968, p7.

²⁷ Jean-Marc Gareau et Michel Gauvreau, *Le comptoir alimentaire et les exigences de son développement dans le bas de la ville*, Montréal, [s.n.], 1969, 8p.

²⁸ Donald McGraw, *Le développement des groupes populaires à Montréal (1963-1973)*, Montréal, Les éditions coopératives Albert-Saint-Martin, 1978, p. 76.

²⁹ Pierre LaGrenade, *op. cit.*, p.7.

La conscientisation étant le point de départ de ce processus, il est primordial qu'elle repose sur les mêmes bases pour tous les citoyens. C'est pourquoi les animateurs du COM-CDSMM œuvrent à se doter d'outils communs pour former les membres des comités de citoyens à partir d'un même ensemble théorique, favorisant ainsi un désenclavement des enjeux locaux. Le document *D'Aujourd'hui à Demain* en est un bon exemple³⁰. Ce dernier est conçu à partir d'un comité formé de membres de différents comités de citoyens. Ce groupe doit réfléchir sur un texte rédigé par Pierre LaGrenade³¹ qui agit à titre de secrétaire³². Ce document présente la société sous les axes du savoir, de l'avoir et du pouvoir. L'analyse démontre que les trois grands axes de la société sont contrôlés par une minorité possédante, ciblant conséquemment la conquête du pouvoir comme l'enjeu fondamental de la lutte des milieux populaires. Ce document s'articule autour d'un projet de société socialiste, bien qu'on recherche toujours un compromis entre les tenants du « changement contrôlé » et ceux de la « rupture ». Ce compromis prendra la forme d'une division géographique du travail d'animation.

4.3.2 Les deux niveaux de conscience sociale

À la fin de l'année 1968 et au début de 1969, les animateurs sociaux ne prennent pas de décision définitive en ce qui a trait au type d'action à entreprendre. Ils laissent la porte ouverte à deux possibilités : celle du groupe de pression et celle du groupe d'action politique. En fait, il serait plus juste de dire que les deux stratégies sont

³⁰ Thérèse Longpré, *D'Aujourd'hui à Demain : une réflexion sur l'idéal à atteindre*, Montréal, [s.n.], 1968, 43 p.

³¹ Pierre LaGrenade, *Dégagement d'un projet collectif ou d'un idéal possible : texte pour consultation des membres de comités*, Montréal, [s.n.], 1968, 21 p.

³² Pierre LaGrenade, *Réunion du noyau de définisseurs d'un idéal possible du 6 mars 1968*, 1968, 2p. Archives UQAM, Fonds de Robert-Aubin, 163P.630/9 ; *Id.*, *Réunion du noyau de définisseur d'un idéal possible du 13 mars 1968*, 1968, p.3. Archives UQAM, Fonds de Robert-Aubin, 163P.630/9.

pensées dans un continuum, le groupe de pression menant au groupe d'action politique. Cela dit, ce dernier est de plus en plus considéré comme la véritable solution aux problèmes des quartiers populaires selon la plupart des animateurs.

Ainsi, les animateurs sociaux du COM-CDSMM élaborent, par l'entremise de Louis Favreau, des pratiques d'intervention adaptées à deux niveaux de conscience sociale au sein de la population. Un premier niveau est celui des quartiers populaires désorganisés, la population y étant généralement peu éduquée, peu informée et peu syndiquée. Ce niveau de conscience serait celui, selon Favreau, des quartiers populaires tels que Saint-Henri, Pointe-Saint-Charles, Sainte-Marie et Saint-Jacques. Ces zones sont décrites comme étant socialement et culturellement homogènes³³. Pour les animateurs sociaux, ce niveau de conscience ne peut mener à une action politique allant au-delà des limites du quartier. Selon ce point de vue, qui s'apparente aux diagnostics précédents sur l'apathie de ces quartiers, les comités de citoyens doivent canaliser un type d'action communautaire centrée sur l'amélioration des services locaux. C'est ici que doit se développer une animation sociale qui vise le « changement contrôlé ».

Le deuxième niveau de conscience correspond aux travailleurs déjà organisés des quartiers ouvriers, quartiers auparavant négligés par l'intervention sociale. Il s'agit des quartiers Mercier, Rosemont et Hochelaga-Maisonneuve. Cette population de travailleurs, qui n'est pas apathique, possède un niveau de conscience plus élevé que celui des quartiers populaires³⁴. Favreau en donne la description suivante : « Bref, des zones ouvrières comme telles [...] qui ont le sentiment d'être soumis[es] à une

³³ Louis Favreau, *Analyse sociologique des quartiers dans lesquels nous travaillons*, Montréal, Conseil des œuvres de Montréal, 1969, p.2.

³⁴ *Ibid.*, p. 2.

situation sociale et à une domination économique qui n'est pas particulière à [elles] mais répandue « at large »³⁵ ». C'est avec cette population que ces animateurs sociaux entendent mettre de l'avant une nouvelle action politique directe, orientée par la lutte des classes. C'est d'ailleurs au sein de ces quartiers qu'on tentera d'établir un nouveau parti politique municipal. L'animation sociale, ici, doit davantage viser la « rupture » que le « changement contrôlé ». Diversification des approches, mais sur un fond de tension idéologique alors que certains animateurs s'empressent de s'engager dans la lutte politique.

4.4 Un projet d'action socio-politique

Il y a toujours, dans le type d'intervention sociale à envisager, une tension importante entre les partisans du « changement contrôlé » et ceux de la « rupture ». Cette tension ne pouvant être résolue dans une même pratique d'intervention, on établit donc une division géographique du travail social. D'un côté, les animateurs des quartiers populaires, dont Michel Blondin, s'appliquent à créer une structure de défense locale et citoyenne permettant de libérer une voix civique d'opposition à l'image de ces lieux spécifiques. À l'opposé, dans les quartiers ouvriers, où œuvrent les nouveaux animateurs sociaux (Pierre LaGrenade, Louis Favreau et Jean-Marc Gareau), on met plutôt l'accent sur la lutte politique socialiste de conquête du pouvoir. Deux projets très différents en découlent, soit le POPIR, le Projet d'organisation populaire d'informations et de regroupement, pour les quartiers populaires, et le FRAP, Front d'action politique, pour les quartiers ouvriers. Ces projets sont directement issus des tensions qui caractérisent la troisième phase de l'animation sociale.

³⁵ *Ibid.*, p. 2-3.

4.4.1 Le Projet d'organisation populaire d'informations et de regroupement

Pour les quartiers populaires, un plan s'inspirant du Conseil de quartier de Saint-Henri (tel que décrit au chapitre 3) est mis sur pied. Le Projet d'organisation populaire d'informations et de regroupement (POPIR) est une fédération de groupes d'intervention sociale pour tout le territoire du Sud-Ouest de Montréal. À la différence du projet initial de Saint-Henri, qui misait sur le développement de la vie associative, le POPIR se veut un groupe davantage politique. Cela témoigne d'une radicalisation au sein de toute l'animation sociale, et pas seulement au sein des nouveaux animateurs sociaux des quartiers ouvriers.

Globalement, l'objectif que se donne le POPIR est de nourrir la conscience politique et sociale au sein des quartiers les plus défavorisés. Cette organisation désire instaurer un rapport de force réaliste face aux autorités municipales³⁶. Concrètement, l'objectif consiste à implanter dans les quartiers Pointe-Saint-Charles, Petite-Bourgogne et Saint-Henri une structure communautaire permanente servant de contre-pouvoir aux autorités. Cette organisation doit permettre, entre autres, d'agir sur les problèmes vécus par l'ensemble des citoyens et de recruter de nouveaux leaders sociaux. Ce projet est d'ailleurs décrit par Blondin : « [...] la participation des citoyens concernés, le refus de la manipulation, l'intervention à la base même de la société, dans une visée à long terme³⁷ ». Il vise donc à une réelle participation citoyenne en impliquant les citoyens dans la mise sur pied de solutions réalistes et concrètes. Dans les faits, le projet POPIR est une version modifiée, plus politique, du projet Saint-Henri. Ne souhaitant pas répéter ce qu'il considère maintenant comme

³⁶ Michel Blondin, *Projet d'organisation populaire, d'information et de regroupement*, Montréal, Service d'animation sociale, Conseil de développement social du Montréal métropolitain, 1969, p. 3.

³⁷ *Ibid.*, p.3.

les erreurs de ce projet, Blondin désire maintenant former une structure permanente animée par un nouveau noyau de leaders bien formés politiquement.

Cela dit, la différence entre le POPIR et le FRAP apparaît clairement lorsque Blondin décide de recourir à l'Archevêché de Montréal pour financer son projet. La raison évoquée est le nombre élevé de projets déjà soutenus par les nombreux bailleurs de fonds du COM-CDSMM. Il obtient d'ailleurs de l'Archevêché 100 000\$ pour deux ans. Selon Blondin, un tel projet permettrait de prouver que l'Église donne réellement la priorité à l'aide aux pauvres et qu'elle est favorable aux nouvelles approches d'intervention³⁸. Sans surprise, l'Archevêque de Montréal, Mgr Paul Grégoire, accepte à la condition d'avoir un certain contrôle sur le projet. L'implication de cette institution toujours relativement puissante dans les nouvelles méthodes d'animation sociale va clairement à l'encontre de la tendance à l'autonomisation constatée depuis plusieurs années³⁹. De son côté, le COM-CDSMM s'implique dès le départ dans le projet POPIR, revendiquant la responsabilité de la « qualité professionnelle » de l'organisation⁴⁰. Ce fait n'est pas insignifiant si nous tenons compte que le POPIR a été conçu comme un organisme de contestation populaire.

Avant même son implantation, le projet connaît des ratés. La situation est très confuse. On sait tout de même que le projet est menacé, avant même son implantation, lorsque Michel Blondin quitte le COM au début de 1970 pour se joindre

³⁸ Louise Cousineau, « L'Église invitée à s'engager dans l'animation sociale », *La Presse*, Montréal, 12 novembre 1969, p. 1 et 4.

³⁹ Louise Cousineau, *op. cit.*, p. 1 et 4.

⁴⁰ Françoise David, « Le POPIR, 1970-1972 », In *Animations sociales au Québec, rapport de recherche*, sous la dir. de Frédéric Lesemann et Michel Thiénot, p. 326, Montréal, École de service sociale, Université de Montréal, 1972.

à un projet d'éducation populaire en Bolivie⁴¹. Cela se produit dans un contexte où le COM-CDSMM est de plus en plus critique à l'égard des nouvelles tendances politiques de l'animation sociale. On en voit des répercussions lors de l'embauche de l'animateur social associé au POPIR.

À l'origine, le POPIR est composé d'un comité-directeur et d'un comité de sélection. D'un côté, le comité-directeur est composé de trois délégués nommés par l'Archevêché, de trois délégués nommés par le COM-CDSMM, de huit citoyens indépendants et d'un animateur social. Ce comité a un pouvoir décisionnel⁴². De l'autre, le comité de sélection, composé de délégués choisis à même le comité-directeur, est chargé de l'embauche de l'animateur social. Or, le choix du comité de sélection ne convient pas au COM et à l'Archevêché. Ces derniers désirent alors que le comité de sélection soit aboli⁴³. On affirme que: « [le candidat refusé] a un passé judiciaire récent et malgré sa compétence, on ne veut pas voir le POPIR associé de quelque façon que ce soit à un mouvement politique dont l'action est essentiellement violente⁴⁴ ». La crise n'est pas terminée puisque les citoyens indépendants, majoritaires au comité-directeur, désirent imposer le même candidat, entraînant du même coup un autre refus du COM-CDSMM et de l'Archevêché. Devant l'impasse, la procédure d'embauche est amendée et remplacée par une procédure de pré-sélection de la part du COM-CDSMM, et ce, avant même que le comité-directeur ne puisse intervenir⁴⁵. Envisagé comme un contre-pouvoir populaire, le POPIR prend progressivement ses distances à l'égard du modèle de la démocratie directe.

⁴¹ Michel Blondin, « L'éducation populaire en Amérique du Sud », *Pièce au dossier*, no 5, décembre 1971, p. 20.

⁴² Françoise David, *op. cit.*, p.4-5.

⁴³ POPIR, *POPIR 1970-1972*, Montréal, [s.n], 1972, p.6.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 7.

⁴⁵ Françoise David, *op. cit.*, p. 328.

Malgré certaines réussites⁴⁶, le POPIR n'arrive pas à s'implanter de façon efficace et durable. De multiples écueils vont, en effet, surgir et des départs successifs se produisent chez les animateurs et les responsables du comité-directeur⁴⁷. De plus, le COM-CDSMM se dissocie du POPIR qui revendique une plus grande liberté d'action. Le projet finit entre les mains des citoyens eux-mêmes, mais avec des moyens financiers maintenant forts limités. Au final, il faut retenir que le POPIR portait l'espoir d'une certaine vision réformiste de l'animation sociale. Toutefois, à une époque de grande polarisation idéologique, cette organisation sera aux prises avec des contradictions plus ou moins insurmontables. Principalement, celles-ci se reflètent dans le pouvoir important qu'exercent les membres du COM-CDSMM et de l'Archevêché au sein d'une organisation qui se voulait d'abord populaire et démocratique⁴⁸. En outre, l'expérience du POPIR témoigne de certaines divisions au sein même de l'animation sociale. Notre analyse confirme l'hypothèse formulée par Frédéric Lesemann :

Le texte peut laisser croire que la nouvelle tendance – L'Animation Sociale Politique – s'est développée d'un commun accord entre tous les animateurs du COM-CDS de l'époque, dont M. Blondin. [...] Mais il se pourrait, et d'autres échos tendraient à nous le signifier, que M. Blondin ait été surtout actif et « à son affaire » pour lancer le POPIR, alors qu'il aurait été beaucoup plus réticent pour accepter le type d'intervention qui allait vers le FRAP⁴⁹.

⁴⁶ Mise sur pied d'un comptoir alimentaire dans la Petite-Bourgogne, d'un cours d'éducation populaire « Le Sud-Ouest, c'est quoi ! », de quatre ateliers de recherche sur le travail, le logement, la santé et la consommation. Françoise David, *op. cit.*, pp. 321-346.

⁴⁷ Durant l'été 1970, Françoise Marceau et Michel Gauvreau vont démissionner du comité directeur. La première y dénonce la « douceur de l'approche d'animation, la composition trop traditionnelle du comité-directeur et l'apathie des gens du Sud-Ouest. » Le deuxième quitte pour créer un autre projet « Perspectives 80 ». POPIR, *POPIR 1970-1972*, Montréal, [s.n.], 1972, p.9.

⁴⁸ Nous pensons au conflit entre le COM-CDSMM et l'Archevêché dans le choix de l'animation sociale du POPIR. Également, il y a le blâme donné aux animateurs du POPIR pour leur appui au CAP Saint-Anne et au CAP Saint-Henri. Ces exemples illustrent cette contradiction entre la volonté de donner une voix aux citoyens et le frein à tout projet trop impliqué politiquement. Françoise David, *op. cit.*, p. 331.

⁴⁹ Frédéric Lesemann et Michel Thiénot, *Animations sociales au Québec, Rapport de recherche*, Montréal, École de service sociale, Université de Montréal, 1972, p. 320.

4.4.2 Le Front d'action politique (FRAP)

La mise sur pied du Front d'action politique (FRAP) n'est pas issue d'une réaction spontanée des milieux populaire et syndical. Le FRAP est à la fois le fruit de la volonté politique des animateurs sociaux et des comités de citoyens, et de celle émanant du milieu syndical⁵⁰. Cette nouvelle force politique représente donc le deuxième volet du dilemme déjà évoqué par LaGrenade, à savoir cette intention de « rupture ». Les animateurs de ce mouvement d'action politique se basent sur une vision socialiste de la société, c'est-à-dire celle qui prône la prise directe du pouvoir par les travailleurs. Au COM-CDSMM, les animateurs sociaux Pierre LaGrenade, Jean-Marc Gareau et Louis Favreau seront les principaux promoteurs de cette nouvelle organisation politique. L'action politique est perçue, par ces trois animateurs, comme le seul et unique moyen de transformer en profondeur un système social fondamentalement inégalitaire.

4.4.2.1 Les premiers temps de l'action politique du FRAP

C'est encore en 1968, lors de la rencontre de plus de vingt-cinq comités de citoyens du Québec, que l'on peut situer le point de départ d'un projet d'action politique directe au sein de certains animateurs sociaux. Bien sûr, il y avait eu des initiatives en ce sens auparavant. C'est le cas, par exemple, du Groupe politique Maisonneuve (GPM), né à l'initiative de membres du comité de citoyens

⁵⁰ Jean-Pierre Augustin, « Retour à Montréal ; Urbanisation et actions communautaires », *Études canadiennes*, no 32, 1992, p. 26.

d'Hochelaga-Maisonneuve, auquel participe Jean-Marc Gareau, animateur social dans ce quartier⁵¹. Voici comment est décrit le but « ultime » de ce comité :

[...] la réorganisation de la société par et pour les travailleurs. – la création d'une société où tous auront la possibilité d'en être les créateurs et les artisans. – nous voulons une société vraiment démocratique, participante, fraternelle et égalitaire (égalité des chances)⁵².

Des questions similaires sont discutées dans la brochure *D'Aujourd'hui à demain*, influencée par Blondin et LaGrenade, utilisée dans les cours de formation populaire. Lors de la rencontre du 19 mai 1968, on avait donc déjà réfléchi à une action politique dite de « rupture ».

4.4.2.2 Le MAPM, Mouvement d'action politique municipal

Après la rencontre de 1968, les animateurs sociaux Louis Favreau et Pierre LaGrenade s'impliquent dans la création du Mouvement d'action politique municipal (MAPM). Le manifeste de 1969, écrit de la main de Louis Favreau, consolide l'argumentaire qui servira plus tard au Front d'action politique (FRAP)⁵³. On y prend acte du degré d'organisation des mouvements sociaux à Montréal qui forment la principale opposition à l'administration Drapeau-Saulnier. Le MAPM se présente donc comme une organisation démocratique de travailleurs contre le pouvoir municipal de l'époque. Il ne s'agit toutefois plus seulement d'être un contre-pouvoir,

⁵¹ Groupe politique Maisonneuve, *Compte rendu de la réunion du 12 avril 1968*, Montréal, [s.n.] 1968, p. 1. Archives UQAM, Fonds de Robert-Aubin, 163P.630/9.

⁵² *Id.*, *Compte-rendu de la réunion du 6 mai 1968*, Montréal, [s.n.], 1968, p. 2. Archives UQAM, Fonds de Robert-Aubin, 163P.630/9.

⁵³ Louis Favreau, *Manifeste du mouvement d'action politique municipale*, août 1969, 4 p. Archives UQAM, Fonds de Robert-Aubin, 163P.630/4.

mais bien de prendre le pouvoir pour changer les structures sociales pour qu'elles correspondent aux intérêts de la classe ouvrière.

4.4.2.3 Programme d'information politique

De nombreux regroupements populaires et de simples citoyens s'impliquent dans la formation du MAPM. À partir de l'automne 1969, ce dernier se donne une structure et une stratégie d'action. Le MAPM met sur pied un comité de coordination, composé de Louis Favreau, Pierre LaGrenade, Peter Katadotis, Benoît Fauteux⁵⁴ et Jacques Bourdouxhe dont le rôle est d'appliquer les décisions prises aux assemblées générales mensuelles⁵⁵. Le comité de coordination développe un programme de formation des militants consistant à recruter de trois à quatre militants déjà reconnus comme leaders dans les huit districts électoraux municipaux, soit Rosemont, Maisonneuve, Saint-Édouard, Papineau, Saint-Jacques, Saint-Louis, Sainte-Anne et Saint-Henri. Il s'agit, bien sûr, de districts dans lesquels des comités de citoyens sont déjà à l'œuvre ou en voie de l'être. Ces nouveaux militants recrutés doivent se mettre à la tâche d'organiser des sessions de formation politique au sein des districts électoraux⁵⁶. Ce programme de formation politique aborde les thèmes suivants : « logement », « santé et alimentation », « travail et vie syndicale », « transport », « équipement communautaire et culturel », « organisation politique de Montréal » et

⁵⁴ Peter Katadotis est animateur social dans Pointe Saint-Charles et Benoît Fauteux est un ancien cadre de la Compagnie des jeunes canadiens (CJC) et en 1969 un militant du Mouvement de libération du taxi (MLT). *Liste des membres du groupe*, Montréal, [s.n.], 1969, p. 1 Archives UQAM, Fonds de Robert-Aubin, 163P.630/4.

⁵⁵ *Rapport de la réunion de l'assemblée du groupe d'action politique – 5 octobre 1969*, Montréal, [s.n.], p. 2. Archives UQAM, Fonds de Robert-Aubin, 163P.630/4.

⁵⁶ Pierre LaGrenade, *Opération conseillers municipaux*, octobre 1969, Montréal, [s.n.], p. 2. Archives UQAM, Fonds de Robert-Aubin, 163P.630/4.

« l'étude du budget municipal »⁵⁷. Notons que ces sujets précis abordés dans les comités de citoyens seront repris par la suite par le FRAP.

Au terme de cette campagne d'information politique suit, en mars 1970, l'« Opération conseillers municipaux ». Cette opération a comme objectif de démocratiser la vie politique municipale en contournant les structures en place ainsi que de créer une mobilisation populaire dans les districts électoraux. Par exemple, chacun des comités de citoyens des huit districts municipaux convoque ses élus municipaux pour qu'ils justifient les décisions de leur administration⁵⁸. À la suite de cette opération médiatisée, ces noyaux de militants forment officiellement les comités d'action politique (CAP)⁵⁹ et lancent le FRAP. Soulignons au passage qu'un CAP, à Montréal, est un comité de militants de groupes populaires dont le territoire couvre un district électoral municipal⁶⁰. Cette structure est développée par la CSN et reprise par les animateurs sociaux au sein du MAPM et plus tard du FRAP. L'objectif est, bien sûr, d'organiser les groupes populaires en fonction de la lutte politique municipale⁶¹.

4.4.2.4 Le RAP et le FRAP

La stratégie mise de l'avant par LaGrenade et Favreau porte ses fruits à l'intérieur de quelques districts où il y a déjà un noyau de militants. L'« Opération conseillers

⁵⁷ *Opération conseillers municipaux, programme d'information politique*, Montréal, [s.n.], novembre 1969, p. 2. Archives UQAM, Fonds de Robert-Aubin, 163P.630/4.

⁵⁸ *Proposition de travail, Opération conseillers municipaux*, 1970, 2 p. Archives UQAM, Fonds de Robert-Aubin, 163P.630/5.

⁵⁹ *Mouvement d'action politique municipale, À Montréal, des travailleurs passent à l'action politique municipale*, 1969, p.5. Archives UQAM, Fonds de Robert-Aubin, 163P.630/4.

⁶⁰ *Front d'action politique, Manifeste 70, À Montréal les salariés passent à l'action politique*, Montréal, Front d'action politique, 1970, p. 13.

⁶¹ *Ibid.*, p. 7.

municipaux » coïncide d'ailleurs avec le changement de nom du MAPM pour le Regroupement des associations populaires du bas de la ville et de l'Est de Montréal (RAP). C'est le RAP qui convoque officiellement les élus dans les districts, bien qu'aucun conseiller ne répondra positivement à la convocation. Plus important, la création du RAP suscite très rapidement une réaction du COM-CDSMM. Le comité exécutif émet effectivement une directive interdisant aux animateurs sociaux à son emploi de s'impliquer dans les activités politiques du RAP. La première note interne du 12 février 1970 est suivie d'un rappel le 25 juin suivant. Ces demandes présentées de la part de l'exécutif du COM-CDSMM sont visiblement motivées par l'inquiétude de certains bailleurs de fonds. Une interdiction finale est promulguée, laissant quand même la possibilité pour les animateurs sociaux de prendre un congé sans solde⁶². Le projet du FRAP est donc développé malgré le COM-CDSMM, illustrant à nouveau les tensions au sein du travail social à Montréal.

La création du FRAP, le 14 mai 1970⁶³, se fait avec l'aide du Conseil central du Montréal métropolitain de la CSN. De fait, depuis 1968, la CSN a ouvert ce qu'elle nomme le « Deuxième front ». La CSN veut rejoindre les travailleurs ailleurs que dans leur milieu de travail. Voici comment Jean-François Cardin analyse la situation à l'époque, et constate au passage l'impact de la vague de contestation portée par les comités de citoyens et autres groupes populaires sur la centrale syndicale :

⁶² *Extrait compte-rendu du comité exécutif du CDSMM*, Montréal, [s.n.], 24 septembre 1970, p. 3-4. Archives Centraide, Fonds FOCCF, F03 301, N24, 1969.01.01 1 310.

⁶³ Claude Masson, « Le FRAP présentera au moins 24 candidats à l'élection municipale », *La Presse*, 14 mai 1970, p. 3. Archives UQAM, Fonds du FRAP, 37P.100/5.

Se sentant dépassés sur sa gauche par cette vague de contestation, les organisations syndicales vont alors chercher à se mettre au diapason, d'autant plus que le mouvement syndical est directement interpellé par ce discours qui, non sans exagération, l'accuse souvent de collusion avec le « super-pouvoir » capitaliste.⁶⁴

Cette stratégie vise à créer des groupes syndicaux d'intervention susceptibles d'œuvrer contre les injustices sociales en dehors des cadres du lieu de travail. Favreau résume cette implication sociale de la centrale syndicale de la manière suivante : « Le premier front, celui de la négociation ne suffit plus. Il faut ouvrir un front contre l'exploitation en dehors des lieux de travail en créant des comités d'action politique⁶⁵ ». Ce comité d'action politique, version syndicale, va devenir, comme mentionné précédemment, le modèle qui unira les comités de citoyens de Montréal et le Conseil central du Montréal métropolitain de la CSN.

Cette union du mouvement syndical et des comités de citoyens n'est cependant pas spontanée. Les animateurs sociaux, Louis Favreau et Pierre LaGrenade notamment, entreprennent des discussions avec le Conseil central du Montréal métropolitain de la CSN dès l'automne 1969. Blondin prend d'ailleurs part à des réunions conjointes RAP-CSN sur une base quasi-quotidienne. Blondin évoque cette expérience lors d'une entrevue accordée en janvier 1970, dont Lesemann cite de longs extraits :

⁶⁴ Jean-François Cardin, « La CSN et le syndicalisme de combat (1960-1975) », Chap. in *La CSN 75 ans d'action syndicale et sociale*, p. 36, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université du Québec, 1998.

⁶⁵ Louis Favreau et Pierre L'Heureux, *Le projet de société de la CSN de 1966 à aujourd'hui*, Montréal, Centre de formation populaire/vie ouvrière, 1984, p. 34.

[...] nous commençons à collaborer à l'organisation de mouvements sur un plan municipal : mettre en place une organisation municipale pour combattre l'administration officielle et à l'occasion de cela, diffuser des thèmes nouveaux, conformes aux nôtres. Cela se fait en relation avec le Conseil Central de la CSN. À l'heure actuelle, notre collaboration avec les syndicats est assez avancée, presque quotidienne.⁶⁶

Évidemment, l'apport de la CSN, notamment au niveau organisationnel, est loin d'être négligeable. L'apport des animateurs sociaux, dont Favreau et LaGrenade, est également très important. À titre d'exemple, les seuls comités de citoyens à se transformer en CAP sont ceux des quartiers d'Hochelaga-Maisonneuve et de Saint-Jacques, ces quartiers où évoluent principalement les nouveaux animateurs sociaux. Les autres comités de citoyens protègent leur indépendance d'action, ce qui n'empêche pas pourtant certains d'entre eux d'adhérer au FRAP. Quant aux autres CAP qui ne sont pas issus de comités de citoyens, ils sont créés à l'aide d'animateurs du COM-CDSMM. À titre d'exemple, Louis Favreau est consultant en organisation dans les CAP Saint-Louis, Côtes-des-Neiges et Notre-Dame-de-Grâce et Pierre LaGrenade est directeur de l'organisation pour le CAP Rosemont⁶⁷. Enfin, soulignons que ce dernier est également le responsable de la formation au FRAP⁶⁸. Les liens sont donc étroits entre le MAPM et le FRAP, notamment en ce qui concerne leur engagement pour la démocratie participative.

⁶⁶ Frédéric Lesemann et Michel Thiénot, *op. cit.*, p. 314.

⁶⁷ *Situation des CAP au 22 août 1970*, Montréal : [s.n], 1970, 7p. Archives UQAM, Fonds du FRAP, 37P.160/5.

⁶⁸ *Les responsables au secrétariat permanent du FRAP*, Montréal : [s.n], 1970, p. 3. Archives UQAM, Fonds du FRAP, 37P.160/82.

4.4.2.5 La démocratie participative

Adoptée à son premier congrès annuel d'août 1970, la constitution du FRAP instaure une organisation fondée sur la démocratie participative, telle qu'inspirée par les animateurs sociaux du COM-CDSMM. Tout d'abord, le FRAP se définit comme un « regroupement des comités d'action politique ainsi que des représentants des organisations populaires qui adhèrent à ses objectifs et à ses priorités⁶⁹ ». Ensuite, il se donnera trois objectifs : 1) Construire un mouvement capable de prendre le pouvoir à Montréal; 2) fonder à brève échéance des Comités d'action politique (CAP) dans tous les quartiers pour ainsi asseoir un mouvement autonome de salariés; 3) établir à plus long terme les bases d'une véritable démocratie participative visant à une transformation générale de la société. Le FRAP mentionne explicitement ces trois intentions dans son programme intitulé *Salariés au pouvoir!* : « De l'avenir de la lutte menée à Montréal par les travailleurs salariés dépend en grande partie l'avenir de la collectivité québécoise⁷⁰ ». On peut donc affirmer que la démocratie populaire et participative est le fondement théorique de tous les objectifs du FRAP.

4.4.2.6 Le programme du FRAP : « Les Salariés au pouvoir! »

Le meilleur exemple de cet apport des comités de citoyens et des animateurs sociaux à la volonté du FRAP d'instaurer une démocratie participative vient de son programme électoral. Le programme politique socialiste et participatif du FRAP, rédigé par Pierre Vadeboncoeur et intitulé *Les Salariés au pouvoir!*, est adopté lors du

⁶⁹ Front d'action politique, *Constitution*, Montréal : [s.n], 30 août 1970.p. 1 et 3. Archives UQAM, Fonds du FRAP, 37P.130/4.

⁷⁰ Front d'action politique, Pierre Vadeboncoeur, *Les Salariés au pouvoir!*, Montréal, Les Presses Libres, 1970, p.17.

congrès de fondation à l'été 1970. Après avoir exigé une réforme électorale complète au niveau municipal, le FRAP met l'accent sur quatre secteurs d'intervention : les loisirs et la culture, le logement, la santé et le transport. Les propositions avancées sont l'aboutissement des revendications élaborées au sein des comités de citoyens depuis quelques années.

Le secteur du logement illustre bien la nature du projet socialiste du FRAP. Il faut d'abord prendre en compte que Montréal est une ville composée à 75% de locataires et que le problème des taudis est bien connu⁷¹. Le FRAP met donc de l'avant la municipalisation du sol urbain permettant à la Ville d'acquérir l'ensemble des terrains vacants et de diminuer les coûts de l'urbanisation, la rénovation des vieux logements, la modification à la loi sur la régie du logement à la faveur des locataires, le droit à l'association pour les locataires, l'autogestion des logements publics, l'établissement d'un bail-type et, plus largement, la participation des citoyens à l'élaboration des politiques municipales. Il s'agit essentiellement de revendications des comités de citoyens et d'associations de locataires⁷². Dans le secteur de la santé, le FRAP propose d'établir des cliniques médicales de santé dirigées entièrement par les citoyens. Cette revendication vient directement de l'expérience du comité de citoyens de Saint-Jacques, à l'origine de la Clinique médicale de Saint-Jacques. Cette dernière avait vu le jour en octobre 1968 avec l'aide d'un animateur social du Projet de réaménagement social et urbain (PRSU), Jean Grenier, et sous l'inspiration des *free clinics* américaines⁷³. Grenier sera responsable à l'organisation au FRAP à partir de 1970⁷⁴.

⁷¹ *Ibid.*, p.43-44.

⁷² Pierre Leahey, *L'habitat et la rénovation urbaine: projet du Conseil des Œuvres de Montréal*, Montréal, Conseil des œuvres de Montréal, 1969, p.5-6.

⁷³ Robert Boivin, *Histoire de la Clinique des citoyens de Saint-Jacques (1968-1988)*, Montréal, VLB éditeur, 1988, p. 35.

⁷⁴ *Responsable au secrétariat permanent du FRAP*, Montréal : [s.n], 1970, p. 2. Archives UQAM, Fonds du FRAP, 37P.530/32.

Dans le dernier volet de son programme, le FRAP désire transformer la structure du pouvoir municipal. Il prévoit mettre sur pied un département appelé « Office du plan », « [...] qui aura pour tâche d'évaluer les besoins collectifs, d'établir les principales étapes d'un développement global grâce à une action concertée dans les domaines social, économique et culturel⁷⁵ ». Le FRAP envisage, également, une décentralisation des responsabilités au sein de centres communautaires en redonnant un pouvoir décisionnel aux collectivités locales⁷⁶. En ce qui concerne le volet électoral, le FRAP désire réglementer sévèrement le financement des partis, en émettant une carte d'électeur et en mettant fin à « [...] la discrimination à l'égard de la femme dans la fonction publique municipale⁷⁷ ». De plus, il demande d'établir une représentation proportionnelle mixte à la ville de Montréal. Finalement, il propose de mettre fin à l'impôt foncier pour mettre en place un système de taxation à taux variables selon le revenu. On constate sans peine que l'objectif du FRAP est d'instaurer une démocratie participative municipale conçue comme le prolongement de la dernière phase de l'animation sociale.

4.4.2.7 Les élections municipales de 1970 : Échec du FRAP

Les préparatifs à l'élection municipale de 1970 vont relativement bien en ce qui concerne le choix des candidats du FRAP. L'offensive médiatique depuis le début de l'année a fait connaître le parti. Un sondage du *Montreal Star* démontre que 57% des Québécois connaissent effectivement le FRAP. On y voit également que plus les gens sont scolarisés, plus ils s'intéressent au parti⁷⁸. Un sondage CROP, datant du 8

⁷⁵ Front d'action politique, Pierre Vadeboncoeur, *op. cit.*, p. 104-105.

⁷⁶ *Ibid.*, p. 105-106.

⁷⁷ *Ibid.*, p. 107.

⁷⁸ Marc Comby, *Mouvements sociaux, syndicats et action politique à Montréal : L'histoire du FRAP (1970-1974)*, Mémoire de maîtrise (histoire), Université de Montréal, 2006, p. 58-59.

octobre 1970, indique que près de 75% de la population souhaite avoir une opposition forte à l'Hôtel de Ville, et le FRAP est perçu comme l'incarnation de celle-ci⁷⁹.

Pourtant, les événements d'octobre vont faire déraiper une campagne électorale qui s'annonce bien pour le FRAP. Après l'enlèvement du diplomate James R. Cross par le FLQ, le FRAP est forcé de prendre position. Marc Comby résume la position prise par le Conseil permanent du FRAP à sa séance du 9 octobre 1970: « 1) la dénonciation de la violence du système; 2) l'appui à l'objectif du FLQ, c'est-à-dire, la prise du pouvoir politique et économique par les travailleurs; 3) l'utilisation par le FRAP de moyens non-violents pour parvenir à ses objectifs⁸⁰ ». Suite à l'enlèvement de Pierre Laporte, ministre provincial du travail, Pierre Elliot Trudeau décrète l'application de la loi des mesures de guerre qui suspend les droits civils de tous les Québécois. Ce décret, rappelons-le, a lieu dix jours avant les élections et conduit à l'arrestation arbitraire de centaines de militants syndicaux et progressistes, dont des candidats du FRAP⁸¹. Trois jours après la mort de Laporte, Jean Marchand déclare que le FRAP est une couverture du Front de libération du Québec (FLQ), déclaration que tous les quotidiens de Montréal reprennent⁸². Jean Drapeau s'empresse d'appuyer l'affirmation, laissant planer l'idée qu'un bain de sang coulerait dans l'éventualité où le FRAP serait élu⁸³. Le 25 octobre 1970, le Parti civique fait élire 52 conseillers et obtient près de 82% des suffrages.

⁷⁹ « 75% des Montréalais désirent la présence d'une opposition », *Le Devoir*, Montréal, 5 octobre 1970, p. 1.

⁸⁰ Marc Comby, *op. cit.*, p. 59.

⁸¹ Louis Favreau, *Mouvements populaires et intervention communautaire de 1960 à nos jours*, Montréal, Éditions du Fleuve, 1989, p. 160.

⁸² « Le FRAP, un instrument du FLQ », *Le Journal de Montréal*, Montréal, 22 octobre 1970, p. 2; Arthur Blakely, « Marchand links FRAP, FLQ », *The Gazette*, Montréal, 22 octobre 1970, p.1; « Jean Marchand relie le FRAP au FLQ », *Le Devoir*, Montréal, 22 octobre 1970, p. 1; Evelyn Dumas et Terence Moore, « PM repudiates Marchand's attack on FRAP », *Montreal-Star*, Montréal, 22 octobre 1970, p. 1-2; Marie-Anne Giroux, « Jean Marchand : le FRAP est une couverture pour le FLQ », *La Presse*, Montréal, 22 octobre 1970, A1-A6.

⁸³ « Drapeau : « Le sang coulera si le FRAP est porté au pouvoir », *La Presse*, Montréal, 23 octobre 1970, A1.

Le contexte politique tumultueux dans lequel se sont déroulées les élections municipales a évidemment nui à la campagne du FRAP. Comby affirme que : « La campagne violente orchestrée par l'État fédéral est le premier et principal facteur qui explique qu'aucun candidat du FRAP n'a pu se faire élire⁸⁴ ». L'échec électoral brutal du FRAP va ébranler les fondements du parti. Rapidement, on assiste à une série de démissions aux postes décisionnels, incluant des animateurs sociaux et des permanents de la CSN. Dans un contexte bien évoqué par Jean-Philippe Warren, plusieurs militants oeuvrant au sein des organisations démocratiques mises sur pied au cours des années 1960 perdent toute illusion à l'égard de celles-ci et s'engagent dans un mouvement révolutionnaire d'inspiration marxiste-léniniste qui dénonce toute participation « au système ». Ceux-ci considèrent qu'il faut « chercher à se donner une orientation à plus long terme, à rompre définitivement avec le PQ [et le FRAP] et à bâtir une alternative ouvrière, révolutionnaire, solide et capable de résister à la répression⁸⁵ ». Le congrès de mars 1971 du FRAP confirme ce revirement lorsque les militants, notamment ceux affiliés aux CAP Maisonneuve et Saint-Jacques, décident d'abandonner la voie électorale et de se consacrer à la fondation d'un parti révolutionnaire des travailleurs⁸⁶. À partir de ce moment, le FRAP n'est plus le regroupement pensé et voulu par les animateurs sociaux du COM-CDSMM, Louis Favreau, Pierre LaGrenade et Jean-Marc Gareau. Au lendemain de l'échec du FRAP, les animateurs vont former le Centre de formation populaire (CFP) dans le but de poursuivre leur objectif, soit « outiller les « classes populaires » en leur fournissant un éclairage sur les questions sociales et politiques et en leur donnant plus de moyens de s'organiser dans leur milieu. »⁸⁷ L'idéal d'une démocratisation de la société qui favorise la participation ne s'arrête donc pas avec le FRAP.

⁸⁴ Marc Comby, *op. cit.*, p. 66.

⁸⁵ Jean-Philippe Warren, *Ils voulaient changer le monde, Le militantisme marxiste-léniniste au Québec*, Montréal, VLB éditeur, 2007, p. 42.

⁸⁶ *Ibid.*, p. 69-75.

⁸⁷ Louis Favreau, *Un épisode des années 70 : l'émergence d'un Centre de formation populaire, le CFP*, février 2011, <http://jupiter.uqo.ca/ries2001/carnet/spip.php?article55#nb1>, consulté le 2 octobre 2011.

4.5 Conclusion

Dès la deuxième moitié de la décennie de 1960, les animateurs sociaux du COM-CDSMM redéfinissent leur approche, ce qui annonce la « troisième phase » de l'animation sociale. Nous avons identifié cette dernière phase comme une tension fondamentale opposant les animateurs tenants d'une action socialiste, dite de « rupture », aux défenseurs d'une action réformiste, dite de « changement contrôlé ». Cette tension s'inscrit dans un contexte de questionnement profond au sein du COM-CDSMM. Avec la publication d'un mémoire intitulé *Une politique sociale pour le Québec*, en 1968, le COM-CDSMM met au cœur de son action la reconnaissance de droits fondamentaux qui devrait permettre de refonder le contrat social. Dans cette conjoncture, le COM-CDSMM se positionne comme l'organisme incontournable de coordination des services à Montréal. Cette double position, de revendication et de coordination, est toutefois difficilement conciliable comme nous l'avons vu.

Les animateurs sociaux tentent, tant bien que mal, de poursuivre parallèlement les activités traditionnelles de coordination et les formes, de plus en plus radicales, de la contestation. Une division géographique du travail s'ensuit. Dans les quartiers « populaires », où le COM-CDSMM est déjà bien établi, on met l'accent sur les pratiques de coordination éprouvées, tout en les orientant vers le « changement social contrôlé » de la société. En sort le projet du POPIR initié par Blondin, mais qui connaît un échec rapide. Quant à eux, les quartiers « ouvriers » font l'objet de nouvelles formes d'intervention sociale orientées vers des stratégies politiques de « rupture ». Cette orientation mène à la création du FRAP. Il ne s'agit plus, alors, de mobiliser les ouvriers « face » au pouvoir. Il s'agit plutôt de placer les « salariés au

pouvoir ». Comme nous l'avons démontré, le COM-CDSMM s'investit au POPIR, notamment dans la mise sur pied du projet. Cependant, le COM-CDSMM se dissocie complètement de l'action du FRAP et ne désire pas y être associé. Il désire d'ailleurs que ses animateurs sociaux en fassent autant. Enfin, la fin des années 1960 coïncide avec la formation d'un nouvel organisme, le CFP, par les animateurs sociaux. Celui-ci existe toujours aujourd'hui.

Les stratégies de l'animation sociale sont différentes, mais elles partagent une même conviction dans la capacité de la démocratie participative à régénérer la société montréalaise et québécoise. Toutefois, les nombreux échecs des mouvements sociaux du tournant des années 1970 et les événements dramatiques d'octobre 1970 convainquent plusieurs militants d'abandonner la voie du socialisme associatif municipal du FRAP. À Montréal, une initiative semblable au FRAP est répétée en 1974 avec la fondation du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM). Cependant, fondé par des militants du mouvement syndical, du Parti québécois et du Nouveau parti démocratique, le RCM se veut ouvertement social-démocrate et prend la structure d'un parti politique plus traditionnel⁸⁸. De cette façon, le RCM a comme objectif de répondre aux aspirations de tous les citoyens en privilégiant les travailleurs dans leurs engagements électoraux⁸⁹. À l'élection de 1974, le RCM présente un candidat à la mairie, le prêtre-ouvrier Jacques Couture, qui récolte près de 40% des voix. Le RCM fait élire 18 conseillers lors de cette élection⁹⁰.

⁸⁸ Paul-André Linteau, *Histoire de Montréal depuis la Confédération*, 2^e éd., Montréal, Boréal, 2000, p. 541.

⁸⁹ Martin Croteau, *op. cit.*, p. 122-124

⁹⁰ *Ibid.*, p. 122.

CONCLUSION

Notre mémoire nous a permis d'analyser les modèles d'animation sociale du COM qui ont eu cours à Montréal au temps fort de la Révolution tranquille. Notre problématique consistait à savoir si l'animation sociale, telle que développée au sein du Conseil des œuvres de Montréal, avait joué un rôle déterminant dans le projet d'instaurer une démocratie participative à Montréal, projet qui s'oppose à la fois à la conception traditionnelle de l'assistance et du travail social, à la logique du patronage pratiquée par l'administration Drapeau-Saulnier et à celle de plus en plus technocratique des réformes impulsées par l'État québécois. Nous pouvons affirmer qu'il est évident que le Conseil des œuvres de Montréal a été un acteur important, pour ne pas dire de premier plan, en ce qui concerne le projet d'instaurer ce type de démocratie au niveau municipal à Montréal. Toutefois, nous pouvons également affirmer que le COM l'a été un peu malgré lui. C'est en effet principalement sous la pression de ses animateurs sociaux qui ont, par trois fois, renouvelé leur approche de l'intervention sociale, que le COM a été en quelque sorte forcé de changer son orientation. Notre mémoire met l'accent sur ces actions, ces compromis et ces approches dans l'objectif de mieux comprendre la démarche des animateurs sociaux. En analysant les tendances et les tensions, nous apportons une perspective différente sur cette histoire. De ce fait, la perspective de la régulation abordée au chapitre 1 permet, en insistant sur l'analyse des tensions et des compromis, de bien mettre en valeur le projet de démocratie participative des animateurs sociaux du COM.

Pour rappeler notre démarche, nous nous permettons de revenir sur les différentes phases qui ont caractérisé l'animation sociale au COM au cours des années 1960.

Dans un premier temps, nous avons constaté que la création du COM en 1934 est contemporaine de la naissance du service social professionnel. Cet organisme est donc étroitement associé à la professionnalisation du travail social, bien que cette dernière ne soit pas complétée avant le tournant des années 1960. Durant les décennies 1940 et 1950, le travail social passe progressivement de l'univers de la vocation religieuse et de la charité traditionnelle pour passer à celui de l'expertise professionnelle. La création de la Corporation professionnelle des travailleurs sociaux du Québec (CPTSQ), en 1960, vient concrétiser cette évolution. Soulignons au passage que cette professionnalisation a signifié une masculinisation du métier, ce dont témoigne le fait que tous les animateurs sociaux que nous avons évoqués sont des hommes. Une recherche, dans la foulée des travaux de Bourbeau, sur l'impact de ce processus sur les rapports de genre dans la seconde moitié des années 1960 reste à faire.

Le COM et ses travailleurs sociaux sont directement touchés par le développement de l'État providence canadien, puis québécois, à partir du tournant des années 1960. S'autonomisant progressivement de la hiérarchie cléricale, le COM se lance dans la démocratisation de ses structures qui lui permettra, croit-on, de mieux répondre aux demandes de l'État et de la population pour des services sociaux de qualité. Le pari est réussi et le COM se place de plus en plus comme un chef de file incontournable du service social à Montréal.

Les pratiques traditionnelles du travail social, comme le *casework*, insistaient sur l'adaptation de l'individu à la société. Au tournant des années 1960, de nouvelles pratiques et théories contestaient la dimension psychologisante de ces pratiques traditionnelles. À cet égard, le projet Saint-Henri a été le point de départ de l'approche dite de l'animation sociale qui a remis en question les façons de faire.

Comme nous l'avons vu, c'est Michel Blondin, travailleur social ayant œuvré dans le quartier Saint-Henri au groupe Chantiers de Montréal, qui a favorisé le développement de l'animation sociale. L'objectif a été de dynamiser des citoyens autour d'un problème concret vécu dans les quartiers populaires « apathiques ». L'animateur social se donne pour rôle d'initier un groupe de leaders à la vie associative, en leur enseignant par exemple les procédures de fonctionnement d'une association (procès-verbal, constitution du comité, etc.). L'apathie étant la principale source des problèmes sociaux, le remède est donc à chercher du côté de la participation civique. Dans la « première phase », on mise ainsi sur l'effet d'entraînement communautaire que provoquerait la résolution de problèmes concrets des quartiers défavorisés. De la création de l'Association des parents de Saint-Henri à la Fédération des mouvements du Sud-Ouest, tous les projets ont comme objectif de créer cet effet d'entraînement.

La question de la participation laisse la question du changement social ouverte. Quels sont les objectifs à long terme de la participation? La deuxième phase de l'animation sociale a donc été marquée par une réflexion sur le problème de la direction du changement social. C'est ainsi que se pose la question du « plan global », question qui découle de la critique du projet Saint-Henri formulée par Pierre Simard et Serge Mongeau, les animateurs qui ont remplacé Michel Bondin durant l'année 1965. Reprenant l'idée du « plan global », Blondin se lance dans la formation des comités de citoyens appelés à devenir la voix politique d'opposition aux autorités municipales. C'est l'heure des citoyens « face » au pouvoir. La publication de *Opération : Rénovation sociale* lance définitivement le COM sur cette voie, notamment lors des manifestations entourant les Îlots-Saint-Martin dans la Petite-Bourgogne.

La troisième phase de l'animation sociale est marquée par un climat politique explosif, caractérisé par l'adhésion d'une frange de plus en plus grande des mouvements sociaux à l'idéologie socialiste. Les tensions sont alors grandes, au sein du COM, entre les pratiques de coordination développées au cours des projets Saint-Henri et des Îlots-Saint-Martin, et les nouvelles pratiques d'intervention sociale qui délaissent progressivement l'organisation des milieux populaires « face » au pouvoir pour envisager l'organisation des milieux populaires pour qu'ils soient « au » pouvoir. Il est évident qu'un mouvement de radicalisation touche le COM à ce moment, comme le démontre la rédaction du mémoire, présenté à la commission Castonguay-Nepveu, intitulé *Une politique sociale pour le Québec*. Ce mémoire met de l'avant une toute nouvelle vision des services sociaux fondée sur la reconnaissance de droits fondamentaux qui inclut, par exemple, le droit au travail. Parallèlement, de nouveaux animateurs sociaux s'intègrent au nouveau Service d'animation sociale du COM, et apportent avec eux des projets novateurs d'animation sociale pour des quartiers « ouvriers » où le COM s'est jusqu'alors peu investi. Ainsi, trois nouveaux animateurs sont embauchés et le territoire d'intervention s'étend désormais aux quartiers Centre-Sud, Hochelaga-Maisonneuve et Rosemont.

L'assemblée générale de tous les comités de citoyens au Québec, tenue pendant la période mouvementée de mai 1968, contribue fortement à la radicalisation de certains animateurs sociaux. On tente alors de concilier les activités de coordination et celles de revendication, notamment par le biais d'une division géographique du travail. Développée par Louis Favreau, cette stratégie lie chaque type de quartier à un type de conscience : la conscience populaire et la conscience ouvrière. Chaque quartier fait l'objet d'un projet d'action politique particulier, soit celui de l'organisation d'une force « face » au pouvoir et celui d'une force prête, en quelque sorte, à prendre le pouvoir. Le POPIR, même s'il en représente une variation plus sophistiquée, doit ainsi être envisagé comme le prolongement des stratégies déployées lors du projet

Saint-Henri et des Îlots-Saint-Martin. De son côté, la stratégie d'organisation afin de placer les « salariés au pouvoir » mène à la création du MAPM, du RAP et, finalement, du FRAP. Au-delà de cette distinction, la troisième phase de l'animation sociale aboutit sur un double échec, soit celui du POPIR, incapable de concilier les exigences de la coordination et celles de la participation, et celui du FRAP qui, dans le contexte mouvementé du tournant des années 1970, mène à une défaite des tenants d'un projet politique d'un socialisme associatif participatif.

La création du Centre de formation populaire (CFP) démontre que, malgré l'échec du FRAP, les animateurs sociaux du COM-CDSMM croient toujours en la démocratisation de la société par la base et ne freine pas leur implication dans les quartiers populaires. De plus, l'échec du FRAP détourne en bonne partie l'animation sociale de la conquête du pouvoir politique. Ainsi, les anciens animateurs du COM-CDSMM favorisent dorénavant la formation et l'éducation populaire. L'électrochoc que provoque la Crise d'octobre semble amener un repositionnement des différents groupes. Étendre la recherche aux années 1970 nous permettrait de montrer les formes nouvelles que prend l'idéal de la démocratie participative dans l'animation sociale durant les décennies suivantes, y compris son influence au sein du nouveau parti municipal que sera le Regroupement des citoyens de Montréal.

Enfin, notre mémoire contribue à connaître l'animation sociale pour ce qu'elle représentait à son époque, une nouvelle méthode d'intervention qui portait l'idéal de la démocratie participative. Notre analyse en trois phases est, à notre avis, une contribution importante à l'histoire de l'animation sociale. Cette analyse démontre que, plus que de simples intervenants sociaux ou de simples agents du gouvernement, les animateurs sociaux du COM ont porté un projet de changement social qui s'opposait à la fois au patronage de l'administration Drapeau et au technocratisme de

plus en plus associé à la Révolution tranquille. Notre mémoire contribue ainsi à éclairer certains axes importants de réflexion lors de la décennie des années 1960.

Bien qu'ils n'aient pas été les seuls à intervenir sur le plan social, nous constatons que les animateurs sociaux du COM ont été au cœur des changements sociaux qu'a connus Montréal dans les années 1960. Bien qu'ils aient été mêlés de près aux grandes réformes sociales de l'époque, leur expérience témoigne moins d'une classe technocratique en quête de reconnaissance sociale que de la profondeur des aspirations démocratiques au cours d'une décennie turbulente qui demeure si « étrangère » à notre culture politique actuelle.

BIBLIOGRAPHIE

I- Études

A- Monographies

Alinsky, Saul. *Rules for Radicals, A pragmatic Primer for Realistic Radicals*. New York : Vintage Book, 1971, 196p.

Alinsky, Saul D. *Manuel de l'animateur social*. Paris : Éditions du Seuil, 1976, 248p.

Beaudry, Lucille. « Le changement idéologique des courants progressistes au Québec, une forme de participation à la « crise du marxisme » (1960-1980) ». In *Crise économique, transformations politiques et changements idéologiques*, sous la dir. de Gérald Bernier et Gérard Boismenu, 1983, p. 459-475. Montréal : Cahiers de l'ACFAS, no 16.

Bélanger, Paul et Benoît Lévesque. « Le mouvement populaire et communautaire : de la revendication au partenariat (1963-1992) ». In *Le Québec en jeu comprendre les grands défis*, sous la dir. de Guy Daigle et Gérard Rocher, p.713-747. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, 1992.

Bélanger, Paul, Benoît Lévesque, Réjean Mathieu et Franlin Midy (dir.). *Animation et culture en mouvement, Fin ou début d'une époque?*. Sillery : Les Presses de l'Université du Québec, 1987, 316p.

Boivin, Robert. *Histoire de la Clinique des citoyens de Saint-Jacques (1968-1988)*. Montréal : VLB éditeur, 1988, 257p.

Bourbeau, Amélie. *La réorganisation de l'assistance chez les catholiques montréalais: La Fédération des Œuvres de charité canadiennes-françaises et la Federation of Catholic Charities, 1930-1972*. Thèse de doctorat (Histoire), Montréal : Université du Québec à Montréal, 2009, 385p.

Cardin, Jean-François. *La CSN 75 ans d'action syndicale et sociale*. Sainte-Foy : Les Presses de l'Université du Québec, 1998, 339 p.

Castells, Manuel. *Luttes urbaines et pouvoir politique*. Paris : Maspero, 1975, 123p.

Chèvrefils, Aline. *Le rôle des animateurs*. Montréal : Les éditions coopératives Albert-Saint-Martin, 1978, 171p.

- Collin, Jean-Pierre et Jacques Godbout. *Les organismes populaires en milieu urbain : contre-pouvoir ou nouvelle pratique professionnelle?*. Montréal : I.N.R.S.-Urbanisation, 1977, 311p.
- Comby, Marc. *Mouvements sociaux, syndicats et action politique à Montréal : L'histoire du FRAP (1970-1974)*. Mémoire de maîtrise (Histoire), Montréal : Université de Montréal, 2006, 125p.
- Commission d'enquête sur la santé et le bien-être social. *Les services sociaux, volume VI, tome II*. Québec : Commission d'enquête sur la santé et le bien-être social, 1972, 381p.
- Côté, Charles. *Ti-Cul l'animateur*. Montréal : Les éditions coopératives Albert-Saint-Martin, 1975, 66p.
- Côté, Charles et Yannick Harnois. *Le développement de l'animation au Québec*. Mémoire de maîtrise (Sociologie), Montréal : Université du Québec à Montréal, 1978, 563p.
- Courcy, Raymond. *Vie religieuse et monde moderne, Les petites soeurs de l'Assomption au Canada*, Bordeaux : Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 1990, 204p.
- Croteau, Martin. *L'implication sociale et politique de Jacques Couture*. Thèse de doctorat (Histoire), Montréal : Université du Québec à Montréal, 2008, 177p.
- Dionne, Hugues. *Animation sociale, participation populaire et développement régional : le cas du BAEQ*. Mémoire de maîtrise (Sociologie), Montréal : Université Laval, 1985, 551p.
- Dupuis, Jean-Pierre, Andrée Fortin, Gabriel Gagnon, Robert Laplanté et Marcel Rioux. *Les pratiques émancipatoires en milieu populaire*. Québec : Institut québécois de recherche sur la culture, 1982, 176p.
- Favreau, Louis et Louis Doucet. « Mise en perspective autour de trois « modèles » ». In *Théorie et pratiques en organisation communautaire*, sous la dir. de Laval Doucet et Louis Favreau, p. 5-31. Montréal : Les Presses de l'Université du Québec, 1991.
- Favreau, Louis et Pierre l'Heureux. *Le projet de société de la CSN de 1966 à aujourd'hui*. Montréal : Centre de formation populaire/vie ouvrière, 1984, 269p.

- Favreau, Louis. *Mouvement populaire et intervention communautaire de 1960 à nos jours : continuités et ruptures*. Montréal : Éditions du fleuve, 1989, 307p.
- Fortin, Andrée. « La participation : des comités de citoyens au mouvement communautaire ». In *La participation politique. Leçons des dernières décennies*, sous la dir. de Jacques Godbout, p. 219-250. Québec : Institut québécois de la culture, 1991.
- Gagnon, Gabriel et Marcel Rioux. *À propos d'autogestion et d'émancipation*. Québec : Institut québécois de recherche sur la culture, 1988, 189p.
- Gallant, Vianney. *Les opérations dignités de l'Est du Québec*. Montréal : Les Presses de l'Université du Québec, 1977, 121p.
- Gauvreau, Michael. *Les origines catholiques de la Révolution tranquille*, Montréal : Fides, 2008, 457p.
- Godbout, Jacques. *La participation contre la démocratie*. Montréal : Les éditions coopérative Albert-Saint-Martin, 1983, 190p.
- Grand'Maison, Jacques. *Quelle Société?*. Montréal : Leméac, 1978, 162p.
- Groulx, Lionel-Henri. *Le travail social, analyse et évolution, débats et enjeux*. Laval : Éditions Agence D'Arc, 1993, 297p.
- Groulx, Lionel-Henri. « Participation, pouvoir et services sociaux ». In *Traité des problèmes sociaux*, sous la dir. de Fernand Dumont, Simon Langlois et Yves Martin, p. 1035-1066. Montréal : Institut québécois de recherche sur la culture, 1994.
- Groupe de recherche et d'éducation pour la promotion. *L'animation en milieu urbain*. Paris : Groupe de recherche et d'éducation pour la promotion, 1975, 84p.
- Hamel, Pierre. *Logement et luttes urbaines à Montréal, Cahier de recherche*. Montréal : Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal, 1983, 322p.
- Hamel, Pierre. *Action collective et démocratie locale, les mouvements urbains montréalais*. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, 1991, 239 p.
- Hamel, Pierre. « L'action communautaire ». In *Traité des problèmes sociaux*, sous la dir. de Fernand Dumont, Simon Langlois et Yves Martin, p. 963-980. Montréal : Institut québécois de recherche sur la culture, 1994.

- Hamel, Pierre. *Ville et débat public, Agir en démocratie*. Montréal : Les Presses de l'Université Laval, 2008, 174 p.
- Hamel, Pierre et Jean-François Léonard. *Les organisations populaires, l'État et la démocratie*. Montréal : Les Éditions nouvelle optique, 1981, 208p.
- Hamel, Pierre, Jean-François Léonard et Robert Mayer. *Les mobilisations populaires urbaines*. Montréal : Nouvelle optique, 1982, 482p.
- Lamoureux, Henri, Robert Mayer et Jean Panet-Raymond. *L'intervention communautaire*. Montréal : Les éditions coopératives Albert-Saint-Martin, 1984, 237p.
- Lamont, Suzanne. *L'influence de la Corporation professionnelle des travailleurs sociaux du Québec sur les pratiques en travail social au Québec (1960-1980)*. Coll. « Cahiers du LAREPPS », no 97-09. Montréal : Université du Québec à Montréal, Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales, 1997, 112p.
- Lapointe, Serge (Groupe de recherche interdisciplinaire). *L'animation sociale au Québec : biographie-instrument de travail*. Rimouski : Université du Québec à Rimouski, 1978, 91p.
- Lebel, Jean-Claude. « L'animation sociale expérience du BAEQ ». In *À propos de l'animation sociale, quinze ans de travail communautaire au Québec*, sous la dir. Robert Mayer, p. 80-88. Montréal : Université de Montréal, 1979-1980.
- Légaré, Anne. *Les comités de citoyens: forme nouvelle de participation*. Mémoire de maîtrise (Science politique), Montréal : Université de Montréal, 1970, 120 p.
- Lévesque, Benoit (dir.). *Animation sociale, entreprises communautaires et coopératives*. Montréal : Les éditions coopérative Albert-Saint-Martin, 1979, 380p.
- Lesemann, Frédéric. *Du pain et des services : la réforme de la santé et des services sociaux au Québec*. Montréal : Les éditions coopératives Albert-Saint-Martin, 1981, 232 p.
- Lesemann, Frédéric, et Michel Thiénot. *Animations sociales au Québec, rapport de recherche*. Montréal : École de Service Sociale, Université de Montréal, 1972, 501p.

- Linteau, Paul-André. *Histoire de Montréal depuis la Confédération*. 2^e éd., Montréal : Boréal, 2000, 627p.
- Lortie, André. « Montréal 1960; les singularités d'un archétype métropolitain ». In *Les années 1960, Montréal voit grand*, sous la dir. d'André Lortie, p. 75-147. Montréal : Centre Canadien d'Architecture. Vancouver et Toronto, Douglas et McIntyre, 2004.
- Mathieu, Réjean. *L'animation en milieu populaire au Québec : orientations, méthodes et structures par rapport à la question de la démocratie et du pouvoir à l'interne*. Mémoire de maîtrise (Sociologie), Montréal: Université du Québec à Montréal, 1984, 209p.
- Mayer, Robert. « L'évolution des services sociaux ». In *Traité des problèmes sociaux*, sous la dir. de Fernand Dumont, Simon, Langlois et Yves, Martin, p.1013-1034. Montréal : Institut québécois de recherche sur la culture, 1994.
- Mayer, Robert. *Évolution des pratiques en service social*. Boucherville : Gaëtan Morin, 2002, 489p.
- Mcgraw, Donald. *Le développement des groupes populaires à Montréal (1963-1973)*. Montréal : Les éditions coopératives Albert-St-Martin, 1978, 184p.
- Meister, Albert. *Participation, animation et développement à partir d'une étude rurale en Argentine*. Paris : Anthropos, 1969, 382p.
- Meunier, E.-Martin. *Sortir de la « Grande noirceur », L'horizon « personnaliste » de la Révolution tranquille*. Montréal : Les cahiers du Septentrion, 2002, 207p.
- Mignon, Jean-Marie. *Le métier d'animateur*. Montréal : Les Éditions la découverte et Syros, 1999, 157p.
- Mongeau, Serge. *Non, je n'accepte pas; Autobiographie*. Montréal : écosociété, 2005, 292p.
- Morin, Richard. *Réanimation et pouvoir local, les stratégies des municipalités de Montréal, Sherbrooke et Grenoble en quartiers anciens*. Sillery : Les Presses de l'Université du Québec, 1987, 173 p.
- Poujol, Geneviève. *Le métier d'animateur entre la tâche professionnelle et l'action militante : l'animation et les animateurs d'aujourd'hui*. Paris : Privat, 1978, 216p.

Renaud, Gilbert. *L'éclatement de la profession en service social*. Montréal : les éditions coopératives Albert-Saint-Martin, 1978, 163p.

Robert, Lionel. *Le Comité de citoyens d'Hochelaga-Maisonneuve : une expérience d'animation sociale*. Montréal : Coopérative de recherche sur l'homme, 1970, 142p.

Warren, Jean-Philippe. *Ils voulaient changer le monde, le militantisme marxiste-léniniste au Québec*. Montréal : VLB éditeur, 2007, 252p.

Welch, David. *Trois mobilisations dans un quartier prolétaire*. Mémoire de maîtrise (Service social), Montréal : Université de Montréal, 1975, 147p.

B- Périodiques

Augustin, Jean-Pierre. « L'espace urbain et les fonctions sociales de l'animation ». *Les cahiers de l'animation*, no 7 (1976), pp.19-36.

Augustin, Jean-Pierre. « Les actions communautaires dans les quartiers populaires de Montréal, 1963-1977 ». *Études canadiennes*, no 6 (1979), pp.49-74.

Augustin, Jean-Pierre. « Retour à Montréal; urbanisation et actions communautaires ». *Études canadiennes*, no 32 (1992), pp.19-33.

Bacqué, Marie-Hélène. « Action collective, institutionnalisation et contre-pouvoir : action associative et communautaire à Paris et à Montréal ». *Espaces et sociétés*, no 123 (2005), pp.69-84.

Bélanger, Pierre-A. « Les structures d'animation et de consultation aux Îles-de-la-Madeleine ». *Recherches sociographiques*, vol. 11, no 3 (1970), pp.317-365.

Bourbeau, Amélie. « Autorité, genre et expertise : le cas de l'assistance catholique à Montréal ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 63, no 2-3 (2009), pp.331-360.

Bourque, Denis. « Trajectoire de l'organisation communautaire professionnelle ». *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 10, no 1 (1997), pp.59-70.

Carrier, Robert, Hugues Dionne, Bruno Jean et Benoît Lévesque. « U.Q.A.R. : l'U.C.I. à Rimouski. Animation sociale et entreprises communautaires et coopératives ». *Communauté : Archives de Sciences Sociales de la Coopération et du développement*, no 46 (1978), pp.93-113.

- Chèvrefils, Aline. « Secteurs d'Animation au Québec ». *Archives Internationales de Sociologie de la Coopération et du Développement*, no 23 (janvier-juin 1968), pp.215-233.
- Collectif. « U.C.I. en rétrospective et en prospective, en Rétrospective ». *Archives de Science Sociales de la Coopération et du Développement*, no 47 (janvier-mars 1979), pp.125-151.
- Collin, Jean-Pierre. « La ligue ouvrière catholique et l'organisation communautaire dans le Québec urbain des années 1940 ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 47, no. 2 (1993), pp. 163-191.
- Collin, Jean-Pierre et Jacques Godbout. « Grandeur et misère des groupes populaires ». *Autogestion*, no 20-21 (septembre 1985), pp.53-61.
- Deslauriers, Jean-Pierre. « De l'animation à la révolution ». *Service social*, vol. 34, no 2-3 (1985), pp.369-388.
- Desrochers, Irénée (dir.). « Numéro spécial : l'animation sociale au Québec ». *Relations*, no 349 (mai 1970), pp.131-158.
- Doré, Gérald. « L'organisation communautaire : définition et paradigme ». *Service social*, vol. 34, no 2-3 (1985), pp.210-230.
- Doré, Gérald. « L'organisation communautaire et l'éthique de la solidarité ». *Service social*, vol. 40, no 1 (1991), pp.125-141.
- Doré, Gérald. « L'organisation communautaire et l'exclusion politique des classes populaires ». *Service social*, vol. 40, no 3 (1991), pp.82-103.
- Doré, Gérald. « L'organisation communautaire et les mutations dans les services sociaux au Québec, 1961-1991. La marge et le mouvement comme lieux de l'identité ». *Service social*, vol. 41, no 2 (1992), pp.131-162.
- Doré, Gérald et Denis Fortin. « L'organisation communautaire, à contre-courant de l'État-Business ». *Service social*, vol. 34, no 2-3 (1985), pp.206-209.
- Favreau, Louis. « Organisation communautaire et travail social : la contribution de l'Action catholique ouvrière ». *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 10, no 2 (automne 1997), pp.11-22.
- Favreau, Louis. « Le Travail social au Québec (1960-2000) : 40 ans de transformation d'une profession ». *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 13, no 1 (2000), pp.27-47.

- Ferretti, Lucia. « Note de recherche. Les agences sociales à Montréal, 1932-1971 ». *Études d'histoire religieuse*, no 66 (2000), pp.69-88.
- Fortin, Gérald. « La participation et le pouvoir ». *Recherches sociographiques*, vol. 9, no 3 (1968), pp.307-309.
- Hamel, Pierre. « Mouvements urbains et modernité : l'exemple montréalais ». *Recherches sociographiques*, vol. 36, no 2 (1995), pp.279-305.
- Hamel, Pierre et Jean-François Léonard. « L'orientation des recherches sur les mobilisations populaires à Montréal ». *Possibles*, vol. 3, no 1 (Automne 1978), pp.155-179.
- Houle, Gilles. « L'animation sociale en milieu urbain : une idéologie pédagogique ». *Recherches sociographiques*, vol. 13, no 2 (1972), pp.231-253.
- Jacques, Rousseau. « L'implantation de la profession de travailleur social ». *Recherches sociographiques*, vol. 19, no 2 (1978), p.171-189.
- Larochelle, Gilbert et Suzie Robichaud. « Contestation et attestation étatique. Le nouveau catéchisme des groupes communautaires au Québec ». *Revue française de science politique*, 41^e année, no 6 (1991), pp.649-675.
- Mayer, Robert et Marcelle Laforest. « Problème social : le concept et les principales écoles théoriques ». *Service social*, vol. 39, no 2 (1990), pp.13-43.
- Meister, Albert. « animateurs et militants ». *Esprit*, no 5 (mai 1973), p.1093-1116.
- Morin, Richard. « Déclin, Réaménagement en réanimation d'un quartier ancien de Montréal ». *Revue d'histoire urbaine*, vol. 17, no 1 (1988), pp.29-39.
- Renaud, Marc. « L'itinéraire d'un « animateur social » : des chantiers d'Emmaüs, à la Ligue communiste (marxiste-léniniste) du Canada, entrevue de Pierre Pagé ». *Possibles*, vol. 3, no 3-4 (printemps-été 1979), pp.183-192.

C- Site Web

Favreau, Louis. *Un épisode des années 70 : l'émergence d'un Centre de formation populaire. le CFP*, février 2011, <http://jupiter.uqo.ca/ries2001/carnet/spip.php?article55#nb1>, consulté le 2 octobre 2011.

II- Sources

A- Fonds d'archives

Archives de Centraide, Fonds de la Fédération des œuvres de charité canadienne-française, F03. Documents concernant le Conseil des œuvres de Montréal et le Conseil de développement social du Montréal métropolitain.

Archives de l'Université du Québec à Montréal, Fonds d'archives du Front d'action politique, 1967-1974, 37P.

Archives de l'Université du Québec à Montréal, Fonds d'archives Robert-Aubin, 1964-1978, 163P.

B- Publication, rapports, correspondances

Belley, Yvon. *Lettre du directeur Yvon Belley (directeur-administrateur) à Jacques Dupuis (DG du FOCCF)*. 18 octobre 1968.

Blondin, Michel. *Le projet Saint-Henri : Description et analyse d'un projet centré sur la participation des citoyens*. Montréal : Conseil des œuvres de Montréal, 1965, 75p.

Blondin, Michel. *Journée rencontre des comités de citoyens-19 mai 1968*. Montréal : Conseil des œuvres de Montréal, 1968, 17p.

Blondin, Michel. *Le développement de l'animation sociale au Conseil des Œuvres de Montréal*. Montréal : Conseil des œuvres de Montréal, 1968, 4p.

Blondin, Michel. *Bilan du service d'animation sociale: année 1968-1969*. Montréal : Conseil des œuvres de Montréal, 1969, 4p.

Blondin, Michel. *Projet d'éducation et d'organisation populaire*. Montréal : Conseil des œuvres de Montréal, Service d'animation sociale, 1969, 12p.

Blondin, Michel. *Projet d'organisation populaire, d'information et de regroupement*. Montréal : Service d'animation sociale, Conseil de développement social du Montréal métropolitain, 1970, 9p.

Blondin, Michel et Hector Ouellet. *L'animation sociale à Montréal : élément du programme de travail de 1966-1967*. Montréal : Conseil des œuvres de Montréal, 1966, 36p.

- Blondin, Michel, Hector Ouellet et Robert Chagnon. *Relogement des familles expropriées, Îlots-Saint-Martin, première étape du projet de rénovation urbaine du secteur « Petite Bourgogne »*. Montréal : Conseil des œuvres de Montréal, Société de Service Social aux Familles, 1967, 91p.
- Comité de citoyens de Saint-Édouard, Équipe Logement. *Séance d'information sur le logement et la rénovation urbaine*. Montréal : Comité de citoyens de Saint-Édouard, Équipe Logement, 1970, 5p.
- Commission d'études sur l'assistance publique. *Rapport du comité d'étude sur l'assistance publique*. Québec : Éditeur officiel du Québec, 1963, 230p.
- Conseil de développement social du Montréal métropolitain. *Documentation sur le Conseil des Œuvres*. Montréal : Conseil de développement social du Montréal métropolitain, 1968.
- Conseil de développement social du Montréal métropolitain, Service d'Animation Sociale. *Projet d'organisation populaire, d'information et de regroupement (POPIR)*. Montréal: Conseil de développement social du Montréal métropolitain, Service d'animation sociale, 1969, 9p.
- Conseil de développement social du Montréal métropolitain. *28^{ième} assemblée générale annuelle*. Montréal : Conseil de développement social du Montréal métropolitain, 1970, 7p.
- Conseil de développement social du Montréal métropolitain. *Extrait compte-rendu du comité exécutif du CDSMM*. 24 septembre 1970, 4p.
- Conseil des œuvres de Montréal. *Rapport général des activités 1956-1957*. Montréal : Conseil des œuvres de Montréal, 1957, 18p.
- Conseil des œuvres de Montréal. *Rapport général des activités 1957-1958*. Montréal : Conseil des œuvres de Montréal, 1958, 28p.
- Conseil des œuvres de Montréal. *Rapport d'activités, 1959-1960*. Montréal : Conseil des œuvres de Montréal, 1960, 32p.
- Conseil des œuvres de Montréal et Montreal Council of Social Agencies. *L'expropriation : mémoire présenter au comité d'étude sur l'expropriation*. Montréal : Conseil des œuvres de Montréal, Montreal Council of Social Agencies, 1966, 32p.

- Conseil des œuvres de Montréal. *Opération : Rénovation sociale, stratégie en vue de réduire les inégalités socio-économiques dans les zones défavorisées de Montréal*. Montréal : Conseil des œuvres de Montréal, 1966, 224 p.
- Conseil des œuvres de Montréal. *Évaluation du travail du service d'animation sociale du COM*. Montréal : Conseil des œuvres de Montréal, 1967, 31p.
- Conseil des œuvres de Montréal. *Une Politique sociale pour le Québec ; mémoire présenté à la Commission royale d'enquête sur la santé et le bien-être social*. Montréal : Conseil des œuvres de Montréal, Montreal Council of Social Agencies, 1967, 213p.
- Conseil des œuvres de Montréal. *27ième assemblée générale annuelle*. Montréal : Conseil des œuvres de Montréal, 1969, 7p.
- Conseil des œuvres de Montréal, Service d'animation Sociale. *Avant-projet de recherche sur les cours aux adultes dispensés par le C.E.C.M. en 1966-67 dans les zones prioritaires de Montréal*. Montréal: Conseil des œuvres de Montréal, Service d'animation sociale, 1967, 15p.
- Conseil des œuvres de Montréal, Service d'animation sociale. *Causerie lors d'un cours aux comités de citoyens organisé par le Service d'animation sociale du Conseil des œuvres de Montréal, le 29 février 1968*. Montréal: Conseil des œuvres de Montréal, Service d'animation sociale, 1968, 4p.
- Conseil des œuvres de Montréal, Service d'animation sociale. *Esquisse d'un projet pilote d'information politique dans le cadre d'un quartier ouvrier de Montréal*. Montréal : Conseil des œuvres de Montréal, Service d'animation sociale, 1968, 5p.
- Conseil des œuvres de Montréal, Service d'animation sociale. *L'assemblée publique : guide de travail : à l'usage des comités de citoyens*. Montréal: Conseil des œuvres de Montréal, Service d'animation sociale, 1968, 5p.
- Conseil des œuvres de Montréal, Service d'animation Sociale. *Notes sur la session de formation 3-4 février 68, Guide sur le travail en comité*. Montréal: Conseil des œuvres de Montréal, Service d'animation sociale, 1968, 17p.
- Conseil des œuvres de Montréal, Service d'animation sociale. *Programme 1968-1969*. Montréal: Conseil des œuvres de Montréal, Service d'animation sociale, 1969, 9p.

- Conseil du Travail de Montréal, F.T.Q.-C.T.C. *La troisième solitude*. Montréal : Conseil du travail de Montréal, 1965, 79p.
- Favreau, Louis. *À propos d'une intervention d'animation celle du Conseil des Œuvres: Analyse du contenu implicite et explicite de cette intervention*. Montréal: Conseil des œuvres de Montréal, 1969, 29p.
- Favreau, Louis. *Analyse sociologique des quartiers dans lesquels nous travaillons*. Conseil des œuvres de Montréal, 1969, 12p.
- Ferland, Yvan. *Recherche sur les transformations socio-culturelles provoqués par l'animation sociale dans le cadre d'un projet de rénovation urbaine: territoire: Petite-Bourgogne*. Montréal: Conseil des œuvres de Montréal, 1967, 3p.
- Front d'action politique. *Manifeste 70, À Montréal les salariés passent à l'action politique*. Montréal, Front d'action politique, 1970, 21p.
- Front d'action politique et Pierre Vadeboncoeur. *Les Salariés au pouvoir!*. Montréal : Les Presses libres, 1970, 138p.
- Gareau, Jean-Marc et Michel Gauvreau. *Le comptoir alimentaire et les exigences de son développement dans le bas de la ville*. Montréal : [s.n.], 1969, 8p.
- LaGrenade, Pierre. *Dégagement d'un projet collectif ou d'un idéal possible : texte pour consultation des membres de comités*. Montréal, [s.n.], 1968, 21p.
- LaGrenade, Pierre. *Document de travail sur une possible stratégie d'animation sociale à Montréal*. Montréal: Conseil des œuvres de Montréal, 1968, 19p.
- LaGrenade, Pierre. *Résumé de la session des animateurs de septembre 1968*. Montréal : [s.n.], 1968, 12p.
- LaGrenade, Pierre. *Rosemont, c'est quoi?: description statistiques à partir du recensement de 1961*. Montréal : [s.n.], 1970, 12p.
- LaGrenade, Pierre et Robert Lapointe. *Documents de travail : quartier Saint-Édouard-Rosemont*. Montréal : [s.n.], 1969, 8p.
- Laplante, Pierre. « L'organisation communautaire, telle qu'on la pratique au Conseil des Œuvres de Montréal ». *Service Social*, vol. 11, no 1 (avril 1962), pp.110-116.
- Leahey, Pierre. *L'habitat et la rénovation urbaine: projet du Conseil des œuvres de Montréal*. Montréal : Conseil des œuvres de Montréal, 1969, 6p.

Lebel, Jean-Claude. *Précision des objectifs et des méthodes de travail pour la période de janvier-juin 1964*. Montréal : [s.n], 1964, 13p.

Leblanc, Jeanne. « La lutte des citoyens des Îlots-Saint-Martin ». In *Les gens du Québec. Petite Bourgogne*, pp. 46-57. Montréal : éditions québécoises, 1972.

Longpré, Thérèse. *D'Aujourd'hui à Demain : une réflexion sur l'idéal à atteindre*. Montréal : [s.n], 1968, 43p.

Mongeau, Serge et Pierre Simard. *L'animation sociale à Saint-Henri (septembre 1965- août 1966)*. Montréal : Conseil des œuvres de Montréal, 1966, 52p.

Ouellet, André. *De l'animation sociale, de la participation des citoyens et de la rénovation urbaine, Projet d'action*. Montréal: Conseil des œuvres de Montréal, 1965, 6p.

Projet d'organisation populaire d'informations et de regroupement. *POPIR 1970-1972*. Montréal : [s.n], 1972, 21p.

Prud'homme, Roger. *Rapports relatifs au Conseil de quartier, 1961-1963*. Montréal : Conseil des œuvres de Montréal, 1961, 82p.

Réveil du Réveil des citoyens de la petite bourgogne. *Mémoire du Réveil des citoyens de la Petite Bourgogne sur l'information dans le cadre de la rénovation urbaine*. Montréal: Réveil du Réveil des citoyens de la petite bourgogne, 1967, 8p.

Réveil du Réveil des citoyens de la petite bourgogne. *Mémoire du Réveil des citoyens de la Petite Bourgogne: Le délogement et le relogement dans le cadre de la rénovation urbaine*. Montréal: Réveil du Réveil des citoyens de la petite bourgogne, 1968, 15p.

Réveil du Réveil des citoyens de la petite bourgogne. *Résumé du mémoire sur l'information dans le cadre de la rénovation urbaine*. Montréal: Réveil du Réveil des citoyens de la petite bourgogne, 1968, 3p.

C- Journaux-Périodiques

« Une seule campagne au nom de toutes les œuvres pour trouver \$ 10 millions! ». *Montréal-Matin* (Montréal), 2 avril 1968, p.2.

« Le maire Drapeau lance de la Place Ville-Matie la campagne de charité ». *La Presse* (Montréal), 2 avril 1968, p.12.

- « 75% des Montréalais désirent la présence d'une opposition ». *Le Devoir*, 5 octobre 1970 (Montréal), p.1.
- « Jean Marchand relie le FRAP au FLQ ». *Le Devoir* (Montréal), 22 octobre 1970, p.1.
- « Le FRAP, un instrument du FLQ ». *Le Journal de Montréal* (Montréal), 22 octobre 1970, p.1.
- « Drapeau : « Le sang coulera si le FRAP est porté au pouvoir ». *La Presse* (Montréal), 23 octobre 1970, A1.
- Blakely, Arthur. « Marchand links FRAP, FLQ ». *The Gazette* (Montréal), 22 octobre 1970, p.1.
- Blondin, Michel. « L'animation sociale en milieu urbain : une solution ». *Recherches sociographiques*, vol. 6, no 3 (1965), pp.283-304.
- Blondin, Michel. « L'éducation populaire en Amérique du Sud ». *Pièce au dossier*, no 5 (décembre 1971), 29p.
- Cantin, Marie-José. « Les Chantiers étudiants ». *Quartiers Latin* (Montréal), 4 décembre 1962, p.11.
- Collectif, « Des curés dénoncent l'état pitoyable de l'habitation dans le secteur de Saint-Henri ». *Le Devoir* (Montréal), 30 décembre 1964, p.1.
- Conseil des œuvres de Montréal. « Conception Moderne des Conseils-d'œuvres ». *La voix des Œuvres*. vol. 5. no 1 (avril 1959), p.1.
- Conseil des œuvres de Montréal, « Un aspect de l'évolution du Conseil des Œuvres », *La voix des Œuvres*, vol. 5, no 1 (avril 1959), p. 3.
- Cousineau, Louise, « Un projet de \$100,000, L'Église invitée à s'engager dans l'animation sociale ». *La Presse* (Montréal), 12 novembre 1969, p.1 et 4.
- Dumas, Evelyn et Terence Moore. « PM repudiates Marchand's attack on FRAP ». *Montreal-Star* (Montréal), 22 octobre 1970, p.1-2.
- Fédération des mouvements du Sud-Ouest, « La Fédération des Mouvements du Sud-Ouest de Montréal explique ses buts, son fonctionnement, son avenir ». *La voix populaire* (Montréal), 4 mai 1966.

Florian, Bernard. « Montréal désire reloger rapidement les familles de la Petite-Bourgogne ». *La Presse* (Montréal), 10 juin 1967, p.3.

Giroux, Marie-Anne. « Jean Marchand : le FRAP est une couverture pour le FLQ ». *La Presse* (Montréal), 22 octobre 1970, A1 et A6.

Godin, Pierre. « Près de \$1 milliards d'ici 20 ans pour la rénovation de la métropole ». *La Presse* (Montréal), 26 septembre 1966, p.3.

Laliberté, Jean-Marc. « Parti civique: après le métro et l'expo, la rénovation urbaine ». *Le Devoir* (Montréal), 2 octobre 1962, p.1.

Massé, Raymond. « Après le métro et l'Exposition universelle, Le nouvel objectif principal du PCM: la rénovation urbaine ». *La Presse* (Montréal), 2 octobre 1962, p.1.

Masson, Claude. « Le FRAP présentera au moins 24 candidats à l'élection municipale ». *La Presse* (Montréal), 14 mai 1970, p.3.

Mongeau, Serge. « Pourquoi la non-confessionnalité des Chantiers ». *Quartiers Latin* (Montréal), 8 décembre 1960, p.3.

Mongeau, Serge et Michel Blondin, « Les Chantiers dénoncent un juge du bien-être ». *Quartier Latin* (Montréal), 13 février 1964, p.1.

Morrier, Bernard, « Petite Bourgogne : 231 logements devront être évacués pour septembre ». *La Presse* (Montréal), 3 juin 1967, p.3.

Sauriol, Paul, « La Rénovation urbaine et l'élection municipale ». *Le Devoir* (Montréal), 8 octobre 1970, p.4.

C- DVD

Bulbulian, Maurice. *La P'tite Bourgogne*. DVD, noir & blanc, 43 min 46 s., Montréal : ONF, 1968.mi